



COMPTE RENDU IN EXTENSO

2^{ème} session extraordinaire DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

16 JANVIER 2018

(Mandature 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse,

2eme SESSION EXTRAORDINAIRE 16 JANVIER 2018

 2^{DA} SESSIONE STRASURDINARIA U 16 DI GHJENNAGHJU DI U 2018

14

S O M M A I R E Journée du mardi 16 janvier 2018

discours de bienvenue aux 11 nouveaux conseillers	
Mme Laura-Maria POLI, provisoirement secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	14
Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI , Président de l'Assemblée de Corse	14
Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	18
RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	
Rapport n° 028: Adoption du règlement intérieur (Délibération n°2018/006 AC du 16 janvier 2018)	24
Présentation du rapport par M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse	24

Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI: présentation amendements	29
M. Jean-Charles ORSUCCI	31
Mme Valérie BOZZI	32
Le Président Jean-Guy TALAMONI	33
M. Petr'Antone TOMASI	33
Le Président Jean-Guy TALAMONI	34
M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, réponse	34
Le Président Jean-Guy TALAMONI	36
AMENDEMENTS:	36
Examen et vote des amendements : p. 36 à 59	20
Vote du règlement intérieur	60
Rapport n° 029 : Désignation des secrétaires de l'Assemblée de Corse (Délibération n°2018/007 AC du 16 janvier 2018)	61
Prise(s) de parole :	
M. Hyacinthe VANNI, proposition	61
M. Petr'Antone TOMASI, proposition	61
M. Jean-Martin MONDOLONI, proposition	61
Le Président Jean-Guy TALAMONI : lecture et communication des groupes constitués à l'Assemblée de Corse (Délibération n°2018/008 C du 16 janvier 2018)	62
Le Président Jean-Guy TALAMONI : annonce d'une réunion des présidents de groupe	65
Rapport n° 030 : Constitution des commissions de l'Assemblée de Corse (Délibération n° 2018/009 AC du 16 janvier 2018)	67
Le Président Jean-Guy TALAMONI : Communication de la liste des membres constituant chacune des 3 commissions organiques	67

FINANZE / FINANCES

Rapport n° 018: Ouverture et individualisation des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par anticipation au	
vote du BP 2018 (Délibération n°2018/010 AC du 16 janvier 2018)	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	71
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente Vote du rapport	72 72
Rapport n° 021 : Budgets annexes de la Collectivité de Corse (Délibération n°2018/011 AC du 16 janvier 2018)	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	72
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	73
Vote du rapport	73
SALUTE – SUCIALE / SANTE - SOCIAL	
Rapport n° 012 : Convention constitutive du GIP Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse (Délibération n°2018/012 AC du 16 janvier 2018)	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	74
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	74
Vote du rapport	75

ALLOGHJU / LOGEMENT

Rapport n° 023 : Création de l'Agence d'information sur le logement de la Collectivité de Corse – ADIL de Corse (Délibération n°2018/013 AC du 16 janvier 2018)

Présentation du rapport par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du logement

Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente 80

Vote du rapport 81

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - SPORTS

Rapport n°019: Adoption des statuts d'une régie autonome personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du Centre du sport et de la jeunesse de Corse (CSJC) (Délibération n°2018/014 AC du 16 janvier 2018)

Présentation du rapport par Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère 82 exécutive en charge de la jeunesse et des sports Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente 83 *Prise(s) de parole :* M. Jean-Charles ORSUCCI 84 M. Petr'Antone TOMASI: proposition amendements 85 Mme Lauda GUIDICELLI, en réponse 86 M. Pierre GHIONGA, proposition amendement 87 Mme Laura GUIDICELLI, avis du Conseil exécutif 87 Le Président Jean-Guy TALAMONI, vote amendement M. GHIONGA 87 M. Petr'Antone TOMASI 88 Examen et vote des amendements (de la page 88 à la page 91) 88 91 Vote rapport amendé

PATRIMONIU / PATRIMOINE

Rapport n° 007: Convention de stockage d'œuvres d'art au Centre de conservation et restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) entre la Collectivité de Corse et les déposants (Délibération n°2018/015 AC du 16 janvier 2018)

Présentation du rapport par Mme Josépha GIACOMETTI,

Conseillère exécutive en charge du patrimoine

Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente

93

Vote du rapport

93

ASSESTU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n° 008: Modification de la composition du Comité de massif de Corse (Délibération n°2018/016 AC du 16 janvier 2018)

Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil 94 exécutif de Corse

Vote du rapport 94

INFRASTRUTTURE / INFRASTRUCTURES

Rapport n° 006: Réévaluation du coût des études géotechniques nautiques du projet du nouveau port de commerce de Bastia sur le site de la Carbonite - Grand port de Bastia Corse

(Délibération n°2018/017 AC du 16 janvier 2018)

Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil 95 exécutif de Corse

Vote du rapport 95

Rapport n° 009 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse

à la Commission consultative des services publics locaux

QUISTIONE DIVERSE: QUESTIONS DIVERSES

(Article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales) (Délibération n°2018/018 AC du 16 janvier 2018)	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	96
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	96
Vote du rapport	96
Rapport n° 013 : Composition du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail et recueil de l'avis des représentants de la Collectivité (Délibération n°2018/019 AC du 16 janvier 2018)	<u> </u>
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	97
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	97
Vote du rapport	97
Rapport n° 014: Composition du Comité technique de la Collectivité de Corse et recueil de l'avis des représentants de la Collectivité (Délibération n°2018/020 AC du 16 janvier 2018)	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	98
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	98
Vote du rapport	98

Rapport n° 016 : Elections des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'incendie et de secours en

Présentation du rapport par M. Lionel MORTINI, Président de l'Office de développement agricole et rural de la Corse	104
Rapport n° 022 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse au Syndicat mixte de l'abattage en Corse (SMAC) (Délibération n°2018/024 AC du 16 janvier 2018)	
Vote du rapport	103
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	103
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	103
exécutif de Corse (Délibération n°2018/023 AC du 16 janvier 2018)	
Rapport n° 020 : Délégation d'attributions au Président du Conseil	102
Vote du rapport	102
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	102
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	101
Rapport n° 017: Désignation des membres du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (Délibération n°2018/022 AC du 16 janvier 2018)	
Vote du rapport	100
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	99
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	99
Corse (SIS) (Délibération n°2018/028 AC du 16 janvier 2018)	

Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Consei exécutif de Corse	111
exécutifs et des conseillers à l'Assemblée de Corse (Délibération n°2018/026 AC du 16 janvier 2018)	
Rapport n° 025: Indemnités de fonction du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil exécutif de Corse, des conseillers	
Vote rapport amendé	110
Vote amendement	110
M. Jean-Martin MONDOLONI	109
Le Président Gilles SIMEONI	109
M. Jean-Martin MONDOLONI	109
Le Président Gilles SIMEONI	108
Le Président Jean-Guy TALAMONI	108
Prise(s) de parole :	
Présentation de l'amendement du Conseil Exécutif par le Président SIMEONI	108
M. Jean-Martin MONDOLONI	107
Le Président Jean-Guy TALAMONI	107
M. Hyacinthe VANNI	106
Le Président Jean-Guy TALAMONI	106
Le Président Gilles SIMEONI, amendement	106
Prise(s) de parole : Le Président Jean-Guy TALAMONI	106
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	105
Rapport n° 024 : Fonctionnement des groupes politiques (Délibération n°2018/027 AC du 16 janvier 2018)	
Vote du rapport	104
Le Président Jean-Guy TALAMONI : avis de la Commission permanente	104

M. Pierre GHIONGA M. Jean-Charles ORSUCCI M. Camille de Rocca SERRA	116 116 118
Vote du rapport	119
Rapport n° 027: Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de délégation de service public et à la Commission d'appel d'offres (Délibération n°2018/025 AC du 16 janvier 2018)	
Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	120
Prise(s) de parole : M. Hyacinthe VANNI M. François-Xavier CECCOLI Le Président Gilles SIMEONI, en réponse M. Jean-Charles ORSUCCI M. Hyacinthe VANNI Le Président Jean-Guy TALAMONI Le Président Gilles SIMEONI M. Camille de ROCCA SERRA	121 121 122 122 123 124 124 125
Vote du rapport	125
Rapport n 015 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse dans les commissions et organismes extérieurs (Délibération n°2018/030 AC du 16 janvier 2018)	
Le Président Jean-Guy TALAMONI, invitation des conseillers à procéder, pour chaque commission organique, à la constitution de leur bureau	127
Le Président Jean-Guy TALAMONI, lecture de la composition des bureaux des trois commissions organiques.	127
Le Président Jean-Guy TALAMONI, lecture de la liste des désignations diverses déjà effectuées (p 130 à 135)	128

Désignation aux conseils d'administration des services d'incendie et de secours de Corse (conseils d'administration SIS 2B et SIS 2A)	134
Prise(s) de parole :	124
Le Président Jean-Guy TALAMONI M. Hypoginthe WANNI	134
M. Hyacinthe VANNI M. Jean-Martin MONDOLONI	134
	135
Le Président Jean-Guy TALAMONI	135
Reprise de la désignation à d'autres organismes (suite) (p. 138 à 154)	135
Rapport n° 031 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse à l'Accademia corsa di i vagabondi	
(Délibération n°2018/021 AC du 16 janvier 2018)	
Présentation du rapport par M. Xavier LUCIANI, Conseiller exécutif en charge de la langue corse	152
Amendement du Conseil exécutif :	153
Vote amendement	153
Vote rapport	155
Prise(s) de parole :	
M. Romain COLONNA	155
M. Xavier LUCIANI	156
Rectification erreur désignations au syndicat mixte du Centre	157
de sport et de la jeunesse de Corse (CSJC)	
Le Président Jean-Guy TALAMONI	157
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	157
Le Président Gilles SIMEONI	158
M. Jean-Martin MONDOLONI	158
M. Jean-Charles ORSUCCI	158
Mme Valérie BOZZI	160
M. Hyacinthe VANNI	161
M. François-Xavier CECCOLI	161

M. Petr'Antone TOMASI	162
M. Jean-Martin MONDOLONI	163
Mme Valérie BOZZI	164
M. Jean-Charles ORSUCCI	165
M. Hyacinthe VANNI	166
M. Petr'Antone TOMASI	167
M. Jean-François CASALTA	168
Le Président Gilles SIMEONI	179
Reprise désignation aux conseils d'administration des SIS	
*SIS 2B	171
Dépôt des listes	171
Mme Julia TIBERI, appel nominal des conseillers	171
Le Président Jean-Guy TALAMONI, résultat du vote	171
*SIS 2A	172
Dépôt des listes	172
Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	173
Le Président Jean-Guy TALAMONI, résultat du vote	173
Election des représentants de l'Assemblée de Corse au conseil d'administration du Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud : (Délibération n°2018/029 AC du 16 janvier 2018)	
Le Président de l'Assemblée de Corse	174
M. Hyacinthe VANNI	174
Prise(s) de parole :	185
M. Jean-Charles ORSUCCI	175
Le Président Gilles SIMEONI	177
Le Président Jean-Guy TALAMONI, vote sur le mode de scrutin	178

et résultats

Reporté	180
Rapport n° 026 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs	
Le Président Jean-Guy TALAMONI, résultats du vote	179
Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	179
Le Président Jean-Guy TALAMONI, invitation à déposer les listes	178

ANNEXES 181

La séance est ouverte à 10 h 45 sous la présidence de M. Jean-Jean-Guy TALAMONI

Le Président TALAMONI

La séance est ouverte.

Postu ch'ùn avemu micca i secretarii, aghju da dumandà à i più giovani per fà l'appelu è u restu, Laura-Maria POLI.

D'abord, bienvenue aux 11 nouveaux élus de cette Assemblée. Soyez les bienvenus dans ce temple de la démocratie corse.

Nous allons procéder à l'appel avec une secrétaire transitoire, mais peut-être définitive. Non ? Pourtant, c'est un bon job, et qui mène directement à l'Exécutif! J'essaye de le vendre mais, apparemment, sans succès! Nous allons procéder à l'appel.

Mme Laura-Maria POLI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Care culleghe, cari culleghi,

L'educazione cum'è prima priurità pulitica.

A pulitica ghjè l'arte di tesse una lea trà l'omi è e donne d'oghje, ma dinù trà e generazione. Quelle d'eri, quelle d'oghje è quelle di dumane. S'è à l'epica di l'infurmazione tutale di e rete suciale, simu ghjudicati à ogni sundame, à ogni decisione, à ogni dichjarazione o elezzione, u più chè no seremu ghjudicati serà da i nostri figlioli. Circhemu à dà è à fà, per elli, tuttu ciò chè no pudemu. È ancu di più.

Durante l'anni chè n'eramu in l'uppusizione, cum'è durante i dui anni passati, avemu sempre piazzatu l'educazione in core à a nostra pulitica : riapertura di l'Università di Corsica, innuvazione pedagogica per u sviluppu di l'insignamentu bislinguu, strategia d'apertura di filiere d'eccellenza, sviluppu di i scambii internaziunali per a ricerca cum'è per a furmazione.

Credu ch'avemu insegnatu una strada, ma s'è l'urganisazione di l'educazione si face di menu in menu à u livellu centrale di i Stati, in Francia, ferma u Statu à tene a maiò parte di a cumpetenza educativa.

Ramintemu chì l'educazione hè dinù a cundizione di l'eserciziu demucraticu. Perchè a dimucrazia ùn hè solu u votu, ma u votu cuscente è infurmatu. È di fatti, si vede, oghje cum'è eri, cosa pò esse u risultatu di u scrutinu quandu u votu hè più l'effettu di a zerga chì d'una dimarchja raziunale d'adezione à un prugettu. Si vede in America, incù un presidente ch'ùn la sà mancu ellu cum'è hà fattu per ghjunghje à e più alte respunsabilità. Si vede in Auropa dinù chì u votu per a strema dritta è spessu liatu incù un livellu d'educazione troppu debbule.

Hè per quessa chì l'educazione hè a nostra prima primura è u sugettu di una di e trè « Cunferenze permanente » ch'aghju lanciatu dopu à l'elezzione di dicembre 2015.

L'educazione, hè u mezu di trasmissione di a nostra lascita culturale è scentifica. Ghjè u mezu di tesse a lea trà tutti l'attori suciale di dumane è d'anticipà e mutazione sucetale, ecunomiche è tennulogiche prufonde ch'averemu da cunosce. S'è per l'anni à vene, v'avia da dì qualesse sò e nostre trè priurità, vi dicerebbe, cum'è un anzianu primu ministru brittanicu, chì a prima hè l'educazione, a seconda l'educazione è po a terza... l'educazione. Per risponde à e prublematiche di a terra, di u tettu è di u travagliu. Di u benestà di l'omu dinù.

A fine d'una mitulugia francese.

Eppuru, u sistema educativu francese hè sfiatatu. U mitu di a terza Republica hè digià cascatu dopu guerra cù i studii storichi. L'ugualità di e scenze, studiata è misurata dipoi l'anni sessanta, pare esse un urizonte di più in più luntanu malgratu e dichjarazione d'intenzione di i guverni. A ci dicenu parechji studii internaziunali di l'OCDE cum'è PIRLS o PISA. Per fà la à l'accorta, palesanu dui punti maiò:

- a Francia tene a prima piazza per a crescita di l'inugualità ; l'urigine suciale di i sculari pesa nant'à i risultati di i zitelli è a Scola accresce ancu i scarti suciali iniziali.
- cuntinueghja à calà u livellu di i giovani, dunque a perfurmenza di u sistema educativu.

Ancu l'inchieste di u Ministeriu di l'educazione s'accordanu nant'à sti dui punti.

In Corsica, s'impone stu sistema educativu, è s'ellu ùn esiste micca un studiu specificu nant'à a nostra isula malgratu a dumanda di l'Assemblea di maghju 2017, sapemu chì a situazione hè ancu di più acuta postu chè n'avemu un livellu d'abbandonu sculare superiore à quellu di a Francia è chì l'inugualità sò più forte quì chè in altrò. I nostri giovani sò menu diplumati chè quelli di parechji territorii d'otri mare. Si tratta d'inugualità suciale ma dinù d'inugualità territuriale. S'è ùn femu nunda, a situazione anderà di male in peghju, malgradu i sforzi è e cumpetenze di l'insignanti è di u persunale educativu chì vogliu salutà quì.

U raportu di u CESC nant'à l'educazione

Di pettu à sta situazione affannante, aghju dumandatu, in lu 2016, un studiu à u Cunsigliu ecunomicu suciale è culturale nant'à u sistema educativu in Corsica è l'evuluzione chì si ponu imaginà è almanaccà. Vogliu ringrazià u so Presidente, i membri di a cummissione è i funziunarii di l'attuale CESEC chì si sò impegnati in stu travagliu.

A cumissione ad hoc « sistema educativu » di u CESC, cumposta, frà altri, di tutti i sindicati di l'educazione, ci presenta un bilanciu assai interessante perchè ghiè spartu da attori propiu diversi.

Custatta prima, chì u spartimentu di e cumpetenze educative trà u Statu è a Cullettività di Corsica face calà l'efficacità di u sistema educativu corsu.

Presenta qualchi sciffri chì danu penseru:

- 38% di i giovani trà 15 è 24 anni ùn anu diploma o, à u più, anu u brivettu
- Nant'à i 4400 giovani di menu di trente anni senza attività è esciuti di u sistema educativu, 45% ùn anu diploma o, à u più, anu u brivettu
 - U percentuale di scularizazione hè sottu à quellu di a Francia

A cunclusione di u raportu di u CESC, vutatu à l'unanimità di u cunsigliu, hè chiara :

E nostre pussibilità d'azzione per sguassà l'inugualità suciale in core à u sistema educativu sò limitate per via di a nostra dipendenza à e pulitiche naziunale francese.

Ùn cunvene micca una risposta uniforma à preoccupazione sfarinziate lucalmente è di manera territuriale. Anzì, face cresce l'inugualità.

Cambiemu u nostru sistema educativu

Si ponu cambià i sistemi educativi. Pudemu cambià u nostru. Ci tocca à fà la! I paesi oramai in capu di ste classifiche eranu à capu in ghjò di l'altri studii, quindeci, vinti o trenta anni fà.

Singapour, per esempiu, era in fondu di a classifica in lu 1990. Ghjunghje oghje frà i primi, dopu avè trasfurmatu u so sistema educativu, è circatu à favurisce a furmazione di l'insignanti.

I paesi di u nordu di l'Auropa anu sceltu, elli, a rivalutazione di i mistieri di l'insignamentu è di a furmazione, u sustegnu à l'innuvazione, l'autunumia di i stabbilimenti, l'abbandonu di i sistemi tradiziunali di nutazione.

Per noi, l'infurmazione maiò à ritene di u studiu « PISA » ghjè quessa : a pussibilità per un paese di pudè valutà da per ellu u so mudellu educativu, di pudè definisce e migliuranze è di pudè mette le in ballu da per ellu, cunduce à a riescita di u sistema educativu. Ùn esiste u mudellu unicu chì cunvenerebbe à tutti i paesi. Ognunu deve custruì u so propriu mudellu.

A ci dice ancu u raportu di u CESC : ci vole à valutà i dispositivi educativi à u livellu di a Corsica per custruì pulitiche educative è di furmazione adatte à e realità è a i bisogni di u territoriu.

Hè per quessa chì, annu, l'Assemblea di Corsica hà vutatu in favore di un quadru nurmativu specificu. Ci deve permette di sviluppà strategie educative ambiziose per i nostri giovani.

Ùn ci pò esse emancipazione individuale è cullettiva senza a custruzione di un sistema educativu più ghjustu, più cumpetitivu, più tennulogicu, adattatu à cio chè no simu è direttamente cunduttu da a Corsica. U tema di l'educazione deve esse trattatu durante e neguziazione cù Pariggi.

E quistione educative un sò solu cartulari. Sò una parte di noi stessi.

Per contu meiu, cuntinueraghju u travagliu di a cunferenza permanente. Aghju privistu di riceve in i ghjorni à vene ogni sindicatu di l'educazione per riflette cun elli à a suluzione a più bona. Si tratta quì di riescita è di spannamentu di a nostra ghjuventù, di sviluppu culturale, suciale, ecunomicu, d'impiegu è d'avvene.

À ringrazià vi.

A parola hè à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu ò Sgiò Presidente di l'Assemblea di Corsica, caru amicu.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, chers collègues,

Très brièvement, d'abord pour dire à la suite de votre discours que, bien évidemment, nous adhérons totalement à la philosophie qu'il développe. Vous avez rappelé, M. le Président de l'Assemblée de Corse, que la question de l'éducation sera un enjeu central de la mandature à venir, et plus globalement, est un enjeu central pour la société insulaire comme elle l'est, d'ailleurs, pour toutes les sociétés.

De ce côté-là, aussi, nous aurons à faire preuve à la fois d'innovation, d'opiniâtreté, d'ouverture pour voir ce qui se fait de mieux ailleurs, d'écoute et de travail collectif, dont acte. Je compte notamment et particulièrement, même si non exclusivement, sur Josepha GIACOMETTI sur la question de l'éducation et la formation, mais également bien sûr, sur Saveriu LUCIANI, sur la question linguistique indissociable de l'éducation et, plus généralement, sur l'ensemble des femmes et des hommes qui composent ce Conseil exécutif et cette Assemblée.

Je voudrais pour ma part, et très brièvement, avant que nous rentrions dans le vif de nos travaux d'aujourd'hui, insister sur deux points, mais pas tant sur le fond que sur la méthode.

Le premier point, c'est revenir un instant avec vous, sur la question des incendies hivernaux qui ont frappé notre île, plusieurs communes, certains élus qui ont été touchés directement. Je me tourne, notamment, vers celles et ceux qui sont maires et qui ont été au contact à la fois des incendies et des grandes difficultés mais, au-delà des responsabilités qui sont les nôtres, nous avons été touchés, toutes et tous, directement en tant que Corses et citoyens.

D'abord, en termes de méthode, je voudrais dire que ce qui s'est passé impose, nous le savons mais je le dis en quelques mots, une réflexion stratégique aussi bien sur la question de la lutte contre les incendies que sur la question de leur prévention, en intégrant un cadre beaucoup plus large qui est celui du réchauffement climatique. De ce côté-là, notre Assemblée aussi, y compris dans ses nouvelles prérogatives, aura à s'emparer pleinement de cette question. Je pense notamment, et là encore pas seulement, aux SIS, pour lesquels nous aurons à statuer tout à l'heure. Je crois qu'il faudra, là-aussi bien sûr, continuer à valoriser ce qui a d'ores et déjà été fait, mais inventer des chemins nouveaux et le faire selon des méthodes et des dispositions que nous aurons à co-construire avec l'ensemble des acteurs.

Le deuxième élément fort qu'il faut retenir à mon sens, de cette question des incendies c'est, bien sûr, la solidarité spontanée, massive, transcendant toutes les appartenances qui est venue, non pas faire disparaître les difficultés ou les douleurs, mais au moins, les compenser et les apaiser. Je crois que dans un moment où, souvent, nous sommes confrontés aux hésitations, aux interrogations, quelquefois aux doutes, nous devons trouver dans ce qui s'est passé ces derniers jours, la certitude que le chemin, sur lequel est engagée la Corse de façon collective, est le bon.

Je voudrais donc remercier, une fois encore, toutes celles et ceux, élus, citoyens, pompiers, sapeurs forestiers et au-delà, par exemple les médias (je pense à Corse-Matin, à ViaStella, à RCFM) et tous les autres bien sûr, (CNI, Alta Frequenza) tous les médias, les artistes, qui se sont mobilisés, les entrepreneurs, qui ont mis à disposition, gratuitement, leurs matériaux ou leurs engins, les maires, qui ont pris des initiatives.

Il s'est passé quelque chose de véritablement extraordinaire et tout le monde a constaté, sans en être véritablement surpris, que la société corse continuait à produire du sens et de la solidarité. Cela, à mon avis, ça doit être quelque chose que nous devons retenir, y compris pour l'intégrer pleinement dans notre action collective.

Le deuxième point que je voudrais souligner, brièvement, c'est celui des deux enjeux majeurs qui nous attendent, mais, une fois encore, en termes de méthode : d'abord, les politiques de la nouvelle Collectivité de Corse, ensuite, le dialogue qui va s'ouvrir avec Paris.

Ce que je voudrais vous dire en ma qualité de Président du Conseil exécutif, c'est que ces deux axes de travail qui, pour nous, sont indissociables et complémentaires ne peuvent pas être le monopole, c'est une évidence mais je tiens à le redire, ni du Conseil exécutif ni de l'ensemble de la majorité territoriale. Il requiert que nous décidions ensemble, une méthode qui permettra à toutes et à tous, non seulement celles et ceux qui sont présents dans cette Assemblée, mais également en dehors de cette Assemblée, d'être associés à ce que nous avons à faire. C'est pour moi une condition sine qua non de la réussite.

Je vous avais dit, lors de notre séance d'installation, que je présenterais les grands axes de la politique générale que le Conseil exécutif souhaitait proposer à l'Assemblée de Corse à l'occasion de cette session.

Je vous dis que j'ai pris la décision de différer la présentation de cette politique parce que je considère que la vision serait nécessairement imparfaite, partielle, voire partiale si elle ne s'était pas nourrie, en amont, d'un certain nombre de contacts et d'un certain nombre de discussions que nous devons avoir ensemble, aussi bien en ce qui concerne la politique de la nouvelle Collectivité de Corse, que les rapports avec Paris.

En ce qui concerne la politique de la nouvelle Collectivité de Corse, j'ai demandé, vous le savez, à l'ensemble des conseillères et conseillers exécutifs de faire un état des lieux et de proposer une feuille de route avec un certain nombre de priorités.

Je souhaiterais, si vous en êtes d'accord M. le Président de l'Assemblée de Corse, que nous ayons aussi une discussion politique globale avec les groupes et les chefs de groupes (présidents et présidente de groupes) pour que chacun puisse exprimer sa vision des priorités à venir et, en tout cas, que je puisse, en ma qualité de Président du Conseil exécutif, écouter ce que vous avez à dire, de la façon dont vous voyez les enjeux et les priorités des trois années à venir.

Au-delà du Conseil exécutif et des élus, il y a aussi l'administration. Nous avons un chantier qui est immense, qui n'est pas qu'un chantier administratif et technique, mais qui est un chantier à la fois administratif et technique, et un chantier politique, fondamentalement politique parce que nous avons à construire, ensemble, l'administration de la Corse du XXI^{ème} siècle

Les fonctionnaires de la nouvelle Collectivité de Corse sont au travail. Ils sont au travail ensemble. Concernant les feux, vous savez par exemple, que les sapeurs forestiers de Corse-du-Sud sont venus prêter mainforte aux sapeurs forestiers de Haute-Corse. Cela a été, à la fois, efficace au plan de la lutte et de la sauvegarde, et efficace aussi, au plan humain avec des liens qui se sont renforcés. Cela est vrai dans l'ensemble de l'administration.

Donc, il y a ces trois niveaux de discussion à avoir, Conseil exécutif, Assemblée de Corse, Conseil exécutif et Assemblée de Corse, gestion de l'administration, réflexion ensemble sur l'administration. Au terme de ce cycle d'échanges, qui sera très court, qui prendra quelques semaines, je pourrai, et vous pourrez également avoir sans doute, une idée plus complète de ce que nous aurons à faire ensemble.

Sur le deuxième point et les rapports avec Paris, M. le Président de l'Assemblée de Corse, nous sommes invités à une rencontre, un premier échange avec le Premier ministre d'abord, avec le Président du Sénat ensuite, avec le Président de l'Assemblée nationale enfin, la semaine prochaine.

Je tiens à dire, très fortement et très solennellement, de façon publique, ici devant vous, mais également devant les Corses que, bien évidemment, nous entendons assumer les charges qui sont attachées à nos fonctions respectives (celles de Président de l'Assemblée de Corse et celles de Président du Conseil exécutif de Corse) ce que nous faisons, en répondant bien volontiers à ces invitations.

De la même façon, il convient de dire, très clairement et très fortement, qu'il est inenvisageable que le dialogue avec Paris soit préempté par le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse, ou même simplement, soit préempté par la majorité territoriale.

Nous avons à construire ensemble, une méthode qui permettra aux uns et aux d'autres, de s'exprimer et de dire ce que vous attendez du dialogue avec Paris.

Nous, nous avons été mandatés par le suffrage universel, de façon très claire. Le programme et le projet que nous avons portés, contrairement à ce qui a pu être dit, par exemple par le porte-parole du Gouvernement, ne concernaient pas seulement les questions du quotidien, ne relevaient pas seulement des compétences, certes importantes, de l'actuelle Collectivité de Corse.

Oui, nous avons la volonté de faire et de bien faire dans tous ces domaines du quotidien, parce que les Corses nous ont élus aussi pour cela. Mais, dans le même temps, et de façon indissociable, ils nous ont mandatés pour engager un dialogue politique de fond, pour rechercher une solution politique de fond autour d'un certain nombre de fondamentaux que je ne rappellerai pas, vous les connaissez. Mais, encore une fois, nous ne prétendons pas avoir le monopole de la légitimité.

Donc, cette méthode de dialogue avec Paris, après les premiers contacts que nous aurons, nous réaffirmerons ce pourquoi nous avons été mandatés et nous réaffirmerons également, l'état d'esprit d'ouverture qui est le nôtre et la volonté d'associer l'ensemble des élus et l'ensemble des forces vives au dialogue qui va s'ouvrir.

Bien évidemment, nous vous ferons un compte rendu, qui sera un compte rendu exhaustif, des différents entretiens que nous aurons pu avoir.

En ce qui me concerne, M. le Président de l'Assemblée de Corse, je vous proposerai que, avant même notre voyage à Paris, nous profitions de la session d'aujourd'hui, notamment, pour avoir un échange avec les présidents des groupes, qui sont représentés dans cette Assemblée, pour que les choses soient tout à fait claires. Et puis derrière, nous aurons l'occasion de proposer une méthode qui associera, non seulement l'ensemble des forces qui sont représentées dans cet hémicycle, mais également celles et ceux qui ne le sont pas parce qu'ils existent aussi, les chambres consulaires, bien évidemment, l'ensemble des syndicats et l'ensemble des forces vives.

Voilà ce que je voulais vous dire, au seuil de notre session d'aujourd'hui qui est technique.

Je considère, et je termine par-là, que, eu égard à l'attente majeure des Corses de façon globale et indifférenciée, eu égard aux enjeux qui nous attendent, eu égard aux difficultés qui ne manqueront pas de se dresser sur notre chemin et eu égard, également, à notre volonté, j'en suis certain, commune et partagée de réussir, je pense que la question de la méthode est une question fondamentale et que nous ne perdrons pas de temps à y consacrer quelques heures, quelques jours ou quelques semaines.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Rapport n° 028 : Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse

Le Président TALAMONI

Conformément à l'article L. 4422-13 du Code général des Collectivités territoriales,

«L'Assemblée établit son règlement dans le mois qui suit son élection». Ce même article dispose, également, que le règlement fixe les modalités de fonctionnement qui ne sont pas prévues par le code (dans son livre IV, titre II, chapitre 2) et qu'il doit être adopté à la majorité absolue des membres de l'Assemblée (soit 32 conseillers).

Outil principal régissant la préparation et le fonctionnement des séances publiques, le règlement intérieur doit contenir les dispositions communes à toute assemblée délibérante ; il gagnera, aussi, à refléter les équilibres ou les usages de travail propres à chaque mandature.

C'est pourquoi, traditionnellement, l'Assemblée de Corse commence par reconduire le document existant et se donne un délai raisonnable d'appréciation avant de le compléter de façon plus durable.

Cependant, la création de la Collectivité de Corse, au 1^{er} janvier 2018 crée, à cet égard, un contexte nouveau : d'une part, parce qu'il n'existe pas de règlement précédent qui puisse être considéré toujours en vigueur et, d'autre part, parce que les modalités d'organisation de l'assemblée délibérante et de gestion, dans ses rapports avec le conseil exécutif ou les instances consultatives, ne peuvent avoir encore été suffisamment définies.

Dans cet esprit, le groupe de travail réunissant les secrétariats généraux des trois assemblées délibérantes, du conseil exécutif et du conseil économique, social et culturel, a préparé un projet de règlement à caractère technique, sur la base des textes existants et, notamment, celui de l'Assemblée de Corse dont la conception est apparue la plus appropriée étant donné que la structuration des pouvoirs de la nouvelle Collectivité de Corse reprend celle en vigueur, depuis 1992, dans l'ancienne Collectivité territoriale de Corse.

Ce texte n'a d'autre ambition que de faciliter l'installation des différents organes de travail de l'Assemblée (commissions et groupes), la préparation et le déroulement des premières séances publiques et les relations entre les pouvoirs exécutif, consultatif et délibérant : il aura, par conséquent, vocation à être refondu avant la fin du présent semestre, de façon à constituer un cadre de référence durable et approprié.

Plusieurs articles n'en doivent pas moins être modifiés dès le début de la mandature : d'abord, pour apporter quelques précisions ou clarifications utiles s'agissant de mesures rendues obsolètes par la pratique ; ensuite, pour introduire un certain nombre d'actualisations mettant le règlement en conformité avec de nouveaux usages ; et enfin, pour amorcer de nouvelles règles ayant vocation à garantir un bon fonctionnement du processus délibérant de la Collectivité de Corse, étant entendu qu'un règlement adapté à ces institutions devra être élaboré au cours du semestre actuel.

Je vous propose, par conséquent, de vous limiter aujourd'hui aux sujets, ci-après détaillés, et de charger la commission permanente d'élaborer, en concertation avec les groupes, des réflexions pour son adaptation durable.

1) Des précisions ou clarifications par rapport aux usages établis.

En premier lieu, il s'agit de réaffirmer le droit à l'information des élus de l'assemblée délibérante entendu en termes de délais de transmission des rapports : jusque-là, ceux-ci n'étaient codifiés qu'au niveau des relations entre présidents et il ne parait pas superflu (article 37) d'étendre cette quantification à l'envoi aux conseillers.

Au titre de l'organisation des débats, certaines modalités dans l'ordre des interventions étaient tombées en désuétude et il convenait de mettre en conformité références et pratique (article 45) ; dans le même esprit, de préciser davantage le rôle dévolu aux secrétaires de séance (article 34) et la répartition des rôles entre procès-verbal et compte rendu in extenso (articles 51 et 52), les modalités de vote en fonction des différents scrutins (articles 55 et suivants) ou encore, de distinguer les questions écrites des questions orales dans des articles spécifiques (articles 74 et 75).

2) Des actualisations pour intégrer les nouvelles pratiques

Il appartient d'abord au règlement intérieur, comme lors de chaque début de mandature, de fixer les conditions de fonctionnement des organes internes de l'assemblée délibérante : cela concerne le seuil de création d'un groupe politique, qu'il vous est proposé, pour commencer, de maintenir à trois conseillers (article 15) ; puis les principes d'organisation en

commissions : nombre, effectifs, intitulés et attributions des commissions organiques d'une part (article 19), nombre, effectifs, intitulés et attributions des commissions thématiques d'autre part (articles 20 à 24), sans oublier les règles applicables aux commissions ad hoc (article 25) et aux missions d'information et d'évaluation (article 25).

A cet égard, il vous est proposé de maintenir les trois commissions organiques existantes, en rattachant notamment, les compétences en matière sanitaire et sociale exercées par les conseils départementaux à la troisième commission (qui devient la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé publique), en valorisant davantage les enjeux liés au numérique dans l'intitulé de la deuxième commission (Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement) et de moderniser l'intitulé de la première commission (Commission des finances et de la fiscalité) ; d'ajuster leurs effectifs en conséquence (21 membres) sachant que le principe, selon lequel chaque conseiller est membre d'une et d'une seule commission organique, est expressément affirmé ; et de modifier légèrement la répartition de leurs attributions (les observatoires et statistiques de la conjoncture économique, de la croissance et de l'emploi passant de la première à la deuxième commission, l'égalité femmes / hommes étant explicitée dans la troisième commission).

Concernant les commissions thématiques, il vous est proposé de reconduire la Commission de contrôle, la Commission des affaires européennes et la Commission en charge des problématiques de violences en Corse ; de scinder les activités de la Commission des compétences législatives et règlementaires au profit d'une nouvelle commission pour l'évolution statutaire de la Corse ; et de supprimer la Commission des politiques de santé publique en cohérence avec les nouvelles attributions confiées à la troisième des commissions organiques.

Dans un esprit analogue, il vous est proposé d'intégrer d'autres catégories pour lesquelles une actualisation s'avère nécessaire, que ce soit pour appliquer de nouvelles règles ou pour codifier de nouvelles techniques qui sont déjà utilisées.

La référence à l'adoption d'un code de déontologie (préambule) qui viendra compléter le règlement intérieur, en conférant une solennité appropriée aux changements voulus par la législation, rentre à cet égard dans la première catégorie ; de même que l'extension du droit d'expression des groupes aux nouveaux vecteurs de communication institutionnelle (article 17).

Au cours de la mandature précédente, l'Assemblée de Corse a créé un nouvel organe consultatif, l'Assemblea di a giuventù qui a été installée en avril 2017 et commencé à fonctionner depuis. Il était logique de codifier, ne serait-ce que sur la base des délibérations existantes, les relations entre cette instance et les pouvoirs exécutif et délibérant, ce qui est l'objet des articles 83 et suivants, au chapitre 3 du titre V.

De la même manière, l'adoption de résolutions est devenue un mode solennel d'association, du président du Conseil exécutif, du président de l'Assemblée et des groupes politiques de celle-ci, sur des enjeux d'actualité sensibles, et il était judicieux de mentionner cette modalité (article 65).

Enfin, l'usage des nouvelles technologies prend une part croissante dans l'activité des conseillers et il s'agit de codifier, en conséquence, les procédures applicables à la transmission de rapports dématérialisés (article 39) ou au vote électronique (article 58).

3) L'amorce des modalités d'un fonctionnement adapté aux nouvelles institutions.

Il apparaît légitime que, dans les limites du présent règlement intérieur, soient introduites, dès aujourd'hui, certaines des évolutions qui conditionneront le bon fonctionnement des nouvelles institutions.

Cela concerne, en priorité, le rôle nouveau dévolu à la commission permanente qui supposera, notamment, que l'on définisse rapidement la répartition des délégations qui lui seront consenties et, dans le même objet, celles qui seront accordées au Conseil exécutif (articles 2 et 3). De même, la loi du 7 août 2015 a-t-elle créé une Chambre des territoires et il appartiendra au règlement intérieur de l'intégrer, en précisant, le moment venu, les relations qu'elle aura avec l'Assemblée délibérante et le Conseil exécutif, comme les procédures qui en découleront (article 82, chapitre 2 du titre V).

Mais il vous est aussi proposé de commencer à prévoir un certain nombre de changements en introduisant de nouvelles pratiques.

Il s'agit, d'une part, du rôle de la conférence des présidents (article 18), qui pourrait intervenir au niveau des attributions exercées sous les précédentes mandatures par la commission permanente ; et des moyens en personnel et en matériel alloués aux groupes (article 17), qui font d'ailleurs l'objet d'une délibération spécifique à prendre lors de la session d'aujourd'hui, adaptant le niveau de crédits mobilisables et rationalisant les règles d'emploi des dotations de fonctionnement.

D'autre part, d'apporter des changements dans l'instruction des ordres du jour par une modulation des délais de transmission des rapports, en fonction de leur nature ou de leur importance (8 pour la commission permanente, 15 pour les rapports ordinaires et 21 pour les dossiers de fond), de façon à améliorer les conditions de préparation des séances publiques (article 38); dans les modalités de dépôt des amendements, pour que sans limiter ce droit, les conseillers soient incités à produire leurs amendements devant les commissions (articles 53 et 54); ou encore, dans le fait que les réunions des commissions revêtiraient par principe un caractère public (articles 14, 19 et suivants), sauf pour ce qui concerne la commission de contrôle, du fait de la nature de ses investigations.

4) La nécessité de préparer un règlement intérieur cadrant avec les nouvelles institutions.

Il va de soi que notre Assemblée aura tout intérêt à refondre ce règlement intérieur provisoire dès qu'elle aura pu compléter le nombre d'organes intervenant au processus délibérant, déterminer les procédures régissant la préparation de l'ordre du jour et apprécier les conditions d'une modernisation des institutions.

Pour autant, étant donné que lors des mandatures précédentes, le document adopté dans le mois suivant l'élection de l'Assemblée se bornait à reconduire le texte antérieur en y ajoutant les quelques changements nécessaires, sans qu'un réexamen, au fond, puisse intervenir ensuite (malgré les demandes réitérées des présidents successifs), je vous propose de solenniser cet engagement dans un article au projet de délibération adoptant ce règlement.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Si le Président du Conseil exécutif souhaite dire un mot...ou bien la discussion générale est ouverte. La parole est à qui la demande. Je demanderai aux élus, qu'ils soient anciens élus ou nouveaux élus, de se présenter, à la fois pour leurs collègues et pour la presse, en disant leur nom et leur prénoms (pas en faisant un exposé ou en fournissant un curriculum vitae ou un exposé exhaustif de leur parcours politique).

La parole est à qui la demande.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dans la continuité des échanges que nous avons eus, M. le Président, hier en commission permanente, nous déposerons trois amendements.

Pour aller vite, et sans rentrer dans l'exposé des motifs, le premier touche à ce que nous considérons une multiplication, qui ne serait pas efficiente, des commissions, même si, évidemment, le fait majoritaire tranchera.

Vous avez pris l'initiative de distinguer deux commissions dont nous pensons que les travaux vont se recouper. La première est celle qui, historiquement, est installée au titre de commission dite «réglementaire des évolutions législatives» et l'autre, dans la perspective du dialogue qui va être nourri avec Paris sur une hypothétique évolution statutaire, une commission dite « évolution statutaire ».

Nous continuons à penser que ces deux commissions vont se recouper, que les travaux vont, sinon se ressembler, en tout cas se multiplier. Nous avons le souci, non pas de priver les conseillers de réflexions et d'alimenter de leur propre parcours, de leur propre expertise à la fois les évolutions réglementaires et législatives, nous avons le souci que cette Collectivité, qui ne manquera pas de se prendre, assez rapidement dans la figure, une montée en charge de ses travaux, soit efficiente.

C'est la raison pour laquelle, nous pensons que de ces deux commissions, nous ne pourrions en faire qu'une. C'est l'objet du premier amendement. Vous souhaitez qu'on débatte amendement par amendement ou que je présente...

Le Président TALAMONI

Alors, en principe là, c'était la discussion générale donc, si vous voulez, on reviendra, ensuite, sur les amendements et je vous répondrai sur cet amendement d'ailleurs, en tant que rédacteur du rapport. Mais je pense que ce qu'il faudrait, peut-être, c'est donner la possibilité à chaque groupe d'intervenir au titre de la discussion générale.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je poursuis donc puisque ça participe de la discussion générale, et ça m'évitera de revenir sur le fond des amendements.

Toujours sur la philosophie du règlement intérieur, l'article 53 indique que vous souhaitez que les amendements, dont il est question en l'espèce dans ce dossier mais de façon plus générale, soient examinés en commission et je vous renvoie à l'usage de toute assemblée délibérante qui permet d'examiner les amendements jusqu'à la fin de la discussion générale.

C'est la raison pour laquelle nous amenderons aussi l'article 53 pour donner la possibilité de déposer des amendements jusqu'à la fin de la discussion générale.

Enfin, dans l'équilibre des formes entre les prérogatives attribuées à l'Assemblée délibérante et celles à l'Exécutif, dans le jeu de questions/réponses qui s'organisent autour des questions orales sans débat, nous souhaitons équilibrer, à la fois, le temps qui est dévolu aux membres de l'Assemblée qui posent des questions et celui qui est dévolu à l'Exécutif pour y répondre.

Voilà les quelques amendements de forme, aujourd'hui, qui participent à la fois de la philosophie que nous faisons de ce règlement intérieur. Mais nous avons bien entendu votre proposition qui consiste, assez rapidement, à créer un groupe de travail pour nourrir, au fond, une réflexion qui mènera de façon efficiente les travaux de cette Assemblée. Nous y contribuerons, naturellement, activement.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

La parole est à qui la demande. Oui, vous l'avez, vous vous présentez s'il vous plaît.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Bonjour à tous,

M. le Président, je ne sais pas si je m'exprime en tant que nouvel élu ou ancien élu, un petit peu les deux, mais j'ai envie de vous dire que dans la transition qui est la nôtre, nous sommes tous de nouveaux élus parce que nous ne savons pas exactement là où nous allons et nous avons noté, avec intérêt, le fait que ce règlement intérieur était tout simplement, d'abord, un règlement provisoire parce que c'est vrai que beaucoup de questions restent en suspens quant à la cadence de nos travaux, à la somme de nos travaux. Donc je crois, qu'effectivement, il faut être très prudent aujourd'hui.

Vous dire que nous avons regardé ce règlement intérieur et que nous le trouvons assez conforme à ce qui se fait en la matière, il n'y a « rien de bien transcendant ». Les questions qui viennent d'être soulevées mériteront sûrement un débat et être tranchées.

En tout cas, pour nous, nous voulions relever plus un point et je souhaitais, là-dessus, interpeller aussi le Président de l'Exécutif puisque j'ai eu la chance de quitter cet hémicycle avec un dossier qui avait été mis en place, à savoir la mise en place de visioconférence à Bastia, Corte et Ajaccio.

Ce que je vais dire maintenant n'a absolument, à mon avis, rien de politique mais va, tout simplement, dans la recherche non pas de l'égalité entre les conseillers territoriaux, mais de l'équité. Aujourd'hui, je pense qu'il est urgent, pour être juste, que des efforts soient faits par notre institution visà-vis de deux territoires au moins, que j'identifie, à savoir, l'Extrême-sud et la Balagne.

Aujourd'hui, lorsque certains d'entre vous vont pouvoir avoir la chance de venir dans cet hémicycle, de leur domicile, en un quart d'heure, il faut considérer que d'autres vont mettre 2 heures et demi. Il ne peut pas, donc, y avoir de justice si nous n'appréhendons pas, ensemble, cette question.

Là aussi, je vais immédiatement le dire, je ne souhaite pas l'installation, dans la Caserne Montlaur, d'une visioconférence, mais je regarde notre ami Jean-Christophe et je dirai que nous souhaitons, tout simplement, que dans la cinémathèque régionale, sur la commune de Porto-Vecchio, soit mis en place un système tout autant efficace pour que, au-delà d'ailleurs, des travaux de notre hémicycle... mais j'ai face à nous l'ensemble des conseillers exécutifs... je me souviens avoir eu à être membre de l'Office des transports, de l'Agence du tourisme de la Corse, etc. et, à la fin, être présent à une réunion sur dix parce que sinon, nous allons passer notre temps sur les routes.

Je pense que là, ce n'est plus une indemnité qui permette de compenser, mais il faudrait que nos employeurs, parce que nous avons la chance dans cet hémicycle d'avoir des gens qui travaillent, je crois qu'il faut garder ce principe-là et que nous devons intégrer cela et permettre que, depuis la cinémathèque régionale de Corse, je puisse participer à l'Office des transports, que je puisse, sereinement, participer aux travaux de l'Agence d'urbanisme de la Corse. C'est vrai pour moi, comme c'est vrai pour Julie, comme c'est vrai pour tout un tas de conseillers qui sont ici présents.

Je demande, donc, à l'Exécutif de mettre les moyens, le plus rapidement possible, pour que, au-delà de ce règlement intérieur, une véritable équité puisse s'installer entre les membres de cette Assemblée et que nous soyons, surtout, très efficaces au service de la Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes ?

Mme Valérie BOZZI

J'allais justement rejoindre les propos de mon collègue en demandant à ce que soit intégrée, au règlement intérieur, la possibilité de délocaliser les réunions des commissions et puis généraliser, peut-être, les réunions en visioconférence, la signature électronique également, qui vont permettre, justement, d'avoir des réunions un peu plus récurrentes et permettre aux élus qui sont loin d'Ajaccio de participer activement aux travaux de ces commissions.

Le Président TALAMONI

Très bien, tout ce qui peut être fait en ce sens pour faciliter, bien entendu, le travail et, y compris, le travail pour les élus qui sont dans des régions lointaines du siège à Ajaccio, tout ce qui peut être fait, devra l'être. La visioconférence, qui maintenant fonctionne depuis un moment, est une avancée majeure à cet égard.

M. Petr'Antone TOMASI

Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ».

Simplement, et sans refaire les débats de la commission permanente, je crois que dans cette discussion, il y a deux niveaux : le niveau de la discussion actuelle avec un règlement intérieur de transition qui nous permet de fonctionner et qui, dans les grandes lignes, rejoint le fonctionnement que nous connaissions à l'Assemblée de Corse, sous le régime de la Collectivité Territoriale. Je crois qu'il est de bonne politique, effectivement, de ne pas ouvrir, aujourd'hui, des débats de fond pour se laisser, et ce sera la deuxième étape, une phase qui associe l'ensemble des groupes de cette Assemblée pour tenir, en ce qui nous concerne aussi, un engagement de campagne qui est celui de la revalorisation du travail parlementaire et de son adaptation à la nouvelle Collectivité.

C'est la raison pour laquelle nous ne déposerons pas, aujourd'hui, d'amendements à ce règlement intérieur. Nous estimons qu'il est bon de le reconduire tel quel. Simplement, en réponse aux amendements présentés par Jean-Martin MONDOLONI et son groupe, nous estimons qu'il est opportun de créer une commission dédiée aux évolutions statutaires qui soit distincte de la commission des compétences. Je crois qu'on aura l'occasion de revenir sur les périmètres de l'une et de l'autre et des propositions qui devront être faites par notre Assemblée, comme nous sommes favorables à ce que nous tachions de cadrer le dépôt des amendements sans que cela n'empêche, bien sûr, le dépôt d'amendements en séance publique. Je crois que l'on a tous, en tête, des commissions tenues nuitamment à rallonge qui ne sont pas, non plus, un gage d'efficacité de l'action publique et du travail parlementaire.

Donc, nous pensons qu'il est de bonne politique d'essayer, au maximum, de revaloriser le rôle des commissions et de pouvoir, en amont des sessions, examiner ce type d'amendements et de contributions de l'Assemblée de Corse.

Pas d'amendements aujourd'hui, en revanche, nous reviendrons vers vous sur le rôle des commissions, sur l'adaptation de notre travail et, aussi, sur la territorialisation qui, contrairement à ce qu'a laissé entendre Jean-Charles ORSUCCI, est extrêmement politique. Il a eu raison de l'affirmer puisque il y a une véritable problématique d'équité entre l'ensemble des conseillers à l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. La discussion générale est close, nous avons épuisé la liste des orateurs inscrits. Le Président du Conseil exécutif et, ensuite, examen des amendements.

Le Président SIMEONI

Un mot pour répondre aux interrogations de Jean-Charles et, ensuite, quelques observations sur le règlement intérieur, même si par principe, le Conseil exécutif n'a pas à s'immiscer dans le contenu du règlement intérieur, uniquement à faire des observations sur les dispositions de ce règlement qui concernent les rapports avec le Conseil exécutif ou avec la Chambre des territoires, par exemple.

Pour répondre à Jean-Charles, sujet de préoccupation bien sûr, vu déjà, l'éloignement géographique d'un certain nombre de conseillers territoriaux, vu la charge de travail considérable et accrue par rapport aux anciennes institutions, il est évident que le recours aux vidéoconférences doit être systématisé, y compris d'ailleurs, pour des raisons environnementales. On est donc d'accord là-dessus.

Sur Corte, hier en commission permanente, il y a eu une question qui m'a été posée et donc la salle de téléprésence est disponible. Il y a un problème par rapport à l'homologation sur les personnes à mobilité réduite, il y a un problème de sécurité, mais on pourra ouvrir, même sous avis défavorable, à titre temporaire.

De ce côté-là, la Caserne Padoue aura la disponibilité pour les élus de la région cortenaise, et du Centre en général, c'est important.

Sur l'Extrême-sud il existe, effectivement, à Porto-Vecchio, à la cinémathèque, les possibilités de visio. En Balagne, également, à Calvi. Donc, on commence à avoir une couverture géographique qui est large. On fera un point, ensemble, et si jamais, on essayera de renforcer les moyens, soit en sites d'implantation, soit en qualité puisque le principe c'est de recourir, aussi souvent que possible, pour les élus comme pour les fonctionnaires d'ailleurs, à la vidéoconférence ou téléprésence.

Une remarque ensuite sur le règlement : je vous le disais, le Conseil exécutif, séparation des pouvoirs oblige, n'a pas à s'immiscer dans le règlement intérieur qui relève de la compétence de votre Assemblée. Simplement, faire quelques observations sur l'organisation des pouvoirs.

On est, effectivement, au seuil d'une nouvelle institution. Nous avons pris des engagements de campagne qui reflètent, aussi, une vision politique de nos institutions c'est-à-dire permettre, à chacune d'entre elles, d'exercer pleinement ses prérogatives et de travailler, en concertation et en coordination, au service d'une vision renouvelée de l'action publique, dont acte.

Je crois qu'il est sage aussi, que de dire que ce règlement intérieur est provisoire et je souscris, tout à fait, à l'idée de se donner quelques mois pour adopter le règlement définitif. Je demande que le Conseil exécutif soit associé à vos travaux, selon des modalités que vous déterminerez, M. le Président.

Ensuite, il y a deux éléments qui sont nouveaux et importants : un, c'est la Chambre des territoires. On a laissé en blanc le paragraphe. La deuxième, c'est la codification ou l'inscription, dans le règlement intérieur, de la pratique concernant les rapports d'origine présidentiel ou de commissions.

Donc, on sait que, pour l'instant, il n'y avait rien. En l'état, on n'a pas fait le choix de reconduire le règlement ancien qui ne précisait rien en la matière, il y avait une pratique. C'est une pratique assez hétérogène puisqu'il y a, par exemple, l'ordre du jour d'aujourd'hui, les quatre premiers rapports qui sont rédigés et présentés par le Président de l'Assemblée de Corse. Il y a eu d'autres cas sous la précédente mandature. Il y en a eu, également avant, par exemple, on se rappelle du rapport de la Commission CHAUBON.

Donc, je pense qu'il faut acter ce principe-là mais, peut-être, dans des termes, on en a discuté tout à l'heure, sur lesquels nous sommes d'accord, qui permettent de rappeler qu'il y a un travail de construction à faire et, de ce côté-là, on est tombés d'accord sur une rédaction. Je ne sais pas si vous la présentez, si je la présente ou si on la présente ensemble. Donc, un amendement, qui est conjoint entre la Présidence de l'Assemblée et le Président du Conseil exécutif, sur la formulation de cet équilibre à trouver.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Le Président TALAMONI

Nous allons passer aux amendements. Nous allons suspendre quelques minutes pour que les services puissent tirer les différents amendements y compris ceux que vous venez de présenter, M. MONDOLONI.

La séance est suspendue pour dix minutes.

La séance est suspendue à 11 h 43. Elle reprend à 12 h 27.

Le Président TALAMONI

Nous allons demander à chacun de regagner sa place. Nous avons désormais les 9 amendements qui ont été dactylographiés et tirés. Nous allons demander à Jean-Martin MONDOLONI de présenter son amendement.

Amendement n° 6 présenté par M. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci Président.

Afin de ne pas faire de redite, très simplement, l'initiative qui est prise dans le règlement intérieur consiste à créer deux commissions où nous pensons que, pour des raisons d'efficience, il n'en faudrait qu'une. C'est l'objet de l'amendement.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais vous répondre compte tenu du fait que c'est le rapport que je présente.

Nous pensons, au contraire, que pour des raisons d'efficience, il convient de mettre en place deux commissions. Pourquoi ? Parce qu'il va y avoir deux éléments nouveaux dans la mandature qui s'ouvre. D'une part, la mise en place de la Collectivité unie avec tout ce que cela va entraîner comme travail supplémentaire d'examen des textes législatifs et réglementaires par la commission que l'on appelait la Commission «CHAUBON» et, parallèlement, l'ouverture de négociations avec Paris sur l'évolution statutaire de la Corse. Là aussi, il y aura un travail considérable que nous avons déjà commencé, mais qu'il faudra, aussi, avoir en commission.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons différentier le travail d'examen des textes réglementaires et législatifs, qui est un travail, d'ailleurs, régulier dans cette Assemblée depuis des années, et le travail de préparation des discussions avec le Gouvernement, dans le cadre de la Commission «évolution statutaire».

J'ajoute que, loin de surcharger le travail, cela va l'alléger puisque les groupes ne sont pas obligés de désigner dans les deux commissions les mêmes élus, alors que si vous avez la même commission avec les mêmes élus, eh bien, vous aurez deux fois plus de travail pour les élus considérés.

Il faut donc essayer, je crois, de se répartir le travail au sein des groupes, de manière à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes qui fassent tout. Nous pensons exactement l'inverse de ce que vous pensez, s'agissant de l'efficacité que l'on pourrait avoir en réunissant, à nouveau, ces deux commissions que nous avons voulu séparer.

C'est la raison pour laquelle, en ce qui me concerne et en tant que rédacteur du rapport, je suis opposé à votre amendement, ce qui n'est que ma position personnelle. Nous allons demander au Conseil exécutif son point de vue et nous passerons au vote.

Le Président SIMEONI

Il sera sans surprise, M. le Président de l'Assemblée de Corse. Nous nous rangeons à vos arguments et nous souhaitons que ces deux commissions continuent à nourrir utilement, comme cela a été le cas pour la première et comme ça sera le cas, je n'en doute pas, pour la deuxième, à nourrir utilement aussi bien les débats de votre Assemblée que l'ensemble de nos travaux et de nos décisions.

Le Président TALAMONI

Je vous remercie, M. le Président du Conseil exécutif. Je mets donc cet amendement aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 6 est rejeté

Ont voté «contre» : tous les groupes sauf le groupe «Per l'Avvene» Abstention du groupe «La Corse dans la République»

Amendement n° 4 déposé par la Commission permanente.

INSERER après l'article 24 du chapitre 4 du titre II, le nouvel article suivant :

«L'Assemblée de Corse élit en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des groupes, une Commission des politiques de santé publique composée de 14 membres.

Ses réunions sont publiques, sauf avis contraire de la majorité de ses membres».

C'est un amendement qui fait suite à nos travaux d'hier au terme desquels il est apparu nécessaire, compte tenu du travail à faire dans ce secteur, de conserver une commission des politiques de santé publique.

La parole est à qui la demande. Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Président.

Qui peut le plus, peut le moins, dès lors qu'on multiplie, sur des sujets qui nous semblent convergents et convexes, des commissions, il n'y a pas de raison, en effet, de ne pas multiplier les commissions dans le sens d'une politique et d'un sujet extrêmement prégnant pour les années à venir, à savoir la santé.

Donc, nous serons favorables à la création, à la pérennité d'une commission qui existait déjà à savoir la Commission «santé».

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, d'accord. Un point de forme, c'est la Commission «santé» et pas seulement «santé publique», celle qui est pérennisée.

Le Président TALAMONI

Là, moi j'ai une Commission «des politiques de santé publique» composée de 14 membres. C'est ainsi que l'amendement est rédigé.

Le Président SIMEONI

L'ancienne commission, c'est une Commission «santé», ce qui permettait d'aborder aussi bien les problématiques de santé publique que la problématique de la santé en général en intégrant, aussi, les professions médicales privées. A mon avis, il faut garder ce volant-là et ce, d'autant mieux que nous allons avoir à décider en la matière.

Le Président TALAMONI

Ça pourrait faire l'objet d'un sous-amendement déposé par le Président du Conseil exécutif.

Donc, ça deviendrait:

«L'Assemblée de Corse élit en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des groupes, une Commission des politiques de santé composée de 14 membres.

Je vais mettre aux voix le sous-amendement présenté à l'instant par le Président du Conseil exécutif.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est «pour»? Qui est «contre»? Qui s'abstient? Non-participation?

L'amendement n° 4 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 2 déposé par Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole pour présenter votre amendement.

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'il a été présenté hier en commission permanente ; ce n'est pas la peine d'alourdir les débats puisque nous avons eu des débats assez longs hier. Les représentants des groupes qui étaient là le connaissent et on peut, si vous le voulez, le mettre aux voix directement.

Le Président TALAMONI

Comme tous les élus n'étaient pas présents, il faudrait peut-être dire deux mots, pour la bonne forme.

M. Hyacinthe VANNI

Il s'agit de rajouter que les réunions sont publiques, «sauf avis contraire de la majorité des membres», c'est-à-dire que les réunions peuvent être ouvertes à la presse, sauf avis contraire de la majorité des membres de la commission, pour résumer et faire court.

Le Président TALAMONI

Il va de soi, mais cela va mieux en le disant, que cet amendement s'applique aussi à la Commission santé dont nous venons de voter le maintien.

Jean-Martin MONDOLONI avait demandé la parole, vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dans la poursuite des échanges de la Commission permanente hier, évidemment c'est un gage de transparence et de démocratie accrue que de rendre visible l'essentiel de nos travaux.

La possibilité est à retenir, mais il ne faudrait pas que cette possibilité ait valeur systématique car, nous l'avons évoqué hier, il faut, à un moment donné, se garder l'opportunité d'une certaine confidentialité de nos échanges, notamment eu égard aux situations de tension qui ne peuvent être levées sinon dans le secret, en tout cas dans la discrétion.

Et cet amendement nous agrée dès lors qu'il offre une possibilité mais qui ne devient pas systématique.

Le Président TALAMONI

Très bien. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

C'est un équilibre à trouver, on en a parlé hier, je le redis puisqu'on est en session plénière.

Je pense que le principe de transparence doit être appliqué de la façon la plus extensive possible. Mais ceci étant, je disais hier que la transparence, ce n'est pas ne pas préserver des espaces où on peut s'exprimer, quelquefois, de façon plus relâchée que s'il y a la presse ou s'il y a des tiers, que des élus peuvent avoir, aussi, à se dire des choses dans des termes qui n'ont pas, forcément, vocation à être rendus publics, et que, quelquefois, ces espaces-là permettent, aussi, à la fois de purger les passions, d'apaiser les conflits et de trouver des points d'équilibre.

Et je crois donc, qu'en la matière encore, il faut se garder de toutes décisions systématiques et il faut aussi, que les citoyens, qui ont le droit d'être informés, entendent aussi, qu'à un moment donné, il y a des endroits ou des espaces où on n'a pas forcément accès, sans que ce soit une atteinte à la démocratie, cela existe dans toutes les instances.

Le Président TALAMONI

Simplement, je rappelle, comme je l'ai fait hier en Commission permanente donc, qu'il y a un espace précisément dédié à des rapprochements entre représentants des groupes sur des questions parfois difficiles qui font blocage, nous y avons eu recours un grand nombre de fois sous la précédente mandature : c'est la Conférence des présidents, qui était très utilisée il y a une vingtaine d'années, qui ne l'a plus été, qui était pratiquement tombée en désuétude et que j'ai relancé, donc, depuis deux ans. Je crois que c'est un espace très utile et un espace, c'est vrai, préservé qui permet, à un moment donné, des rapprochements qui seraient plus difficiles en séance publique.

Cela dit, hors cet espace et hors ces cas particuliers, on peut aussi imaginer qu'en commission, exceptionnellement, il y ait une nécessité de discussion entre les élus hors la présence de la presse.

Mais je pense, en ce qui me concerne, que d'une façon générale, notre nouvelle collectivité doit s'engager, pleinement, dans le sens d'une transparence la plus extensive possible. C'est aussi, je crois, le vœu de l'Exécutif. C'est important de donner cet affichage à l'opinion.

Donc, je mets aux voix l'amendement de Hyacinthe VANNI.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°2 est adopté.

Amendement n° 5 déposé par le Président de l'Assemblée de Corse.

«COMPLETER le 4ème alinéa de l'article 45 du chapitre 4, titre III : «Puis chaque groupe politique dispose d'un temps de parole défini par la Commission permanente» comme suit : Le temps de parole alloué à chaque groupe (10 minutes) sera doublé lors de l'examen des principaux documents budgétaires (budget et compte administratif notamment).»

Je rappelais, hier, en Commission permanente, et donc je le rappelle, qu'il y a seulement deux ans, il y avait des interventions qui étaient parfois très longues. Certains de nos collègues intervenaient pendant une heure, sans s'arrêter. C'est arrivé, chacun a les noms en tête, en tout cas pour ceux qui siégeaient à l'époque. D'ailleurs, c'était des interventions qui étaient souvent passionnantes mais longues. Et évidemment, on se retrouve, à la fin de la journée, avec un grand nombre de rapports qui n'ont pas été examinés et cela fait prendre un retard considérable et donc, j'avais tenté, il y a deux ans, de mettre en place un temps de parole de 10 minutes par groupe. Cela a posé quelques petits problèmes d'adaptation au début et, finalement, ça s'est bien passé. J'avais un peu anticipé sur le travail accru qui allait être le nôtre, à l'occasion de cette nouvelle Collectivité et, ma foi, l'expérience a été positive.

Donc, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la Commission permanente hier, de maintenir ces temps de parole, tels que je les avais proposés et tels qu'ils avaient été mis en pratique, et la Commission permanente, hier, a émis un avis positif à l'unanimité.

Donc, notre Assemblée a à se prononcer sur le maintien de ce temps de parole en séance publique.

Je donne la parole à qui la demande.

M. Hyacinthe VANNI

Hier, j'avais dit que ces 10 minutes, pour le groupe que l'on représente (28 membres), quelquefois cela allait être un peu juste. On préfèrerait que la Commission permanente définisse le temps de parole avant chaque session et qu'on n'inclue pas les 10 minutes dans le règlement intérieur, cela nous restreint quand même.

Ou alors qu'on mette «10 minutes sauf avis de la Commission permanente».

Le Président TALAMONI

La Commission permanente peut, à un moment donné, adapter, évidemment. Mais je crois qu'il faut partir sur cela, sinon on va réduire à néant tous les efforts qui ont été faits pendant deux ans.

On peut discuter de tout... J'ai fait une application pendant deux ans, qui était bienveillante, de ces 10 minutes, donc ça n'est pas un couperet, comme cela existe dans d'autres assemblées, notamment à l'Assemblée nationale française où on vous coupe, purement et simplement, la parole à la seconde où vous dépassez votre temps de parole. Cela n'a jamais été le cas.

Maintenant, je pense qu'il s'agit de partir sur des bases qui sont des bases raisonnables, sachant, bien entendu, qu'il y a une faculté d'adaptation en fonction de la difficulté des dossiers, mais il faut partir avec une base, sinon on irait dans le mur compte tenu du travail que nous allons avoir à faire.

M. Hyacinthe VANNI

On peut rajouter «après avis de la Commission permanente».

Le Président TALAMONI

La Commission permanente pourra exceptionnellement...

M. Hyacinthe VANNI

«Sauf avis contraire de la Commission permanente».

Le Président TALAMONI

Oui, c'est l'habitude. Si demain, il y a un dossier particulier, particulièrement technique, à ce moment-là, on adaptera mais la Commission permanente n'a pas besoin de cette mention pour statuer en ce sens.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je voudrais juste intervenir dans le débat.

Encore une fois, en tant qu'ancien combattant, n'ayant pas connu la précédente mandature mais celle d'avant, je confirme que vous avez eu des propos très gentils et très aimables. Au contraire, je dirais qu'il y a eu des discours qui étaient un peu pénibles, lorsqu'ils se multipliaient par trois ou par quatre, et je crois que ça va à l'encontre des travaux et de l'efficacité de notre institution.

Je vous félicite d'avoir mis en place ce système-là dont nous rêvions par le passé, je crois qu'au contraire, même si vous allez plus loin encore dans le fait d'interrompre, demain, un conseiller qui abuserait de son temps de parole, c'est une chose à laquelle il faut réfléchir.

J'admets quand même, évidemment, et vous allez peut-être être surpris, qu'un principe de proportionnalité doit être mis en place et il est normal qu'un groupe de 28 ait un temps de parole qui soit un peu plus important.

Peut-être que, dans un esprit très démocratique, comme nous l'avons connu entre 2010 et 2015, une bonification soit donnée plutôt aux petits groupes, bien évidemment.

Mais je crois que, à la fois, il faut aujourd'hui, s'assurer qu'on n'ait pas à faire, justement, à des diatribes à l'infini, être efficace et avoir une juste parole distribuée aux uns et aux autres. C'est tout ce que je voulais vous dire.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Le Président du Conseil exécutif sur ce point.

Le Président SIMEONI

Je m'en remets à la sagesse de votre Assemblée.

Le Président TALAMONI

Et Dieu sait qu'elle est sage.

Je mets cet amendement aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

Amendement n°7 déposé par M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dans la poursuite des échanges que nous avons eus au cours de la discussion générale, le principe de fond de cet amendement touche au droit d'amendement qui, dans la formulation qui est la vôtre, nous paraît restrictive dans la mesure où elle obère le droit de déposer des amendements jusqu'à la fin de la discussion générale.

Nous voulons réintégrer, par principe et sur la forme, ce principe, sous réserve d'évolution du règlement intérieur. Dans l'attente, nous souhaitons garder cette possibilité, comme c'est le cas dans toute assemblée délibérante, de pouvoir, à la fois pour des raisons techniques et temporelles puisque ça ferait accroître le temps de communication des rapports et le temps qui sépare les commissions du dépôt d'amendements, de conserver tel que cela prévalait par le passé, à savoir, et comme c'est naturellement valable dans toute assemblée délibérante, la possibilité jusqu'à la dernière minute, jusqu'à la fin de la discussion générale, de pouvoir amender.

Le Président TALAMONI

Simplement, l'esprit de la rédaction initiale, cher collègue, n'est évidemment pas de brider les groupes ou les élus, mais d'inciter, puisqu'on pourra toujours, bien entendu, déposer des amendements en séance, à ce que ces amendements soient déposés en commission dans la majeure partie des cas, pourquoi ? Parce que c'est un travail parlementaire qui est beaucoup plus rationnel et qui donne de meilleurs résultats. Donc, c'est une question d'organisation aussi.

Voilà quel était l'état d'esprit.

Donc j'interroge, sur l'amendement de Jean-Martin MONDOLONI, le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Défavorable

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'on est tous d'accord, la règle c'est de les déposer en commission, mais si après, en séance publique, un amendement peut être déposé, ça s'est toujours fait et ça doit continuer.

Mais la règle c'est, comme vous l'avez dit, de les déposer en commission. Après, s'il y a un groupe qui veut faire un amendement en séance, il a toujours possibilité de le faire, de suspendre et de le faire.

Le Président TALAMONI

Donc, vous proposez de voter ou de rejeter l'amendement de Jean Martin MONDOLONI ?

M. Hyacinthe VANNI

Je ne veux pas aller jusqu'à dire que je vais voter pour Jean-Martin, mais je suis assez d'accord avec sa proposition. Donc, il faut se laisser la possibilité de pouvoir amender en session mais je rappelle que la règle, c'est de le déposer, bien entendu, en commission.

Le Président TALAMONI

Petr'Antone TOMASI a demandé la parole, puis François ORLANDI.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous avons eu le débat en Commission permanente. Nous avons dit, y compris lors de la discussion générale du règlement intérieur, que nous étions favorables -ce n'est pas un «nous» de lèse-majesté, mais le groupe- à revaloriser les commissions et à éviter des séances à rallonge en séance publique. Donc, nous maintenons notre position et nous sommes favorables à la rédaction initiale.

Le Président TALAMONI

Les groupes de la majorité sont favorables à la rédaction initiale, je ne me trompe pas, M. le Président du groupe Femu a Corsica ?

Le Président du Conseil exécutif, ghjè di Castineta...

Le Président SIMEONI

Castineta supranu!

Le Président TALAMONI

Moi, je suis favorable à la rédaction initiale en ce qui me concerne...

Le Président SIMEONI

Juste une possibilité de sortie : c'est un règlement provisoire, essayons de voir, pendant les premières semaines de nos travaux, combien de dérogations fondées il y aurait et, en fonction des dérogations fondées, vous mettez, dans votre règlement définitif, un principe sans exception ou un principe éventuellement avec exceptions.

M. Hyacinthe VANNI

Ce que je propose, c'est que Jean-Martin retire son amendement provisoirement, et qu'on en discute en Commission permanente, qu'on trouve un accord, et je pense qu'on va le trouver très rapidement, pour le projet définitif de règlement intérieur.

Le Président TALAMONI

La parole avait été demandée déjà par François ORLANDI et, ensuite, Jean-Martin MONDOLONI nous dira s'il accepte de retirer son amendement ou bien si nous passons au vote.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Je crois qu'on a fait appel, tout à l'heure, à la sagesse de l'Assemblée, en l'occurrence, c'est ainsi qu'elle peut s'exprimer. Un amendement souhaité en séance intervient parce que, à un moment du débat, il y a un élément nouveau et important qui le justifie. Sinon cela se propose, en effet, en commission.

Je pense que cet amendement est tout à fait recevable ; il suffit de l'utiliser à bon escient et de manière très mesurée et je crois qu'on est tout à fait responsable et capable de ne pas en abuser. Mais je pense que c'est une possibilité dont il ne faut pas se priver.

Le Président TALAMONI

La possibilité y est dans la rédaction initiale, la question est de savoir si on incite ou si on n'incite pas.

Jean-Martin MONDOLONI, puis Mme BOZZI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour répondre à la perche tendue par notre collègue, on n'est pas sur une position de principe, mais on ne va pas retirer l'amendement pour une raison simple : ce qui prévaut aujourd'hui prévaudra demain, il s'agit des droits d'une assemblée à déposer des amendements jusqu'à la fin d'une discussion générale. Ce qui prévaut, du reste, pour les droits de l'Exécutif qui est celui qui amende, en général, le plus avec des amendements de dernière minute.

Donc, qu'il y ait une incitation, je comprends l'esprit à ce que dans la recherche d'efficience, qui est la nôtre, de pouvoir déposer des amendements en commission, comme cela s'est toujours fait, je l'entends.

Pour le reste, le principe que nous essayons de défendre, à travers cet amendement, est un principe universel : c'est la possibilité, jusqu'à la fin de la discussion générale, de pouvoir amender.

Ce qui prévaut aujourd'hui prévaudra demain, nous maintenons donc cet amendement.

Mme Valérie BOZZI

Je crois, effectivement, que c'est important qu'au moment où surgit un élément nouveau, on puisse déposer un nouvel amendement jusqu'à la fin du débat. Et je crois que la rédaction initiale, contrairement à ce que vous venez de dire, ne prévoit pas cette possibilité et il faut se laisser cette souplesse jusqu'à la fin du débat sur le sujet, puisque le terme « doivent » empêche toute liberté de déposer un nouvel amendement.

Je crois que le principe de déposer les amendements en commission est unanime, mais la possibilité, en cas d'éléments nouveaux, d'en déposer un jusqu'à la fin des débats, est essentielle.

Le Président TALAMONI

C'est une question de rédaction, mais la rédaction initiale, bien entendu, n'interdit pas, en cas d'éléments nouveaux, de déposer un amendement.

On pourrait peut-être prévoir un amendement plus explicite à cet égard...

La question c'est que, jusqu'à présent, les amendements sont systématiquement déposés au dernier moment, ils ne sont pas instruits en commission, ce qui nuit à leur qualité et à la qualité des travaux.

Donc, l'idée c'était d'inciter. Après, si on incite en disant «ce serait bien que vous déposiez les amendements en commission…», à mon avis, on va être dans la même situation.

Je crois qu'il faut, à un moment donné, donner un signal fort pour que, normalement, les amendements soient déposés en commission.

Je vous propose, avec les services, un autre amendement qui dirait :

«De façon générale, ils sont normalement déposés un jour franc avant la réunion...».

Si on dit «De façon générale, ils sont normalement déposés…», ça veut bien dire, quand même, qu'il est possible, en cas d'élément nouveau, de déroger à cette règle. Mais, encore une fois, il y a le principe et l'exception.

Pour l'instant, le principe, c'est quoi ? C'est le dépôt au dernier moment.

Petr'Antò TOMASI, Mme BOZZI et Jean-Martin MONDOLONI ont demandé la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci. Je n'ai, suite à votre intervention, pas grand-chose à rajouter, si ce n'est pour préciser que, jusqu'à présent, nous connaissons le système ancien. Et le système ancien c'est que, durant la précédente mandature, au moins, nous avons dû examiner en commission organique, dans la semaine qui précède la séance publique, peut-être une dizaine d'amendements tout au plus et que sur un certain nombre de sujets, et je pense notamment au rapport sur les déchets ou au rapport sur le SRDEII, nous avons dû examiner, en séance publique, pas moins de 40, 50 à 60 amendements. Je crois que si nous n'expérimentons pas un nouveau système, avec une possibilité d'ajustement prévue par la rédaction initiale, les mêmes causes créant les mêmes effets, nous allons examiner quelques amendements au fil de la mandature en commission. Les commissions resteront, pour la plupart, une répétition

générale de la séance publique et l'ensemble des amendements arriveront, immanquablement, en séance publique, avec des commissions à rallonge qui se tiendront de nuit, avec un état de fatigue relativement poussé.

Donc, moi je suis plutôt pour l'expérimentation. Et effectivement, comme c'est un règlement intérieur de transition, nous évaluerons, au fil du temps, si ce système est pertinent, efficace ou s'il s'agit de revenir à quelque chose d'autre.

Mme Valérie BOZZI

Simplement, si on introduit, comme vous le proposez, le terme «normalement», il sera difficile, ensuite, de dire ce qui est normal, ou pas, dans le dépôt de cet amendement au dernier moment, est-ce qu'il sera acceptable ou non et qu'est-ce qui dira qu'il l'est?

Le Président TALAMONI

Si on dit «De façon générale, ils sont déposés un jour franc avant la réunion...» (sans ajouter « normalement », c'est un peu lourd, même si on n'est pas dans la grande littérature)... «De façon générale, ils sont déposés un jour franc avant la réunion de celle-ci...». Au moins, donner un signal parce que cela valorise le travail des commissions, c'est celle-là l'idée, et donc le travail de notre Assemblée

Notre Assemblée, ce n'est pas seulement les séances publiques, c'est le travail en commission. C'est la qualité qu'on cherche là, la qualité du travail parlementaire.

Donc, est-ce que cela pourrait convenir : «De façon générale, ils sont déposés un jour franc avant la réunion…» ? Est-ce que cela convient à l'ensemble des groupes ? J'interroge les différents groupes et, tout particulièrement, Jean-Martin MONDOLONI qui avait déposé l'amendement.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, je comprends votre souci de chercher un point d'équilibre, mais il dénature l'objet qui est le nôtre. Nous sommes encore une fois sur un principe qui est universel, c'est-à-dire la possibilité. Nous, nous voulons conserver cette possibilité; cela ne veut pas dire que, de façon excessive, nous allons en abuser.

Du reste, on ne peut pas laisser croire que nous n'avons travaillé que nuitamment en séance sur des amendements.

Chaque fois que des amendements en masse ont été déposés, ils ont fait l'objet d'un examen par la commission organique compétente. Et il y aura encore des débats de fond qui nécessiteront, et je le dis sans vouloir voler au secours de l'Exécutif, de la part de l'Exécutif, dans les dernières heures, de réajuster leurs documents, parce que la vie politique c'est quelque chose de vivant, un rapport c'est quelque chose de vivant, qui n'est pas figé 15 jours avant, au moment (quand cela fonctionne) de l'envoi des rapports, et au moment, 5 jours avant, de l'examen en commission.

Nous voulons laisser vivre le fait démocratique jusqu'au bout. Cela ne signifie pas, évidemment, si cela peut vous rassurer, que nous allons abuser, que nous allons user, en tout cas de façon excessive, du droit que nous réclamons.

Si vous êtes d'accord, on peut passer rapidement au vote. Ce n'est quand même pas l'objet le plus transcendant du jour, d'autant que nous avons tous compris que nous allons essayer de travailler à l'efficience des travaux de cette Assemblée et qu'il serait utile que ce type de travail soit, précisément, un travail de commission, et que tout cela ne se règle pas forcément en assemblée délibérante, même si le règlement intérieur fait partie des signaux que nous devons envoyer en début de mandature.

M. Hyacinthe VANNI

Nous pensons que ce que vous avez proposé est un bon équilibre. «De façon générale» laisse la possibilité, aussi, de déposer des amendements en séance, donc cela nous convient.

Maintenant, je pense que c'est un équilibre qu'on peut trouver. Pour notre part, nous adhérons et nous sommes favorables à ce sous-amendement.

Le Président TALAMONI

Ce sous-amendement convient aux deux groupes de la majorité, et ne convient pas à M. MONDOLONI.

J'ai essayé de trouver un équilibre, mais apparemment on ne l'a pas trouvé.

Nous allons passer au vote sur l'amendement le plus lointain, c'està-dire celui de Jean-Martin MONDOLONI, puis ensuite sur l'amendement que je propose. Le plus lointain du texte initial, c'est le vôtre, donc la procédure est celle-ci.

Je mets aux voix l'amendement de Jean-Martin MONDOLONI.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 7 est rejeté.

«Pour» : La Corse dans la République, Per l'avvene, Andà per dumane :

«Contre»: Corsica Libera, Femu a Corsica.

Je mets aux voix l'amendement que j'ai proposé moi-même : «De façon générale, ils sont déposés un jour franc avant la réunion de celle-ci en vue de leur instruction».

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

«Pour» : Corsica Libera, Femu a Corsica

«Contre»: La Corse dans la République, Per l'avvene, Andà per dumane.

Amendement n° 8 déposé par Jean-Martin MONDOLONI

Vous pouvez le présenter.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, puisque je pense que l'appétit nous gagne tous.

L'idée c'est que pour veiller à l'équilibre des temps de parole et des pouvoirs dévolus, et à l'assemblée délibérante, et à l'Exécutif, on puisse avoir des temps de parole équivalents et qu'on sorte donc de la règle du $\ll 1/3 - 2/3$ »,

pour arriver à ce que les temps de parole soient équilibrés, c'est-à-dire pour moitié.

Encore une fois, parallélisme des formes avec bon nombre d'assemblées délibérantes.

Le Président TALAMONI

En ce qui me concerne, il me semble que, d'une façon générale, lorsqu'on pose une question et que l'on obtient une réponse, à part dans des cas qui sont très particuliers, si ce sont des questions fermées oui/non, sinon la réponse, particulièrement la réponse d'un exécutif, qui doit justifier d'une politique, est en principe plus longue que la question.

C'est vrai qu'un certain nombre de nos collègues posent des questions qui sont parfois très longues et souvent, très, très, très au-delà du temps de parole prévu réglementairement.

Mais, a priori, il ne me semble pas scandaleux que l'Exécutif ait un temps de parole légèrement plus important pour donner une réponse, qui est nécessairement technique et argumentée, à une question posée par l'un de nos collègues.

Encore une fois, c'est une idée comme-ça que je développe, mais on n'est pas obligés de partager mon sentiment.

En ce qui me concerne, je ne suis pas favorable à cet amendement, vous l'avez compris, mais chacun est libre de donner son point de vue.

La parole est à qui la demande. Les groupes de la majorité ne se sont pas exprimés, est-ce que vous le voulez ?

M. Hyacinthe VANNI

On est en total accord avec le Président de l'Assemblée.

Le Président TALAMONI

C'est une bonne chose.

Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Puisque vous avez proposé aux présidents de donner leur point de vue : nous, notre point de vue, on rejoint là-dessus, par l'expérience aussi que nous avons pu avoir dans différentes assemblées délibérantes, effectivement, nous pensons que la réponse de l'Exécutif, et à la rigueur, j'ai envie de vous dire, des 30 dernières années de l'histoire de cette institution, si on avait eu ce respect-là, je crois que nous aurions tous signé.

C'est-à-dire que j'ose espérer que ce sera «1/3-2/3», parce que ça n'a pas toujours été le cas. Mais il nous paraît, aussi, normal que l'explication de l'Exécutif soit plus longue, tout simplement.

Donc, nous ne voterons pas cet amendement.

Le Président TALAMONI

En revanche, je crois qu'il faut quand même adresser un signal, aussi, à l'Exécutif et à certains membres de l'Exécutif - je n'en regarde aucun en particulier...- mais il faudrait essayer de se tenir, quand même, à ce temps de parole.

Après, encore une fois, il n'y pas de couperet, mais, parfois, on très, très loin, que ce soit au plan de la réponse ou que ce soit au plan de la question, de ces temps de parole.

Ce genre de bonnes pratiques étant rappelé, nous allons mettre aux voix cet amendement de Jean-Martin MONDOLONI.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 8 est rejeté.

«Pour» : Per l'avvene

«Contre» : Les autres groupes.

Amendement n° 3 déposé par Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole pour le présenter.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Cela concerne le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse (CESECC). Il peut être amené à rendre des avis ou des études en-dehors de son seul champ de compétences et de pouvoirs consultatifs qui lui sont dévolus.

Il convient, par souci de cohérence, de faire référence plus explicitement à ces cas de saisine en ajoutant à cet effet un article additif, après l'article 76, chapitre 1, titre V, au projet de règlement intérieur :

« INSERER au début du chapitre 1 du titre V, l'article suivant :

« A l'initiative du Président du Conseil exécutif, du Président de l'Assemblée de Corse ou de l'Assemblée de Corse, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse peut être saisi de demandes d'avis ou d'étude sur tout projet entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique et sociale, intéressant l'avenir culturel de la Corse ou emportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie.

Il peut, en outre, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle. »

MODIFIER la rédaction du deuxième alinéa de l'article 77 en insérant après «*Les avis rendus*» : «*dans ce cadre*» Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Y a-t-il des interventions sur cet amendement ? Il n'y en a pas.

M. le Président du Conseil exécutif?

Le Président SIMEONI

Pas d'observations.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 1 de Hyacinthe VANNI

Vous voulez le présenter ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. C'est juste un amendement de pure forme

La mise en cohérence rédactionnelle du règlement intérieur, notamment dans un certain nombre de renvois d'un article à l'autre, nécessitera une relecture de ce texte dans sa version approuvée en séance publique pour rédiger la version définitive.

Il convient, par le biais de cet amendement, d'autoriser le Secrétariat général de l'Assemblée à procéder à ces modifications de pure forme :

Proposition d'amendement :

«L'Assemblée de Corse autorise le Secrétariat général à effectuer les changements de numérotation induits par ses décisions en séance publique dans la mise en cohérence formelle du règlement intérieur, au niveau des articles comme dans les références utilisées par ceux-ci.». Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Amendement de forme.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Le Président du Conseil exécutif est d'accord.

Je mets aux voix cet amendement.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Dernier amendement.

Amendement n° 9 déposé par le Président de l'Assemblée de Corse.

Il s'agit de poser le cadre d'une coopération efficace entre l'organe délibérant et l'organe exécutif, dans le respect des compétences et prérogatives de chacun, telles que définies par le Code général des collectivités territoriales.

Proposition d'amendement :

Article 8 - Remplacer le 3^{ème} alinéa par :

«Le Président de l'Assemblée de Corse et les commissions peuvent, dans le cadre de l'exercice de leurs prérogatives, déposer des rapports. La nature et les modalités de dépôt de ces rapports seront définies dans le cadre du règlement intérieur définitif».

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

M. le Président du Conseil exécutif, vous êtes d'accord.

Donc, qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 9 est adopté à l'unanimité.

Nous en arrivons au moment où nous devons adopter le document dans sa globalité, tel que nous venons de l'amender.

Qui est «pour» ? Qui est «contre»? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le règlement intérieur transitoire est ADOPTE. (Abstention du groupe Per l'Avvene)

Rapport n° 029 : Désignation des secrétaires de l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Nous allons donc désigner les secrétaires de l'Assemblée de Corse. Je ne saurais que trop vous dire comme c'est une fonction qui est une fonction intéressante! Passionnante!

Il faut des volontaires.

M. Hyacinthe VANNI

Nous vous proposons une secrétaire : **Julia TIBERI**, qui s'est portée volontaire, bien entendu, très rapidement...

Le Président TALAMONI

Bienvenue! Merci pour votre sens de l'abnégation!...

M. TOMASI, avez-vous une proposition au titre du groupe Corsica Libera?

M. Petr'Antone TOMASI

Laura FURIOLI.

Le Président TALAMONI

Je pense que ce sont deux choix excellents, qui me conviennent en tout cas.

Il en faut un troisième, et là c'est M. MONDOLONI qui doit peutêtre nous proposer un nom.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour répondre à cette passionnante tâche, **Christelle COMBETTE** s'est très rapidement dévouée.

Le Président TALAMONI

Un troisième choix qui est parfait.

Avant de nous quitter pour déjeuner, je vais donner lecture de la constitution des groupes et à partir de ce moment-là, les groupes existeront réellement, notre assemblée en prendra acte.

J'ai reçu, donc, une lettre de déclaration de constitution des groupes :

Groupe «FEMU A CORSICA»:

PRESIDENT:

VANNI Hyacinthe

MEMBRES:

ANTONINI Danielle

ARMANET Guy

ARRIGHI Véronique

BERNARDI François

CARLOTTI Pascal

CASALTA Jean-François

CASALTA Mattea

CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène

CESARI Marcel

COLONNA Romain

DENSARI Frédérique

FAGNI Muriel

GIOVANNINI Fabienne

LUCCHINI Jean-Jacques

MINICONI Paul

MOSCA Paola

NIVAGGIONI Nadine

PAOLINI Julien

PARIGI Paulu Santu

POLI Pierre

PONZEVERA Juliette

POZZO DI BORGO Louis

PUCCI Joseph

SANTUCCI Anne-Laure STROMBONI Jeanne TIBERI Julia TOMASI Anne

Groupe «CORSICA LIBERA»:

PRESIDENT:

TOMASI Petr'Antone

MEMBRES:

ANGELINI-BURESI Vannina
BENEDETTI François
FILIPPUTTI Pierre-José
FURIOLI Laura
GIRASCHI Michel
GUISEPPI Julie
LEONETTI Paul
POLI Laura Maria
PROSPERI Rosa
SIMEONI Marie
SIMONI Pascale
TALAMONI Jean-Guy

Groupe «PER L'AVVENE»:

PRESIDENT:

MONDOLONI Jean-Martin

MEMBRES:

COMBETTE Christelle
DELPOUX Jean-Louis
DUVAL Santa
GIUDICI Francis
LACOMBE Xavier
MARIOTTI Marie-Thérèse
PEDINIELLI Chantal
PIERI Marie-Anne
de ROCCA SERRA Camille

Groupe «ANDA PER DUMANE»:

PRESIDENT:

ORSUCCI Jean-Charles

MEMBRES:

COGNETTI-TURCHINI Catherine ORLANDI François PADOVANI Marie-Hélène POLI Antoine RIERA Catherine

Groupe «LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE / A CORSICA INDE A REPUBLICA»

(C'est un intitulé bilingue qui nous a été remis) :

PRESIDENTE:

BOZZI Valérie

MEMBRES:

CECCOLI François-Xavier FELICIAGGI Isabelle GHIONGA Pierre GRIMALDI Stéphanie LUCIANI Pierre-Jean

Il faut que j'invite, et on me le rappelle, les groupes à remettre leur répartition entre les trois commissions organiques avant la reprise, de manière à ce que nous puissions avancer.

Donc voilà, nous avons maintenant des groupes, nous avons progressé, nous avons des présidents de groupes. Ce qui nous permettra d'organiser, très rapidement et je crois à 14h30, une réunion des présidents de groupes pour évoquer la question politique générale et les discussions à venir avec le Gouvernement.

M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que 14h30 pourrait vous convenir puisque vous allez participer, évidemment, à cette réunion des présidents de groupes, cette Conférence des présidents ?

Le Président SIMEONI

Je vais y participer puisque je l'ai proposée et donc 14h30 me va très bien, tout à fait.

Reste à définir le lieu...

Le Président TALAMONI

En principe, les réunions de la Conférence des présidents se font dans mon bureau, ou si vous voulez, salle 2, compte tenu du moment solennel que nous connaissons.

Nous nous retrouvons donc, salle 2, exceptionnellement, puisque les conférences des présidents sont réunies, normalement, au 3^{ème} étage, à la présidence de l'Assemblée de Corse.

Le Président SIMEONI

On pourrait inscrire une clause nouvelle dans le futur règlement définitif.

Le Président TALAMONI

Nous verrons bien...

14 h 30 Conférence des présidents.

15 h 00 Reprise de la séance publique.

La séance est suspendue à 13h15 et reprise à 16h25.

Le Président TALAMONI

Je demande à une secrétaire, la première désignée, Julia TIBERI, de regagner la place qui sera, désormais, la sienne.

Nous allons commencer par la désignation des conseillers, au sein des commissions organiques, et nous avons donc la répartition, après désignation par les différents groupes, de leurs représentants.

Rapport n° 030 : Constitution des commissions de l'Assemblée de Corse

Le Président TALAMONI

Je vais vous donner lecture de la composition de ces différentes commissions.

COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITE

(21 membres)

«Femu a Corsica»:

ARMANET Guy

TOMASI Anne

BERNARDI François

CASANOVA SERVAS Marie-Hélène

MINICONI Paul

POLI Pierre

POZZO DI BORGO Louis

PUCCI Joseph

STROMBONI Jeanne

VANNI Hyacinthe

«Corsica Libera»:

LEONETTI Paul

GIRASCHI Michel

SIMONI Pascale

TOMASI Petr'Antone

"Per l'Avvene":

LACOMBE Xavier

MONDOLONI Jean-Martin

de ROCCA SERRA Camille

"Andà per dumane":

ORLANDI François

POLI Antoine

"La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica" :

BOZZI Valérie

FELICIAGGI Isabelle

2^{EME} COMMISSION COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

(21 membres)

Groupe « Femu a Corsica » :

NIVAGGIONI Nadine
PARIGI Paulu Santu
ARRIGHI Véronique
CASALTA Mattea
CESARI Marcel
GIOVANNINI Fabienne
LUCCHINI Jean-Jacques
MOSCA Paola
PAOLINI Julien

Groupe « Corsica Libera»:

GUISEPPI Julie FILIPPUTTI Pierre-José FURIOLI Laura PROSPERI Rosa

Groupe «Per l'Avvene»:

COMBETTE Christelle DELPOUX Jean-Louis MARIOTTI Marie-Thérèse PIERI Marie-Anne

Groupe «Andà per Dumane» :

ORSUCCI Jean-Charles PADOVANI Marie-Hélène

Groupe «La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica» :

CECCOLI François Xavier GRIMALDI Stéphanie

3^{EME} COMMISSION COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA COHESION SOCIALE

(21 membres)

Groupe « Femu a Corsica »:

SANTUCCI Anne-Laure ANTONINI Danielle CARLOTTI Pascal CASALTA Jean-François COLONNA Romain DENSARI Frédérique FAGNI Muriel PONZEVERA Juliette

Groupe «Corsica Libera»:

TIBERI Julia

POLI Laura Maria SIMEONI Marie ANGELINI-BURESI Vannina BENEDETTI François TALAMONI Jean-Guy

Groupe «Per l'Avvene»:

DUVAL Santa GIUDICI Francis PEDINIELLI Chantal

Groupe «Andà per Dumane» :

COGNETTI-TURCHINI Catherine RIERA Catherine

Groupe «La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica» :

GHIONGA Pierre LUCIANI Pierre-Jean Voilà comment sont composées les commissions organiques et je vous demande d'en prendre acte.

Bien entendu, à la fin de la séance, ces commissions se réuniront, sous la présidence du doyen d'âge, de façon à voter pour les bureaux de chaque commission. Elles se réuniront séparément, bien entendu.

FINANZE / FINANCES

Rapport n° 018: Ouverture et individualisation des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) par anticipation au vote du BP 2018

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole pour présenter ce rapport, si vous le voulez bien.

Le Président SIMEONI

Vous savez, M. le Président, Mmes et MM., chers collègues, que, pour tenir compte des contraintes particulières de création et d'installation de la nouvelle Collectivité de Corse, notre budget primitif pourra être voté, à titre exceptionnel, jusqu'au 31 mai.

Le texte organisant la création de notre collectivité prévoit que, par dérogation à l'article L.1612-1 du CGCT, l'Assemblée de Corse peut, par délibération, modifier les autorisations de programme et d'engagement antérieures ouvertes, ou reconduire les autorisations de programme et d'engagement du dernier exercice budgétaire de ces collectivités, dans la limite des 5/12^{es} des AP et AE votées l'année précédente.

C'est ce que nous vous proposons de faire afin de pouvoir fonctionner convenablement, de façon transitoire, jusqu'à l'adoption du budget primitif, en tout cas jusqu'au vote du budget primitif prévu au plus tard le 31 mai.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Compte tenu du fait que les commissions organiques n'avaient pas été composées jusqu'à il y a quelques minutes, c'est la Commission permanente qui a examiné l'ensemble des rapports présentés par le Président du Conseil exécutif

Ce rapport, qui vient d'être présenté, a fait l'objet d'un examen en Commission permanente et il a obtenu un avis positif de la Commission permanente.

La parole est à qui la demande, s'il y a une demande de prise de parole. Il n'y en a pas.

Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 021 : Budgets annexes de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président.

Les textes, organisant la création de la nouvelle Collectivité de Corse, n'avaient prévu aucun dispositif spécifique quant au maintien des budgets annexes ayant existé au titre des trois collectivités appelées à fusionner.

Après examen technique, par les services desdites trois collectivités, nous avons décidé de maintenir les budgets annexes préexistants au sein des trois collectivités qui ont fusionné et de créer un nouveau budget annexe dédié au transport urbain, puisque s'agissant d'un service public industriel et commercial, la création d'un budget annexe est obligatoire; ce qui nous conduit à vous proposer l'adoption de ce rapport qui maintient les budgets annexes préexistants, à savoir : celui du laboratoire d'analyses 2A, celui de la crèche anciennement 2A, le parc de la voirie 2A, le laboratoire d'analyses 2B, la régie de Pietrapola, pour les budgets annexes préexistants et la création du budget transports interurbains.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Ce rapport a été examiné également en Commission permanente et il a recueilli un avis positif de la commission.

Il n'y pas de demandes de prise de parole, donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous passons au rapport concernant la santé et le social

SALUTE - SUCIALE / SANTE - SOCIAL

Rapport n° 012 : Convention constitutive du G.I.P. Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse

Le Président TALAMONI

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Une institution importante : celle de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.

Vous savez, ou pas d'ailleurs, que la loi du 11 février 2005 a prévu l'ouverture, dans chaque département, à partir du 1er janvier 2006, d'une maison des personnes handicapées, maison chargée des accueils de ces personnes, ainsi que de leur accompagnement et celui de leurs proches.

Un groupement d'intérêt public, associant obligatoirement l'Etat, le Département, les organismes locaux, les associations représentatives, constitue le support juridique de ce type d'établissement.

Désormais, avec la nouvelle Collectivité de Corse, nous allons donc vers un GIP qui va représenter cette Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse, avec toujours les mêmes autres personnes publiques associées, dans le cadre de ce GIP.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Ce rapport, comme les précédents, a été soumis à la Commission permanente, laquelle a émis un avis positif.

Il n'y pas de demandes de prise de parole, donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité. (Non-participation de MM. Pierre GHIONGA et Pierre-Jean LUCIANI)

ALLOGHJU / LOGEMENT

Rapport n° 023 : Création de l'Agence d'information sur le logement de la Collectivité de Corse – ADIL de Corse

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu, mà ghjè vulinteru co lasciu a parolla à a nostra cunsegliera esecutiva Bianca FAZI per a so prima presa di parolla.

Le Président TALAMONI

Cu i nostri auguri, a parolla hè data à a nostra cunsegliera esecutiva Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du logement

M. le Président, bonjour, Chers collègues, bonjour,

Les associations d'information sur le logement (ADIL) :

Créées à l'initiative conjointe d'un ou plusieurs départements, d'une métropole, en Corse : de la Collectivité de Corse, et de l'Etat, les associations d'information sur le logement (ADIL) sont des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Ces associations ont pour mission d'informer, gratuitement, les usagers sur toutes questions touchant au logement et à l'habitat, sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects

juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci, à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

Elles assurent un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en sécurisant le cadre décisionnel des ménages, en particulier, sur le plan juridique et financier.

Chaque ADIL est agréée par arrêté du ministre chargé du logement, pris après avis de l'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et publié au Journal officiel.

Cet agrément permet, d'une part, d'émarger à la subvention d'Etat versée aux ADIL pour aider à leur fonctionnement et, d'autre part, le référencement au sein du réseau ANIL/ADIL assurant, entre autre, une présence sur Internet et une information des usagers concernant les missions et les interlocuteurs de ces ADIL.

Les effets de la création de la Collectivité de Corse sur l'existence et le fonctionnement des ADIL de Corse :

La Corse comptait deux ADIL, celle de Haute-Corse et celle de Corse-du-Sud

En vertu des dispositions de l'article 15 de l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse et modifiant l'article L366 du Code de la construction et de l'habitation, une ADIL peut être créée à l'initiative conjointe de la collectivité de Corse et de l'Etat.

Il se déduit que notre région ne pouvait en compter qu'une seule et dès lors, les deux associations existantes étaient dans l'obligation de fusionner pour assurer la continuité du service rendu à la population au 1^{er} janvier 2018.

C'est dans ce contexte, qu'un processus de fusion-création d'association a été impulsé par le groupe de travail «SATELLITES», auprès des directeurs de ces structures, avec pour objectif la création d'une structure régionale.

Dans cette optique, un projet de traité de fusion des ADIL, ainsi qu'un projet de statuts de la future structure ont été préparés et transmis aux deux directeurs chargés d'en finaliser les termes.

Chacune de ces assemblées ayant unanimement approuvé ces documents, l'Agence d'information sur le logement de Corse a pu succéder, au 1^{er} janvier 2018, aux ADIL de Haute-Corse et de Corse-du-Sud et bénéficier, à ce titre, du transfert universel de leur patrimoine sans liquidation préalable des anciennes structures.

La continuité du service public a ainsi pu être assurée.

L'Agence de l'information sur le logement de Corse - ADIL de Corse :

a/ Les missions et actions

L'ADIL de Corse assure une mission de service public, comme auparavant, consistant à renseigner gratuitement tout particulier (locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété...).

A ce titre, en 2017, ce sont plus de 5 000 consultations juridiques et financières qui ont été réalisées par les anciennes associations à destinations principalement des bailleurs et des locataires, signe fort de la neutralité et de l'objectivité des consultations dispensées.

En lien avec cette activité, il est à noter que l'ADIL joue un rôle essentiel dans la résolution amiable de nombreux contentieux dans le domaine des rapports locatifs.

L'ADIL siège dans la majeure partie des instances prépondérantes du secteur dont, notamment, la Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), le Fonds de solidarité logement (FSL) la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), les Comités de pilotage de différentes opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), la Commission intercommunale du logement (CIL)...

Au même titre, elle accompagne les collectivités dans leurs travaux et/ou réflexions sur le sujet ; je vous passe les détails, tout le monde a le rapport, ça risque d'être un peu long.

b/ La présence territoriale

Afin d'assurer ses missions, l'ADIL de Corse disposera de deux implantations, une à Bastia et une à Ajaccio dirigées respectivement par un directeur et un directeur adjoint.

Cette implantation territoriale lui permettra de maintenir une proximité identique à celle des deux anciennes structures, tant à destination des usagers que des partenaires.

Cette présence territoriale est complétée par des permanences mensuelles, assurées de septembre à juin, à Corti, Aleria, Moriani, Isula Rossa, Lucciana, Folelli, Prupià, Portivechju, Piana et le Centre social des Salines (Permanence personnes en difficultés).

c/ Les moyens de fonctionnement

Trois principales sources de financement permettent à l'ADIL de Corse de fonctionner :

- 1. La Collectivité de Corse : substituée aux conseils départementaux, elle représente la première source de financement de cette structure dont elle assure par ailleurs la présidence, en qualité de membre fondateur.
- 2. L'Etat : en qualité de cofondateur de cette structure, il assure une aide au fonctionnement, par le biais d'une subvention annuelle se décomposant en deux parties :
- Une part fixe d'un montant de 24 000 € par ADIL, étant ici précisé que l'ADIL de Corse bénéficiera de 2 fois cette part fixe, soit 48 000 €, du fait de la fusion des 2 anciennes ADIL;
- Une part variable, financée à partir du reliquat des crédits disponibles après versement des parts fixes.
- 3. Les partenaires : depuis leur création, les anciennes ADIL ont constitué des partenariats financiers avec différents acteurs au titre desquels figurent les CAF, les collectivités (villes d'Ajaccio, de Bastia, de Propriano, de Porto-Vecchio, de Piana...), des établissements publics (CAB, CAPA

Communauté de communes de l'ORIENTE...), des sociétés HLM (ERILIA, LOGIREM, OPH 2A, OPH 2B...)...

Ensuite, il y a tout un exercice sur le budget.

Sur le plan des emplois, l'ADIL de Corse compte 6 employés, 3 par site, à savoir : 1 directeur et 1 directeur adjoint, 2 juristes et 2 secrétaires. Ces acteurs de haut niveau assurent les missions présentées supra.

Sur le plan des moyens immobiliers, elle est locataire des bureaux qu'elle occupe, tant sur Bastia (hôtel du Département, les terrasses du Fango 21, rue du Juge Falcone - 20405 BASTIA Cedex 9), que sur Ajaccio (boulevard Dominique PAOLI, immeuble PANERO - 20090 Ajaccio).

Tels sont les éléments qui caractérisent, aujourd'hui, l'ADIL de Corse.

Il convient donc, désormais, pour notre assemblée d'acter la création de cet organisme et d'y adhérer, en adoptant les statuts qui fondent son existence afin de lui permettre de poursuivre son processus de création, notamment, au travers de la demande d'agrément que celle-ci déposera auprès du ministère d'ici la fin janvier.

Au regard de ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir :

- Prendre acte de la création de l'Association d'information sur le logement de Corse ADIL de Corse ;
- Approuver l'adhésion de notre collectivité aux statuts joints en annexe ;
- M'autoriser à désigner, par arrêté-délibéré, un représentant pour présider cette instance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. Ce rapport, comme les précédents, a été examiné par la Commission permanente et il a obtenu un avis positif de la commission.

S'il n'y pas de demandes de prise de parole concernant ce rapport, je vais le mettre aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

(Non-participation de Mme Isabelle FELICIAGGI en tant que Présidente de l'ADIL 2A)

Le Président TALAMONI

A l'Assemblée de prendre acte de l'annulation du vote de Pierre GHIONGA compte tenu de cette impossibilité et les services, donc, en prennent bonne note.

Donc, j'en reviens à ce rapport qui doit être présenté par Bianca FAZI, de quel rapport s'agit-il? C'est le rapport 017 : «désignation des membres du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat». C'est bien cela?

Le Président SIMEONI

Pourquoi faut-il le prendre maintenant?

Le Président TALAMONI

Parce que Bianca FAZI nous a fait savoir qu'elle avait une contrainte professionnelle.

Mme Bianca FAZI

A 19 h.

Le Président TALAMONI

Donc, nous avons le temps, très bien. Nous pouvons alors reprendre le cours normal de l'ordre du jour, nous mettons ce rapport en réserve.

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPORTIVA / JEUNESSE – SPORTS

<u>Rapport n° 019</u>: Adoption des statuts d'une régie autonome personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du Centre du sport et de la jeunesse de Corse.

Donc, ce rapport n° 019 va être présenté par le Président du Conseil exécutif?

Le Président SIMEONI

Cù listessu piacè, un'antra donna.

Le Président TALAMONI

Cù listessu piacè, dà a parolla à Lauda GUIDICELLI. A voì.

Mme Lauda GUIDICELLI

Vi ringraziu, ò Sgiò Présidente.

Chers collègues, donc ce rapport a trait à l'adoption des statuts d'une régie autonome personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du CSJC.

Vous le savez, le CSJC est géré, depuis 2012, par un syndicat mixte associant l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse et le département de Corse-du-Sud.

Or, ce statut juridique ne peut perdurer au-delà du 1^{er} janvier 2018, du fait de la disparition des deux collectivités qui le composent.

Une nouvelle évolution vous est donc proposée afin de permettre au CSJC de poursuivre son activité au bénéfice des sportifs et de la jeunesse de Corse.

Le groupe de travail, composé des représentants des collectivités membres du syndicat mixte et futurs membres de la Collectivité unique de Corse, a donc examiné plusieurs hypothèses pour l'établissement.

Comme pour les autres structures concernées, priorité a été donnée d'une part, à l'examen de la situation de tous les personnels qui présentent des statuts divers et, d'autre part, à la continuité et à la qualité du service public rendu aux usagers.

Cette logique, ainsi qu'un examen attentif des différents statuts juridiques possibles, a conduit les services chargés de la préfiguration, à proposer au comité des présidents la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière telle que prévue aux articles L 1412-1 et L 2221-1 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Ce mode de gestion paraît, en effet, atteindre le juste équilibre entre d'une part, la maîtrise souhaitable de l'établissement dont les règles générales d'organisation et de fonctionnement seront déterminées par la Collectivité et, d'autre part, les conditions nécessaires au développement d'un équipement indispensable pour les activités sportives et de jeunesse de l'île.

Cette formule permet de concrétiser la création d'un nouvel établissement public administratif dont le conseil d'administration, composé majoritairement d'élus de la Collectivité, disposera de pouvoirs de décision propres.

Donc, l'objet de la délibération qui vous est soumise est donc d'approuver ces statuts qui portent la création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée Centre du sport et de la jeunesse de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Ce rapport a été également examiné par la Commission permanente et a reçu un avis positif.

Y a-t-il des demandes de prise de parole? Oui.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci M. le Président. Je voulais simplement vous dire que j'ai eu l'honneur de présider cette structure et à la lecture de ce rapport, j'ai deux observations à faire.

Concernant le conseil d'administration, il me semble, de mémoire, que ce conseil était beaucoup plus pléthorique par le passé et, aujourd'hui, son nombre réduit à 7 me semble trop peu important pour pouvoir être efficace.

Quand on regarde les personnes qui vont y siéger, j'avais envie de vous dire aussi que j'observe que le CROS va être présent, le CRESS va être présent, mais, de mémoire, nous étions appelés, souvent,

à travailler, à mettre à disposition cette structure, notamment avec la CAPA. Il me semble qu'il serait, peut-être, opportun qu'un représentant de la CAPA puisse, aussi, être présent au sein de cette structure parce que je pense qu'il y a un véritable maillage à avoir entre les deux.

Je profite aussi de la présentation de ce document pour dire à la Conseillère exécutive, qui aura véritablement vocation à présider cette structure, qu'il faut, dès maintenant, réfléchir à son organisation et ses missions. Quand je vous dis cela, ça veut dire que l'expérience nous démontre qu'il est quand même un peu difficile de faire cohabiter, à la fois, des sportifs de haut niveau ou des jeunes qui vont devenir des sportifs de haut niveau et un public qui est en grande difficulté, en grande précarité, au sein d'une seule et même structure.

Donc, je crois, qu'aujourd'hui, il faut peut-être repenser les missions du futur Centre du sport et se demander si sa vocation, qui est normalement une vocation territoriale, a souvent été une vocation beaucoup plus locale.

Donc, je crois qu'il faut essayer de se donner cette dimension-là, même si on n'en est qu'à la mise en œuvre d'une régie. Je pense que pour le conseil d'administration, quand même, il aurait été souhaitable de l'élargir, à mon avis, à d'autres acteurs que les deux seuls qui sont aujourd'hui proposés. Voilà, je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Il y a une demande d'intervention de Petr'Antone TOMASI, vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Proposition d'amendements

Merci M. le Président. C'est une intervention qui va rejoindre, en partie, l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI. Le Secrétariat général a dû, d'ailleurs, être saisi d'amendements dont un concerne la composition du conseil d'administration de ce Centre du sport et de la jeunesse de Corse. Si ça n'a pas été le cas, ces amendements peuvent être présentés oralement.

Il nous semblait, effectivement, à la fois pour encourager l'appropriation de la structure par les élus de l'Assemblée de Corse..... D'abord une présentation...

(Brouhaha).

Je vous rappelle que le règlement intérieur n'avait pas été adopté et que, par conséquent, ces amendements qui avaient été annoncés, cher Jean-Martin, en Commission permanente, sont tout à fait, aujourd'hui, recevables dans le cadre de cette séance publique.

Bien. Donc, je reprends. Le premier amendement concerne la composition du conseil d'administration du CSJC. Il nous semble important, pour que les élus de cette Assemblée puissent s'approprier la structure et, pour assurer le pluralisme politique, de porter son nombre à 11 dont 8 élus de l'Assemblée de Corse.

Donc, le premier amendement : «porter le nombre des membres du conseil d'administration de 7 à 11 et ainsi celui du collège des conseillers à l'Assemblée de Corse de 4 à 8».

Bien que nous soyons toujours dans la discussion générale, je propose de présenter les amendements qui sont liés : amendement n° 2, il s'agit d'élargir à l'article 2 l'objet des missions de la régie, surtout pour se mettre en conformité avec ce qui est déjà le champ d'action du CSJC pour en sécuriser les missions.

Je vous propose donc au premier item, la rédaction suivante (vous verrez qu'il n'y a pas beaucoup de changement) : «offrir un lieu d'excellence dédié à l'entraînement, la préparation, la compétition», et nous ajouterions : «et l'optimisation de la performance pour les sportifs de haut niveau, les ligues sportives et les clubs».

Substituer au quatrième item la rédaction suivante : «dispenser des formations et organiser des actions pouvant prendre une forme expérimentale dans le domaine du sport, de l'éducation populaire, de l'innovation sociale (qui est un ajout) et de l'animation». Il s'agit de cadrer ici avec des activités notamment liées au numérique, qui sont portées par le Centre.

Enfin, dernière proposition, mais, sous le contrôle du Président de l'Assemblée de Corse, je propose que l'on procède, ensuite, à un vote séparé, de modifier la dénomination de la régie en «Centre du sport et de la jeunesse Corse - Centru di u Sportu è di a Ghjuventù Corsa».

Je vois le conseiller en charge de la langue corse, grimacer.

Le Président TALAMONI

Merci M. le conseiller territorial. Alors, peut-être une réponse du Conseil exécutif à cette brève discussion générale et puis, ensuite, nous présenterons les amendements, et nous les voterons ou pas.

La parole est à Lauda GUIDICELLI pour le Conseil exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci M. le Président. Alors pour revenir aux propos de M. Jean-Charles ORSUCCI, pour ce qui est de l'élargissement du conseil d'administration, ça a été pris en compte par les amendements de Petr'Antone TOMASI, auxquels, évidemment, nous souscrivons.

En revanche, pour un représentant de la CAPA, ce serait trop réducteur parce que, justement, vous le disiez, on veut une vision territoriale de cet outil, et là, si on met la CAPA, pourquoi pas la CAB, pourquoi pas les Intercos puisque ça a vocation à être un outil vraiment au service de la politique régionale.

Repenser les missions : c'est ce que Petr'Antone TOMASI a voulu donner dans l'élargissement de l'article pour sécuriser, pour remettre au centre, le sport et la jeunesse.

Concernant les trois amendements de Petr'Antone TOMASI, nous souscrivons, évidemment, à ses demandes. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a une demande de prise de parole. Pierre GHIONGA vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA (Proposition d'amendement)

Un détail Président, dans l'article 3, il est précisé que le CSJC exerce ses missions sur la totalité du territoire régional. Or, la Corse n'étant pas une région, je ne vois pas ce que le terme régional fait là, et je propose que l'on mette «territoire de la Corse».

Le Président TALAMONI

Voilà un amendement particulièrement bienvenu et pertinent, mon cher collègue, et nous ne pouvons qu'y souscrire avec enthousiasme.

Très bien! Alors nous allons commencer par cet amendement de Pierre GHIONCA et nous allons le mettre aux voix.

Je suppose que le Conseil exécutif est favorable à cet amendement ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement proposé par M. Pierre GHIONGA est adopté.

Ensuite, vous voulez présenter vos amendements M. TOMASI?

M. Petr'Antone TOMASI

Le plus simple, je dirai, celui qui concerne la dénomination, à l'article 1^{er} et sous le contrôle du Conseiller exécutif en charge de la langue Corse : «Centre du sport et de la jeunesse Corse - Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa».

Le Président TALAMONI

La parole est au Conseil exécutif s'agissant de cet amendement ? Favorable. Il y a Xavier LUCIANI qui a une remarque à faire.

M. Xavier LUCIANI

«Sportu, spurtellu » in talianu è in corsu «sport» ghjè a dimessa. Dunque vi prupongu di lagà «sport ».

Hè a sola rimarca, u restu, avete capitu bè chè simu d'accordu.

Le Président TALAMONI

È cusì sia.

Nous allons donc mettre aux voix cet amendement présenté par Petr'Antone TOMASI.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Vous voulez présenter votre deuxième amendement ?

M. Petr'Antone TOMASI

Merci M. le Président. Le deuxième amendement concerne l'article 2 consacré à l'objet et aux missions de la régie, je vous propose donc de rajouter au 1^{er} item, après «offrir un lieu d'excellence dédié à

l'entraînement, la préparation, la compétition», «et l'optimisation de la performance».

Substituer au 4ème item la rédaction suivante : «dispenser des formations et organiser des actions pouvant prendre une forme expérimentale dans le domaine du sport, de l'éducation populaire», nous ajouterions : «de l'innovation sociale et de l'animation».

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Avis de l'Exécutif?

Mme Lauda GUIDICELLI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Pas de demande de prise de parole ? Je mets cet amendement aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je crois qu'il y a un troisième amendement.

M. Petr'Antone TOMASI

Le troisième amendement est relatif à l'article 6.1 «Composition du conseil d'administration», il vous est proposé de substituer à la rédaction initiale la version suivante : «Le CSJC est administré par un conseil d'administration comprenant 11 membres dont 1 membre du Conseil exécutif de Corse, 8 membres de l'Assemblée de Corse et deux représentants des usagers : 1 représentant du CROS et 1 représentant de la CRESS».

Le Président TALAMONI

M. MONDOLONI a demandé la parole, vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour faire écho à des suggestions qui ont été faites hier en Commission permanente et pour dévoiler, je pense, un débat que nous allons avoir tout à l'heure, je suggère que Petr'Antone TOMASI, dans son sous-amendement, nous explique le mode de désignation des 8 conseillers, vont-ils l'être à la proportionnalité ?

M. Petr'Antone TOMASI

Ecoutez, nous augmentons le nombre de conseillers, mais nous n'augmentons pas la règle de répartition donc, il me semble qu'ils sont désignés à la proportionnelle, sous le contrôle du Conseil exécutif. Ce que nous modifions ici, c'est simplement le nombre de conseillers donc, la clef de répartition n'est pas modifiée.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien, de facto, la règle qui prévaut est donc, de façon générale, la proportionnelle ? Comme dans tous les organes ?

Le Président SIMEONI

Un principe, des exceptions, c'est le fondement du droit.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Et celui du débat.

Le Président TALAMONI

Cet amendement ayant été présenté, avis de l'Exécutif?

Mme Lauda GUIDICELLI

Nous sommes d'accord. 11 membres : un Conseil exécutif, 8 Assemblée de Corse et les deux représentants CRESS et CROS ? Très bien ! Favorable

Le Président TALAMONI

Favorable. Pas d'autres demandes de prise de parole ? Nous allons mettre cet amendement aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Donc je mets le rapport, ainsi amendé, aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

PATRIMONIU – PATRIMOINE

<u>Rapport n° 007</u>: Convention de stockage d'œuvres d'art au Centre de conservation et restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC) entre la Collectivité de Corse et les déposants.

M. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

My name is Bond!

Après Bianca et Lauda, les nouvelles, c'est avec plaisir que je laisse la place, je n'ose pas dire à une ancienne, mais à une toute jeune et renouvelée Conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Jeune encore pour quelque temps. Ça ne dure pas. Ùn dura tantu!

Alors, pour ce rapport 007, il s'agit donc du Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse qui est à la fois, vous le savez, un support technique qui permet le stockage sécurisé, l'étude et le traitement des objets, et un lieu de médiation culturelle, donc que nous avions remis en fonction.

Ce centre possède des réserves sécurisées qui permettent la conversation d'œuvres d'art, et la priorité est accordée au stockage des œuvres communales lorsque les conditions de conservation, in situ, présentent un risque pour l'œuvre. Les réserves seront des zones de stockage temporaires.

Il s'agit, simplement ici, d'autoriser le Président du Conseil exécutif, à signer les projets de conventions de stockage temporaire des

œuvres d'art au CCRPMC, un nouvel acronyme pour faciliter la fluidité des débats.

Voilà M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc ce rapport, comme les précédents a été soumis à la Commission permanente qui a rendu un avis favorable. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ASSESTU DI U TERRITORIU – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<u>Rapport n° 008</u>: Modification de la composition du Comité de massif de Corse.

Le Président TALAMONI

C'est le Président du Conseil exécutif qui va nous le présenter.

Le Président SIMEONI

C'est une modification qui tient compte d'une part, du passage du Conseil exécutif de 9 à 11 membres et, d'autre part, du remplacement des 4 conseillers anciennement départementaux par 4 conseillers à l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

INFRASTRUTTURE - INFRASTRUCTURES

Rapport n° 006: Réévaluation du coût des études géotechniques nautiques du projet du nouveau port de commerce de Bastia sur le site de la Carbonite - Grand port de Bastia Corse.

Le Président TALAMONI

La parole est au Président du Conseil exécutif pour présenter ce rapport.

Le Président SIMEONI

Ce sont des études géotechniques qui ont été prévues par la délibération du 25 septembre 2014. Le financement initial avait arrêté une enveloppe de $1\,800\,000\,$ €.

A l'issue de la procédure, il s'est avéré que les quatre personnes, ou groupements, qui avaient répondu à l'appel d'offres, proposaient tous des prix largement supérieurs à l'estimation initiale. Ce qui a conduit les services de la Collectivité de Corse à reconsidérer le montant de l'enveloppe nécessaire, et à la faire passer de 1 800 000 € à 2 500 000 €, hors taxes.

Il s'agit d'études géotechniques importantes dont le résultat conditionne la faisabilité de ce projet.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Y a-t-il des demandes de prise de parole s'agissant de ce rapport ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

QUISTIONE DIVERSE - QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 009: Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission consultative des services publics locaux (article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales).

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

A chaque début de mandat, il convient de désigner les membres de notre collectivité qui siégeront, à savoir 5 conseillers à l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Alors, ce rapport a fait l'objet d'une étude par la Commission permanente et d'un avis positif de cette dernière.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 013: Composition du Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail et recueil de l'avis de représentants de la Collectivité.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Une institution importante, bien sûr, puisqu'elle inscrit son action dans le champ des conditions de travail des fonctionnaires et agents de la Collectivité de Corse.

S'agissant des représentants des personnels, leur mandat a été prorogé par l'ordonnance du 21 novembre 2016.

En ce qui concerne les représentants des élus, eh bien, leur nombre est fixé à 10 et donc, je vous propose de désigner ces 10 représentants titulaires et en nombre égal leurs suppléants. 8 membres de l'organe délibérant et 2 de la Collectivité.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Ce rapport a été examiné en Commission permanente et il a fait l'objet d'un avis positif. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 014: Composition du comité technique de la Collectivité de Corse et recueil de l'avis des représentants de la Collectivité de Corse.

Le Président SIMEONI

Le comité technique comprend, vous savez, des représentants de la Collectivité et des représentants du personnel.

A compter du 1er janvier 2018, dans l'attente des élections organisées pour le renouvellement général des représentants du personnel, le comité technique compétent pour la nouvelle Collectivité sera composé des instances de la Collectivité territoriale et de celles des deux départements, anciennement Corse-du-Sud et Haute-Corse, existant à la date de création de nouvelle institution et siégeant donc, en formation commune.

En revanche, le collège des représentants de la Collectivité doit être renouvelé.

Le recueil de l'avis de ce collège nécessite également une délibération.

Je vous demande, donc, d'acter la composition de cette représentation et de décider de recueillir l'avis des représentants de la Collectivité, dans le cadre des dispositions de l'article 32 de la loi du 26 janvier 84.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Ce rapport a fait l'objet d'un examen en Commission permanente et il a fait l'objet, également, d'un avis positif. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Je le mets donc aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 016: Elections des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'incendie et de secours en Corse.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Services d'incendie, vous avez dit ? Il y avait le 15 avant ? On le fait après le 15.

Donc, élection des représentants de l'Assemblée de Corse aux conseils d'administration des Services d'incendie et de secours en Corse.

Je salue à nouveau, en notre nom à tous, l'ensemble des personnels des deux services d'incendie et de secours, particulièrement sollicités, et cet été, et la semaine dernière. Je salue également la présence, soit dans les rangs du public, soit dans la salle annexe, du Colonel MAESTRACCI, Directeur de SIS 2A et du Lieutenant-Colonel PERALDI, Directeur du SIS 2B qui ont tenu à être présents aujourd'hui et à représenter, également, l'ensemble des personnels placés sous leur autorité.

Donc, je ne reviens pas sur ces désignations, nous restons dans les étiages de représentations qui étaient antérieurement prévus pour les deux SDIS de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Point n'est besoin d'insister sur le caractère stratégique au plan humain, au plan technique et au plan politique, au sens noble du terme, de ces deux instances.

Deux instances qui ont vocation, également vous le savez, à s'enrichir d'un établissement public interdépartemental et à travailler de concert, dans le respect, bien sûr, des prérogatives et des droits acquis de tous les personnels, à une fusion qui sera une construction partagée et progressive.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président. Ce rapport a été également examiné par la Commission permanente et a fait l'objet d'un avis positif. Il n'y a pas de demandes de prise de parole à ce sujet ?

Donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

M. Hyacinthe VANNI

Excusez-moi, les désignations, elles se font maintenant? Tout à l'heure?

Le Président TALAMONI

Le problème est que nous n'avons pas encore reçu les propositions des groupes. Donc, il vous est suggéré, si vous l'acceptez, de réserver ce rapport en dernier, après la suspension pour constituer les bureaux des commissions de façon à disposer des listes complètes, puisque là, nous n'avons pas encore les propositions des groupes. Donc, on le renvoie après la réunion des commissions.

J'ai bien compris que vous suiviez de très près cette question extrêmement importante.

M. Hyacinthe VANNI

Pas du tout, simplement sur la forme, si on suspendait après parce qu'il faut qu'on se voit avec le Président du groupe Corsica Libera.

Le Président TALAMONI

Bien sûr, on va le faire après.

Je profite également de l'occasion pour saluer les Colonels MAESTRACCI et PERALDI qui sont parmi nous, quelque part, je les ai vus tout à l'heure. Ils ont eu beaucoup de travail ces derniers temps et ils ont droit à toute notre reconnaissance, et notamment à la reconnaissance de nos institutions.

Le Président SIMEONI

Si j'ai bien compris la méthode, de toute façon, on n'a désigné personne nulle part, parce que d'un coup j'ai été pris d'un vertige.

Le Président TALAMONI

Je vous rassure, M. le Président du Conseil exécutif, ça va aller.

Le Président SIMEONI

Est-ce que je peux avoir un sucre, s'il vous plaît?

Le Président TALAMONI

Tout va bien. Vous voulez nous présenter le rapport 17 ? Vous avez la parole.

Rapport n° 017: Désignation des membres du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat.

Le Président SIMEONI

Donc, désignation des membres du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat, U Cismonte et plus, on verra la suite juridique et puis de toute façon cela a vocation à évoluer.

Donc, on reprend, dans ce rapport de présentation, la composition du conseil d'administration de cet office public dont l'importance sera, bien sûr, stratégique eu égard aux enjeux sociaux, de démocratie, de transition énergétique, d'équité entre les citoyens, d'équilibre entre les territoires qui sont sous-jacents à l'action menée par les offices publics HLM.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Ce rapport a fait l'objet d'un avis positif en Commission permanente. Pas de demandes de prise de parole. Donc je mets ce rapport aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 020: Délégation d'attribution au Président du Conseil exécutif de Corse.

Le Président SIMEONI

Le Président du Conseil exécutif de Corse dispose d'attributions propres et peut recevoir délégation de l'assemblée délibérante, dans le respect, bien sûr, des textes organisant le fonctionnement de la Collectivité de Corse.

La délégation que je vous propose de valider reprend les périmètres et champs de délégation qui étaient précédemment consentis aux trois présidents des collectivités qui ont fusionné pour donner la nouvelle Collectivité de Corse, et nous sommes donc exactement dans la lettre et dans l'esprit de la loi.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Président du Conseil exécutif. Avis favorable de la Commission permanente. Il n'y a pas de demandes de prise de parole? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 022 : Désignation des membres de l'Assemblée de Corse au Syndicat mixte de l'abattage en Corse (SMAC).

Le Président SIMEONI

Je passe la parole à un tout jeune homme, nouveau conseiller exécutif.

Le Président TALAMONI

Vi passu a parolla cu piacè, à voi!

M. Lionel MORTINI

Vi ringraziu. M. le Président, MM. et Mmes les conseillers, le Syndicat mixte de l'abattage en Corse (SMAC) a été créé suite à une volonté politique affirmée de soutenir et promouvoir le développement des filières d'élevage insulaires.

En conséquence de la création de la Collectivité de Corse, il convient de désigner les membres de l'Assemblée de Corse au SMAC, en additionnant les sièges prévus dans les statuts de ce syndicat au profit de la Collectivité territoriale de Corse (7 membres) et du Conseil départemental de Haute-Corse (1 membre).

Il vous est donc demandé de désigner les 8 représentants de l'Assemblée de Corse au Syndicat mixte de l'abattage en Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Ce rapport a été examiné par la Commission permanente et il a fait l'objet d'un avis positif. Pas de demandes de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est «pour»? Qui est «contre»? Qui s'abstient? Non-participation?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 024 : Fonctionnement des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

Je pense que c'est le Président du Conseil exécutif qui va le présenter. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Le fonctionnement, dans des conditions, y compris matériellement, satisfaisantes des groupes politiques de l'Assemblée de Corse est un enjeu de démocratie pour l'expression et le respect du pluralisme.

La matière est organisée par l'article L 4132-23 du Code général des collectivités territoriales qui organise les règles de fonctionnement et de calcul des sommes allouées aux groupes politiques, au titre des régions. Et, cette disposition de droit commun est transposable à la nouvelle Collectivité de Corse.

Les sommes qui seront allouées aux différents groupes politiques s'organisent autour de deux postes principaux. D'une part, les frais de personnels, pour les personnes qui travaillent pour les groupes politiques, et ensuite, les moyens matériels. Moyens matériels : nous avons essayé de tirer les leçons des quelques lacunes, ou carences, qui avaient été constatées lors des précédentes mandatures, nous en avons parlé hier en Commission permanente, nous reprendrons peut-être la discussion

Le souci est, d'une part, de simplifier la gestion pour les groupes puisque vous aurez un interlocuteur unique représentant l'administration auquel vous pourrez adresser vos demandes, à charge pour celui-ci, de gérer la réponse à celles-ci en activant les différents services compétents de la Collectivité de Corse. Et l'idée, aussi, est de mutualiser le deuxième axe pour arriver à des économies d'échelle entre les différents groupes et, ainsi, diminuer l'enveloppe globale des sommes mises à disposition tout en satisfaisant, de façon complète et intégrale, les besoins qui seront exprimés par les groupes.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a cet amendement n° 1 du Président du Conseil exécutif à son propre rapport.

Le Président SIMEONI

Amendement no 1

C'est un amendement qui a été rédigé hier suite à notre débat en Commission permanente.

C'est un amendement qui est long, est-ce qu'il peut être distribué et tenu pour lu ?

Le Président TALAMONI

Oui, je pense qu'avec l'autorisation des membres de cette Assemblée, nous pouvons faire ainsi.

Donc, nous sommes en train de vous distribuer cet amendement pour que vous l'ayez devant les yeux au moment de l'adopter ou pas.

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Un petit point technique qui m'a été signalé par les attachés de groupes. On a, nous actuellement, dans le groupe, des contrats de maintenance, des contrats de location, sur un certain nombre de matériels, sur un an. Comment on résilie ? Est-ce que l'on peut résilier ? Quelles sont les modalités ? Comment fait-on si on ne peut pas résilier pour avoir les moyens de les payer encore une année peut-être ? Est-ce que tous ces problèmes techniques peuvent nous poser des difficultés si on n'a plus les moyens d'honorer nos factures sur des contrats que l'on a passés sur l'année ?

Le Président SIMEONI

Il faut transmettre un état complet des contrats en cours et puis on fera étudier, par le service juridique, le meilleur moyen, soit de continuer le contrat, soit d'en sortir dans des conditions satisfaisantes.

Le Président TALAMONI

Merci pour ces explications, M. le Président du Conseil exécutif. Je pense que chacun et chacune d'entre vous est en possession de l'amendement. Je vous laisse quelques secondes pour l'examiner.

Nous allons mettre aux voix cet amendement du Président du Conseil exécutif à son propre rapport. Nous pouvons voter? J'ai entendu «non», nous pouvons voter, oui ou non?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour le meilleur niveau de communication possible, peut-être serait-il souhaitable que le Président du Conseil exécutif rappelle l'exposé des motifs qui sous-tend l'amendement.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, vous êtes invités, par un groupe de l'opposition, à donner quelques éléments de motivation de votre amendement.

Le Président SIMEONI

Je répète, c'est une gestion mutualisée et centralisée qui doit permettre d'obtenir des économies d'échelle, en ayant un pack unique de prestations, qui sont assurées à tous les élus, et mis à disposition, en le gérant à l'échelle de l'ensemble des groupes, pour avoir des économies d'échelle qui nous permettent de diminuer le coût global des prestations. Pour les élus, c'est une simplification, dans la mesure où toute la partie gestion, maintenance, etc., est assurée par l'administration sans que vous ayez à vous préoccuper de l'intendance.

Le Président TALAMONI

Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On ne peut que souscrire à la volonté de simplification. Le fait d'avoir un interlocuteur unique nous agrée naturellement.

Par contre, sur les économies d'échelle, bien évidement, là aussi, on souscrit au fait que vous souhaitiez trouver, dans le fonctionnement des groupes, des petits gisements d'économie. Le problème est que ça impacte, si j'ai bien compris, sauf à l'infirmer, la partie relative au fonctionnement des groupes.

Et pour mémoire, à quotité équivalente, un groupe qui disposait d'environ, votée pas forcément consommée, d'une enveloppe de $68\,000\,$ \in , à raison de $100\,$ \in par mois et par élu, disposerait d'une enveloppe de $12\,000\,$ \in . Je ne puis pas sûr que les frais générés par cette mutualisation et ces économies d'échelle soient, à l'échelle d'un groupe de 10 personnes, de $70\,000\,$ \in . Non pas que je voie là, l'atteinte au pluralisme démocratique et une volonté, évidemment, de brider, par des charges de fonctionnement moindres, le fonctionnement des groupes, mais ça pose souci.

Donc, si c'est distinct, évidemment, on ne peut qu'agréer ; si les choses sont liées, ça pose un souci.

Le Président TALAMONI

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je répète, une fois encore, votre enveloppe à vous, elle ne diminue pas ; il y a la question de la fongibilité globale dont on a parlé hier qui, elle, est un problème, je dirais, qui procède de la loi générale. Il se trouve que dans le cadre législatif actuel, lorsqu'on dispose, de façon théorique, d'une enveloppe X, on n'a pas les moyens de la consommer en intégralité sauf à faire des dépenses somptuaires et inutiles parce qu'on n'a pas de possibilité de fongibilité. Donc, il faudrait faire évoluer le système, de façon globale. Premier point.

Deuxièmement, on a dit, hier, qu'on allait essayer de trouver des espaces de fongibilité dans le système actuel pour que vous puissiez consommer le plus largement possible votre enveloppe théorique.

Troisième et dernier point, on ne diminue pas les sommes qui vous sont données, on vous assure une prestation qui est du niveau équivalent à celle que vous aviez avant et, quelquefois même, améliorée. Ça nous coûte moins cher parce qu'on le gère de façon centralisée.

Est-ce que j'ai répondu à votre question?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, ùn avemu micca da fà un chjame è risponde, j'ai bien compris la logique qui est la vôtre. Pour autant, on ne va pas s'amuser à démontrer ici que ce n'est pas à due concurrence de la charge de fonctionnement que sont générées les économies. La vraie question de fond c'est que les charges de fonctionnement des groupes, je ne parle pas des charges salariales qui, elles, suivent à peu-près l'évolution des indemnités des conseillers, ça va dans le bon sens, je parle des frais de fonctionnement des groupes qui n'étaient pas consommés, non pas par volonté de ne pas consommer ou de consommer, par des soucis d'éligibilité des dépenses et qui appellent, à travers un groupe de travail, évidemment, une réflexion de fond que nous nourrirons avec une volonté d'avancer et des comportements de bon aloi.

Ce que je veux dire, c'est que la réduction aujourd'hui, des frais de fonctionnement affectée aux groupes, elle n'est pas marginale, elle est très significative. Pour un groupe de 10 personnes, c'est divisé par six, ce qui est voté. Alors, soit vous raisonnez sur le consommé et alors on peut presque s'entendre parce qu'en consommé, c'est divisé par trois, mais ce qui était voté, c'était six fois supérieur à ce qui prévaut aujourd'hui.

Donc, on ne va pas débattre, on ne va pas rentrer dans une querelle de chiffres. Nous nous abstiendrons, pour notre part, sur ce dossier que l'on considère comme un dossier provisoire qui vous permet, vous, d'avancer, mais ça appelle un véritable travail de fond sur deux sujets qui me semblent relever de l'interprétation de ce qu'a souhaité le législateur qui est : 1) la fongibilité et 2) l'éligibilité de certaines dépenses où je continue à croire, comme je l'ai évoqué, hier, en Commission permanente, qu'il y a une divergence d'appréciation entre les services -pas vos services-, les services dans le temps, historiquement, des textes, et par exemple le payeur qui, lui, considère que ces dépenses sont éligibles, même si on peut entendre, évidemment, la volonté qui traverse votre rapport : celle de générer des économies et tout cela reste très pertinent.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce que le Président du Conseil exécutif veut reprendre la parole sur ce sujet ? Non.

Donc, nous allons mettre aux voix cet amendement n° 1 du Président du Conseil Exécutif à son propre rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

(Abstention du groupe « Per l'avvene »).

Nous allons mettre le rapport ainsi amendé aux voix.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté.

(Abstention du groupe «Per l'avvene»).

Nous allons examiner le rapport suivant.

Rapport n° 025: Indemnités de fonction du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil Exécutif de Corse, des conseillers exécutifs et des conseillers à l'Assemblée de Corse.

Le Président TALAMONI

La parole est au Président du Conseil exécutif pour présenter son rapport.

Le Président SIMEONI

Merci M. le Président. Je pensais que ça allait être un rapport largement technique mais je dirai, l'écho médiatique qui a été donné à ce rapport depuis ce matin, montre bien que, comme à chaque fois lorsque l'on parle d'argent, il faut être à la fois clair, transparent et très serein.

Donc véritablement, nous n'avons aucune gêne ni réserve à présenter ce rapport qui organise, effectivement, une augmentation de la rémunération des élus de cette institution, dans des conditions parfaitement conformes à la loi, bien sûr. Mais, au-delà de la légalité, il y a aussi l'état d'esprit qui est le nôtre, qui est un état d'esprit de façon constante, et notamment depuis notre arrivée aux responsabilités, de diminuer, au maximum, les dépenses publiques et d'avoir une gestion, la plus pointue et la plus exacte possible, des deniers publics. Et, hasard de l'agencement des dossiers, le débat que nous venons d'avoir sur les frais, et notamment sur les dépenses consacrées aux groupes, vient de donner un exemple supplémentaire de cette volonté qui nous est commune.

Je reviens un instant en arrière. Nous avons une enveloppe théorique qui est fixée par la loi, que nous pourrions dépenser et que, indépendamment des difficultés techniques, nous dépenserions volontiers, eh bien, nous restons délibérément en deçà de ce maximum, pour le fonctionnement des groupes, dans un souci de gestion cohérente et au plus près de l'argent public. Et ce que nous avons fait dans le fonctionnement des groupes, nous le faisons partout. Je rappellerais pour mémoire, que nous avons diminué, par exemple, de près de 5 M€, les dépenses des charges générales de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse, ce qui montre bien que partout où nous pouvons faire des économies, nous les faisons.

Ce cadre général étant posé, parlons, de façon très précise, de cette augmentation de la rémunération des élus qui est organisée ou proposée par ce rapport.

D'abord, vous dire que la nouvelle Collectivité de Corse, issue de la fusion des trois collectivités précédentes, a également, effectivement, pour objectif (ce n'est pas le seul et ce n'est pas l'essentiel, en tout cas, à notre avis) de limiter ou de réduire les dépenses. C'est vrai, et cet objectif, en termes de charges et de dépenses salariales, est atteint. Je rappelle, simplement pour mémoire, que l'addition des rémunérations des trois collectivités précédentes, par an, donnait un total général, en 2017, de 3 656 253 €. On était tous dans des fourchettes tout à fait raisonnables, il n'y avait pas de scandale, ni au Conseil départemental de Haute-Corse, ni de Corse-du-Sud, ni à la Collectivité de Corse, donc dépenses totales : 3 656 000 €.

Les dépenses totales que nous engagerons pour la nouvelle Collectivité de Corse, au titre des dépenses salariales, si vous votez ce rapport, seront de 3 131 000 €, soit une économie de 525 000 € par an. Première remarque, c'est important.

Deuxième remarque : l'initiative, de cette proposition d'augmentation est une initiative qui vient de l'Etat. Elle est d'abord générale, parce que c'est une loi générale qui a organisé cette augmentation, tout simplement pour revaloriser le travail des élus et le rendre possible, parce que vous savez les uns et les autres dans quelles conditions, en l'absence de statuts de l'élu, on est amenés, en fonction, bien sûr, de nos professions respectives à faire des sacrifices professionnels importants. Une rémunération qui est juste est aussi la garantie de l'effectivité du travail et, en allant un peu plus loin encore, un élément qui permet, par anticipation, de limiter toute dérive.

Donc, sans avoir à l'argent public, la relation culturelle qu'ont les Anglo-Saxons, moi je pense qu'il faut que nous apprenions à parler, de façon claire et transparente, de ce que nous gagnons, de ce que nous dépensons et de ce que nous sacrifions.

Donc je viens, très tranquillement, devant les citoyens de cette île, au nom de mon Conseil exécutif, expliquer comment et pourquoi cette proposition d'augmentation a été votée.

Lorsque l'on revient en arrière, le Gouvernement et l'Etat, lorsque nous discutions de la Collectivité nouvelle de Corse, la Collectivité à naître, nous ont fait remarquer que la charge de travail qui allait être imposée à l'ensemble des élus, qu'il s'agisse des conseillers et conseillères à l'Assemblée de Corse, qu'il s'agisse des membres de la Commission permanente ou qu'il s'agisse des conseillers exécutifs, allait être une charge de travail considérablement augmentée et que la contrepartie mécanique et naturelle de cette augmentation devait être une augmentation de la rémunération.

Je rappelle à celles et ceux qui ont la mémoire de ces échanges, notamment avec le ministre BAYLET, qu'à l'époque, dans un contexte global où le principe, pour l'ensemble des élus de France, avait été acté d'une augmentation de la rémunération, on nous a proposé d'augmenter, de façon beaucoup plus conséquente, la rémunération des futurs élus de la nouvelle Collectivité de Corse. Et c'est nous-mêmes, nous-mêmes, dans la diversité de nos appartenances politiques, mais unis par le souci, justement de donner l'exemple, qui avons dit : «nous préférons nous situer en deçà de ce qui est proposé». Donc, nous sommes restés en deçà.

Alors moi je vais dire, très tranquillement, aux gens qui nous écoutent, premièrement : qu'il ne faut pas confondre la rémunération brute et la rémunération nette, les chiffres qui ont été donnés, me semble-t-il, depuis ce matin, insistent souvent sur la rémunération brute.

Moi, je voudrais vous dire, très tranquillement (et je reprends mes tableaux) que, avant la nouvelle Collectivité, un conseiller territorial touchait une indemnité nette, tout solde confondu, parce qu'il n'y a pas de rémunération complémentaire, il n'y a pas de jetons de présence, il n'y a pas d'indemnisations, il n'y a pas de frais de représentation, il n'y a pas de frais de repas... il faut que les gens l'entendent, la rémunération qui est versée, c'est la rémunération pour solde de tout compte, en 2017 donc : une rémunération nette de 1 365,57 €. Aujourd'hui, il y a une augmentation, qui est conséquente (+ 47 %) dont acte, mais ça ne représente jamais, en net, qu'une somme totale de 1 826 €.

Donc, on passe de 1 365 à 1 826 € ; 500 € en plus, c'est vrai, mais ce n'est pas, comme on l'a dit, quelquefois sur les antennes, depuis ce matin : «pour deux jours de travail dans le mois»! Le travail d'un conseiller à l'Assemblée territoriale de Corse ou d'une conseillère à l'Assemblée territoriale de Corse, c'est la session plénière, celle que nous avions avant, une

fois par mois et que nous aurons peut-être plus, dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse, mais c'est aussi la participation à plus de 200 commissions. Et chacun d'entre vous, vous le savez, et nous les désignerons tout à l'heure, aura à participer à 7, 8, 10, 15 commissions et organismes, avec ce que cela représente en investissement et en temps.

Et donc, moi je vous le dis, c'est de la démagogie que de laisser croire aux citoyens que lorsque l'on passe, dans les conditions que je viens d'évoquer de 1300 € à 1800 €, «on a des élus qui se gavent», ce n'est pas vrai! Autant il faut faire la chasse aux dépenses inutiles et excessives, autant il faut être rigoureux en matière de gestion de l'argent public et être exemplaire autant que faire ce peut, autant, à un moment donné, il faut une juste rémunération sauf à être dans des systèmes parallèles, et pour le coup, illégaux.

Je vais vous donner d'autres exemples et j'en aurai terminé. Lorsque j'entends dire qu'un conseiller exécutif, c'est scandaleux qu'il soit augmenté de 46 %, comme c'est le cas actuellement. Ne parlons pas de pourcentages, parlons de rémunérations. Un conseiller exécutif ou une conseillère exécutive perçoit une rémunération nette, et là-aussi, il n'y a pas de frais complémentaires, de notes de frais, etc., de 1 737 €. En 2017, il touchera désormais : 2 537 €. Moi je vous le dis, les conseillères exécutives qui sont là, Josepha, Bianca, Lauda, elles vont travailler 50 heures par semaine, il faut l'avoir en tête. Et les présidents d'agence et offices ont plus parce qu'ils ont une rémunération et la loi ne le prévoit pas.

Donc, quand on a 2 500 € pour faire le travail qu'elles vont faire, si on dit aux gens qu'on peut le faire pour moins, on ment ! Donc ça, on l'avait dit, le Gouvernement ne nous a pas entendus. Nous on a dit «si vous voulez des conseillers qui puissent faire le travail qu'ils doivent faire, vous ne pouvez pas les rémunérer à 2 500 € (2 500 € avec les + 45 %), on ne peut pas travailler dans ces conditions.

Et enfin, et j'en parle aussi de façon très tranquille, et je l'ai proposé au Président de l'Assemblée de Corse, il faut que vous sachiez que, de la même façon que le Gouvernement n'avait pas voulu prendre en compte la situation des conseillers exécutifs qui n'ont pas d'agence et office alors que, de façon générale, il avait compris qu'il fallait augmenter la rémunération, il n'a pas traité le problème du Président du Conseil exécutif et du Président de l'Assemblée de Corse qui avaient été laissés de côté, avec une rémunération, je vous le dis, qui n'est pas conforme ni aux charges de la fonction, ni au

travail qu'elle requiert de façon effective. Et donc, il y a eu, le 31 décembre 2017, un amendement déposé dans le cadre de la PLF qui a revalorisé, ou qui a autorisé la revalidation, à concurrence de 40 %, de l'ensemble des rémunérations de tous les présidents d'exécutifs de France -de tous les présidents d'exécutifs de France !- et que cette mesure est aussi donc, par transposition, applicable au Président de l'Assemblée de Corse et au Président du Conseil exécutif.

Moi je vous dis, très tranquillement, que j'ai proposé au Président de l'Assemblée de Corse, qui l'a accepté, (cela n'était pas prévu pour nous que nous vous demandions.... puisque cette augmentation peut intervenir, à condition qu'elle soit dans un périmètre de rémunérations globales qui n'augmentent pas) pour que nous puissions être augmentés, il fallait que chacun d'entre vous accepte de diminuer, d'une quote-part, sa rémunération augmentée globale ; nous en avons discuté avec vous, vous l'avez accepté. Ce qui va nous permettre d'être augmentés, nous aussi, à concurrence de 40 %.

Nous vous remercions de ce geste et je vous dis très tranquillement, et je le dis aux Corses qui m'écoutent, que c'est juste, que lorsqu'on travaille 10 heures, 30 heures, 50 heures, 60 heures par semaine, que nous avons des responsabilités et des charges qui dépassent, de très loin, celles des présidents d'exécutif qui ont des rémunérations largement supérieures, ou en tous les cas équivalentes à la nôtre, il est normal, à un moment donné, qu'il y ait une rémunération qui est conforme, et qui est même sans doute inférieure, mais là n'est pas le problème.

Nous, nous l'avons fait dans la transparence, nous l'avons fait dans un état d'esprit où partout où nous pouvons économiser 1 € d'argent public, nous le faisons et nous nous présentons en cet état, très tranquillement, devant les citoyens de Corse en leur disant : «nous sommes toutes et tous des élus responsables, nous faisons les choses dans la clarté, dans la transparence, et les choix que nous faisons, nous pouvons les défendre, très tranquillement, avec sérénité devant vous».

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, je vais aller dans le sens de Gilles SIMEONI en disant que je suis un cas d'école et je vais mettre les chiffres sur la table, parce qu'on nous accuse d'être des voleurs.

Moi, j'ai été pendant 5 ans : conseiller exécutif, président de l'Office de l'environnement et conseiller général, à l'époque. Je gagnais, en net, 1 700 € (conseiller exécutif), 1 200 € (président de l'Office de l'environnement) et 1 300 € (conseiller général) ; cela faisait 4 200 €.

J'ai perdu (je tiens mes comptes à disposition) pendant ces 5 ans : 70 % de mes revenus de médecin généraliste, et je crois avoir fait un travail, moi, je me suis investi, bien ou mal, l'histoire jurera ce que j'ai fait, mais je n'ai pas volé mes 4 200 €, je peux vous dire que 50 heures par semaine je les faisais, que ce soit ici, que ce soit le soir, quand vous pensez à tout le travail que vous devez faire, tous les discours que vous devez faire.

Et j'invite la presse à se rapprocher un peu de la Sardaigne. Je pense qu'à l'époque, la rémunération, en Sardaigne, c'était 10 000 € par conseiller territorial et en Sicile, je n'en suis pas sûr, ils étaient alignés sur les sénateurs à vie qui existaient en Italie, c'était 30 000 € par mois.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande. Vous avez la parole M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président,

Evidemment, ce qui est embêtant c'est que je pense qu'on va tous aller dans le sens du Président de l'Exécutif et que l'on dira, à la sortie de cet hémicycle que, évidemment, lorsque nous sommes personnellement touchés, nous avons tous ce discours et nous nous protégeons les uns les autres. Et moi aussi, je voudrais donner des exemples concrets, parce que je crois que c'était Jean qui avait relevé dans cet hémicycle la question du statut de l'élu et il faut en profiter, aujourd'hui, cela nous permet, au moins, de faire remonter ce type d'information

C'est vrai, bel exemple, Pierre, parce que je suis convaincu de ce que tu viens de dire. Alors, il ne s'agit pas de hiérarchiser entre nous mais il se trouve qu'il y a des gens comme vous qui avez fait 10 ans d'études, qui êtes des professions libérales, qui gagnez bien votre vie et c'est ainsi, on ne va pas le remettre en cause. Et effectivement, lorsque vous venez dans cet hémicycle, et je regarde le Président de l'Exécutif, il ne s'agit pas de flagorner les uns ou les autres, il y a d'autres avocats, je vois Valérie ou d'autres, mais on connait le passé de l'avocat qu'est le Président de l'Exécutif, je pense aussi que Gilles SIMEONI, aujourd'hui, perd beaucoup d'argent en venant exercer dans cet hémicycle.

Donc, je le dis parce que je me suis permis de lui faire la réflexion, il peut en témoigner, lors de l'installation, ici, le 2 janvier lorsque j'ai ouvert le manuel qui nous a été transmis par la CTC, ma première remarque...j'ai regardé, j'ai feuilleté rapidement et j'ai vu la rémunération du Président de l'Exécutif de Corse et ma première réaction, il y avait François ORLANDI à mes côtés, c'était de dire que c'était proprement scandaleux par rapport à la charge de travail qui est aujourd'hui, évidemment, la sienne.

Alors, on ne va pas le plaindre, on ne va pas plaindre le Maire de Bonifacio parce qu'il a fait ce choix. Je vous donne aussi un chiffre, le Maire de Bonifacio, c'est 1 800 € par mois, je pense qu'il y a des fonctionnaires, dans ma collectivité, qui touchent deux à trois fois l'indemnité qui est la mienne. Et pourtant, la charge des responsabilités, celui qui doit cotiser une assurance supplémentaire, parce que qui répondra au pénal le jour où il y a un problème ? Malheureusement c'est le Président de l'exécutif.

Donc, aujourd'hui, je pense qu'on peut passer des heures à répondre à tous les populismes qui vont s'exprimer, à tous les aigris mais, d'une certaine manière, je vais le dire aussi, nous avons fait le choix. Donc moi, je ne me plains jamais, même si j'ai sacrifié, très clairement, ma vie professionnelle pour être un élu, mais cela je l'ai fait, sauf que le peuple qui, aujourd'hui, peut être mécontent, il a un moyen très simple : dans trois ans, lorsque nous aurons fini, les uns et les autres, notre travail, si nous n'avons pas été à la hauteur de l'investissement qui était attendu, le peuple aura le choix de nous sanctionner, de ne pas voter pour nous, si nous avons abusé. Mais aujourd'hui c'est vrai que, lorsqu'on entend ces débats, lorsqu'on entend ce qui est en train de se dire par rapport à la charge de travail qui est la nôtre et ce matin, lors de ma première intervention, elle consistait à dire que nous devons même améliorer pour être encore plus présents dans ces commissions, dans ces agences et offices où on doit faire entendre notre voix.

Nous devons, je crois, élever le débat, ne pas passer des heures et des heures à répondre. Je crois qu'on l'a fait là, le Président de l'Exécutif vient de le faire de façon tout à fait correcte, tout comme le Dr GHIONGA, mais je crois qu'il nous fallait aussi répondre à cela.

Mais je crois que nous avons chacun, les uns et les autres, notre conscience tranquille et le peuple, dans tous les cas de figure, tranchera dans trois ans.

Le Président TALAMONI

Camille de ROCCA SERRA a demandé la parole.

M. Camille de ROCCA SERRA

Oui, ni démagogie, ni populisme, on ne peut que partager ce qui vient d'être dit par Gilles SIMEONI.

Au-delà de ça, je dirai au Président de l'Exécutif justement, que nous devons trouver, comme vient de le dire Jean-Martin MONDOLONI, les moyens de mieux dépenser et on peut mieux dépenser en dépensant moins : c'est le fonctionnement des groupes. Qu'on se satisfasse que les élus qui travaillent beaucoup, à qui on va demander encore plus de temps de travail, puissent avoir cette facilité pour travailler, pour exercer leurs missions, mais il y a aussi les groupes. Et c'est vrai que tout à l'heure, Hyacinthe VANNI me disait que son groupe, aujourd'hui important, peut, effectivement avoir cinq, six, sept assistants collaborateurs.

Les petits groupes peuvent avoir un assistant et un collaborateur, sauf que les moyens de les rémunérer... Or, eux aussi travaillent beaucoup et on a besoin d'ingénierie.

Si vous voulez, M. le Président de l'Assemblée, qu'on arrive en séance avec des amendements déjà préparés qui étaient validés en commission, eh bien il faut que les groupes aient de meilleurs moyens et, en même temps, puissent mieux rémunérer l'ingénierie nécessaire, c'est-à-dire les assistants que nous avons à notre disposition. Cela est important, c'est plus important, à mon avis, que la rémunération des élus, même si celle-ci est nécessaire. Je crois qu'on atteindrait cet objectif ensemble, rien ne peut s'y opposer, il y a des moyens au-delà de la loi.

Et d'autre part, je pense aussi, M. le Président de l'Exécutif, que nous pouvons tous être d'accord pour qu'il y ait l'équité.

Nous avons tous regretté, depuis des décennies, qu'il y ait une distinction depuis qu'on est passé de 6 à 9 et maintenant à 11 conseillers exécutifs, que ceux qui n'étaient pas présidents d'agence et office n'aient pas la même rémunération alors qu'ils effectuent un travail aussi important et un nombre d'heures aussi important, c'était vrai avant, c'est vrai aujourd'hui. Eh bien gageons que, par l'effort de tous, cela ne soit pas vrai demain.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole? Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport, à moins que le Président du Conseil Exécutif ne veuille répondre à ce qui a été dit dans l'hémicycle?

Le Président SIMEONI

Non, merci.

Le Président TALAMONI

Donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant.

Rapport n° 27: Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de délégation de service public et à la Commission d'appel d'offres.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif, pour la présentation de ce rapport 27, si vous le souhaitez.

Le Président SIMEONI

Un des rapports techniques sur les modalités de dépôt de listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de délégation de service public et à la Commission d'appel d'offres.

J'ai eu l'occasion de le dire hier, particulièrement pour la Commission d'appel d'offres, c'est un outil essentiel dans toute collectivité, bien sûr, mais plus encore aujourd'hui, dans la nouvelle Collectivité de Corse puisqu'une grande part de la commande publique transitera par cet organisme.

Vous savez que l'année dernière, nous avions eu souvent des difficultés pour avoir le quorum, nous avons eu des difficultés de représentation et de présence de l'opposition, je le rappelle simplement pour mémoire. J'insiste particulièrement, nous l'avons fait, de façon générale, sur la nécessité d'être présent, je n'en doute pas, mais particulièrement dans la Commission d'appel d'offres, c'est un enjeu démocratique important pour le bon fonctionnement de l'institution, c'est un enjeu juridique, bien sûr, pour les marchés publics et c'est un enjeu économique parce que le bon fonctionnement de la Commission d'appel d'offres impacte, également, la fluidité de la commande publique.

Le Président TALAMONI

Donc, ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable et donc s'il n'y a pas...

Oui, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

J'avais demandé hier, en Commission permanente, qu'on vérifie l'opportunité d'augmenter le nombre de personnes à la Commission d'appel d'offres, parce qu'aujourd'hui, on récupère en fait, les trois commissions d'appel d'offres des deux départements et de l'ancienne Collectivité territoriale de Corse, et il est difficile, pour quelques élus, d'assumer une telle responsabilité.

Je prends l'exemple de mon groupe, on sera deux. Je pense que si on pouvait passer à quatre, et peut-être dans les groupes de l'opposition aussi, ne pas être isolé, mais être deux, je pense que cela serait quelque chose d'important et ce serait aussi, pour nous, beaucoup plus facile. Parce que se retrouver peut-être seul, un élu de l'opposition, dans une commission d'appel d'offres, c'est toujours compliqué et c'est toujours difficile. Je pense qu'il faudrait augmenter le nombre de cette commission, si c'est possible et si c'est légal.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Oui, tout à fait. Pour rebondir en ce sens, le rôle de cette commission va être extraordinairement important puisque, vu les réformes que l'on vient de voir, il y a un certain nombre de dossiers qui sont sans doute en attente, j'allais dire en souffrance, mais au moins en attente. Et c'est vrai qu'il arrive que cette commission n'ait pas forcément le quorum, comme toute commission, mais par contre, là, c'est capital et connaissant ensuite les délais de convocation et de re-convocation, on peut vite arriver à un effet extrêmement négatif.

Donc, je pense que l'idée d'augmenter le nombre de représentants est sans doute une garantie que nous pourrions donner aux acteurs économiques.

Le Président TALAMONI

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Juste un mot. On a eu cette discussion, hier, en Commission permanente. Je rappelle aussi que lorsqu'on augmente, on risque d'avoir des difficultés supplémentaires de quorum, donc, chaque avantage a son inconvénient. Mais de toute façon, il me semble que la question est tranchée dans le sens de l'impossibilité d'aller vers une évolution puisque le Code général des collectivités territoriales fixe, précisément, le nombre et les modalités d'élection des membres de l'assemblée délibérante composant la Commission d'appel d'offres.

Donc l'article, notamment L.1411.5 du CGCT, lorsqu'il s'agit d'une région de la Collectivité territoriale de Corse, donc c'est nous, le nombre est de 5 membres de l'Assemblée délibérante, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Donc, terminé, pas de possibilité en l'état.

Le Président TALAMONI

Bien, c'est un obstacle juridique.

Le Président SIMEONI

Attendez, je termine. Il paraît que les règles de composition de la CAO, notamment en ce qui concerne le nombre de commissaires, sont d'ordre public et ne peuvent pas être modifiées sous peine d'entacher d'irrégularité les décisions prises par cette instance.

Le Président TALAMONI

Voilà c'est clair. Donc je vais, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, mettre aux voix ce rapport.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Jean-Guy, je voudrais quand même qu'on en revienne sur ce que nous faisons depuis ce matin et sur trois thématiques qui s'avèrent encore plus prégnantes maintenant.

La question parce que j'ai été même un peu surpris, si on enchaîne les deux délibérations, dans le public on pourrait se dire : «Ils votent 40 % d'augmentation et dans la foulée, ils nous expliquent qu'ils n'arrivent pas à atteindre le quorum, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas présents dans les commissions où ils doivent être présents».

Donc, aujourd'hui, on est encore face à une difficulté juridique et j'insiste sur le fait : est-ce qu'on peut avoir une signature électronique aujourd'hui, dans la question des marchés ? Est-ce qu'on peut faire de la visio ?

Tout cela, c'est possible, parce que c'est là où on va encore rencontrer des difficultés et c'est notre difficulté majeure, c'est-à-dire que sinon, il y a trois conseillers territoriaux qui vont passer leurs jours et leurs nuits avec les membres de l'Exécutif pour traiter les questions des marchés publics. Donc, aujourd'hui, c'est vraiment une question qui est difficile. Dans un territoire comme le nôtre, avec la géographie qui est la nôtre, lorsqu'un Bastiais ou quelqu'un du Cap Corse doit venir siéger à l'Assemblée de Corse pour une commission permanente, on est là, face à de grandes difficultés, ce qui doit nous amener, d'ailleurs vous en êtes tous convaincus, à l'inscription de la Corse dans la Constitution.

Le Président TALAMONI

Là, il y a trop de brouhaha, donc les sténos ne peuvent pas faire leur travail et puis cette situation est incompatible avec un travail correct et digne d'une Assemblée délibérante, donc je vous demande d'écouter lorsqu'il y a quelqu'un qui parle, d'autant que je ne pense pas qu'il y ait des interventions absurdes, elles méritent toutes l'attention. Celle-ci était intéressante, elles le sont toutes, les vôtres le seront et vous serez écoutés si vous écoutez les autres, sinon cela devient... Voilà, c'était un brouhaha indescriptible.

Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Un mot, quand même, pour rappeler un certain nombre de choses.

Dans l'ancienne mandature, et encore plus loin dans d'anciennes mandatures, il y a des personnes qui ont siégé, cela fait maintenant sept ans, à la Commission d'appel d'offres sans jamais être absents.

De 2015 à 2017, nous (la majorité), nous avons assumé seuls (à la fin, il y avait deux membres de l'opposition qui nous avaient rejoints) la charge de la Commission d'appel d'offres. Aujourd'hui, je me mets à la place des «petits groupes» qui ne comptent que 6 élus et qui vont avoir une personne qui va venir à la Commission d'appel d'offres régulièrement. Quelquefois, il arrive, c'est vrai, que cette personne ne puisse pas venir et c'est là qu'on n'a pas le quorum, mais ce n'est pas la faute de cette personne qui sera surchargée, qui sera vraiment tout le temps sur la route, tout le temps à droite et à gauche, et c'est intenable.

C'est pour ça que j'avais proposé une augmentation, de façon à ce qu'on soit au moins deux, au moins qu'on puisse avoir des suppléants de façon à ce qu'on puisse alterner, parce que cela va être intenable aujourd'hui, pour des gens qui vont être à la Commission d'appel d'offres, d'assumer une telle responsabilité, et souvent on n'aura pas le quorum et pas parce qu'on ne vient pas ou pas parce qu'on est absent, mais parce que c'est intenable.

Le Président TALAMONI

Oui, là il y a un vrai problème, malheureusement qu'on a essayé de traiter depuis hier soir, problème soulevé notamment, par Hyacinthe VANNI, mais aussi par tous ceux qui ont eu à siéger lors de la précédente mandature. Donc le problème reste identique, cela va être lourd, mais cela fait partie des obligations qui sont les nôtres, il va falloir y faire face, voilà.

Bien, si la discussion est close, vous voulez peut-être intervenir?

Le Président SIMEONI

Simplement rappeler, pour être tout à fait complet là-dessus, que votre Assemblée a pris aussi l'initiative de mettre en place un dispositif qui permet de sanctionner les élus en cas d'absentéisme, il faut le rappeler aussi, c'est important.

Donc, on est dans une logique où on a des droits et des obligations, où on respecte les obligations qui sont les nôtres, où on est confronté, c'est vrai, pour la Commission d'appel d'offres, à un vrai problème parce que c'est une commission qui va, en gros, siéger de façon continue, même si on va essayer de mettre en place une commission MAPA (comme on l'avait fait), une commission d'appel d'offres, etc., et j'en profite pour rappeler qu'il y a un

certain nombre de difficultés du quotidien qui n'ont peut-être pas été exactement perçues, y compris par le législateur ou par vous-mêmes, et que nous pourrons aussi faire évoluer les dispositifs ou solliciter une évolution législative ou réglementaire dans ce domaine, ou dans d'autres, si on se rend compte que les choses sont véritablement indispensables.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. de ROCCA SERRA.

M. Camille de ROCCA SERRA

On peut comprendre tout cela, mais avant de faire des évolutions législatives sur tout, je pense qu'il va falloir fonctionner rapidement parce qu'il s'agit de marchés publics, c'est-à-dire qu'il s'agit de l'économie.

Je crois que c'est une question d'organisation dans le temps. Si l'ensemble des appels d'offres se font sur une journée, à ce moment-là, pour les élus, c'est plus facile de s'organiser. Si cela peut-être aussi dans le cadre des sessions, il peut y avoir une demi-journée puisqu'il s'agit de cinq membres absents de l'Assemblée en même temps qu'on se réunit, ce n'est pas ça qui déstabilise ni l'Assemblée, ni les débats, ni les votes. Donc, c'est une question d'organisation du temps.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Il convient de réunir à présent, les commissions organiques de façon à ce qu'elles procèdent à la constitution de leur bureau, c'est-à-dire un président, un vice-président et un rapporteur par commission.

A cet effet, il appartient à leur doyen d'âge d'organiser ces procédures, donc nous en arrivons à un moment un peu douloureux pour certains d'entre nous.

La Commission des finances a pour doyen Paul LEONETTI, donc la réunion aura lieu dans la salle de téléprésence.

La Commission du développement a pour doyen Jean-Louis DELPOUX, salle n° 2.

La Commission de l'éducation a pour doyen Pierre-Jean LUCIANI, mais il a un peu l'habitude d'être doyen, avec l'âge il y a l'expérience aussi, donc cela a aussi des aspects positifs, enfin, c'est ce qu'on est en train de se dire lorsqu'on arrive... Voilà, nous en sommes tous là, plus ou moins.

Les groupes n'ayant pas renseigné le tableau des désignations pourront le faire entretemps, puisqu'il faut, bien entendu...

La Commission de l'éducation, c'est la salle n° 5.

Donc, pendant ce temps, les groupes qui n'ont pas encore désigné leurs représentants, il y a le tableau..... le rapport n° 15. Si vous le faites entretemps, on va gagner du temps.

Je vous remercie, donc nous nous retrouvons en commission. On suspend une vingtaine de minutes, si vous voulez.

La séance est suspendue à 18 h 07 et reprise à 19 h 20.

Rapport n° 15: Désignation des représentants de la Collectivité territoriale de Corse dans les commissions et organismes extérieurs.

Le Président TALAMONI

Reprenez votre place, pour ceux qui ne sont pas assis à leur place, qu'il s'agisse des membres de l'Assemblée ou des membres de l'Exécutif.

Alors je vais vous donner, pour commencer, lecture des bureaux des commissions organiques.

Première commission: Finances, fiscalité

Président : Guy ARMANET Vice-président : Paul LEONETTI Rapporteure : Anne TOMASI

<u>Deuxième commission</u>: Développement économique, numérique, aménagement, environnement

Présidente : Nadine NIVAGGIONI Vice-Président : Paulu Santu PARIGI Rapporteure : Julie GUISEPPI

<u>Troisième commission</u>: Education, culture, cohésion sociale et santé

Présidente : Laura-Maria POLI Vice-Présidente : Marie SIMEONI

Rapporteure: Anne-Laure SANTUCCI

Voilà une bonne chose de faite, je vous demande d'en prendre acte.

Le Président TALAMONI

Donc, comme vous le savez, nous avons demandé aux groupes de renseigner le formulaire un peu long et cela a été fait, il manque bien quelques désignations, mais enfin on a bien avancé.

Alors, je vais vous donner lecture de ce qui a déjà été fait.

Chambre des territoires:

8 titulaires conseillers à l'Assemblée élus en son sein, Le Président du Conseil Exécutif, Le Président de l'Assemblée de Corse, L'ensemble des conseillers exécutifs.

Je vous donne la liste des désignations : CARLOTTI Pascal POZZO DI BORGO Louis PONZEVERA Juliette TOMASI Petr'Antone PROSPERI Rosa GIUDICI François ORLANDI François CECCOLI François-Xavier

Voilà donc pour la Chambre des territoires.

Agence du tourisme de Corse (ATC)

Président : c'est le conseiller exécutif en charge du tourisme, 17 titulaires conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein, Le Président de l'Assemblée, membre de droit.

Alors je lis la liste des représentants : FAGNI Muriel POZZO DI BORGO Louis CASALTA Mattea PONZEVERA Juliette TIBERI Julia STROMBONI Jeanne **COLONNA** Romain

SIMONI Pascale

GIRASCHI Michel

LEONETTI Paul

COMBETTE Christelle

DUVAL Santa

de ROCCA SERRA Camille

ORSUCCI Jean-Charles

RIERA Catherine

BOZZI Valérie

LUCIANI Pierre-Jean

Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et de l'énergie de Corse (AUE)

Président : ce sera un conseiller exécutif,

12 conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein,

Le Président de l'Assemblée, membre de droit ou son représentant.

GIOVANNINI Fabienne

FAGNI Muriel

ARRIGHI Véronique

PUCCI Joseph

CASALTA Jean-François

FURIOLI Laura

GIRASCHI Michel

ANGELINI-BURESI Vannina

PIERI Marie-Anne

LACOMBE Xavier

ORSUCCI Jean-Charles

GRIMALDI Stéphanie

Office de l'environnement de la Corse (OEC)

Président : c'est un conseiller exécutif,

15 conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein,

Le Président de l'Assemblée, membre de droit.

SANTUCCI Anne-Laure

VANNI Hyacinthe

PAOLINI Julien

MINICONI Paul

DENSARI Frédérique

NIVAGGIONI Nadine

CESARI Marcel

TOMASI Petr'Antone

BENEDETTI François

GUISEPPI Julie

MONDOLONI Jean-Martin

DELPOUX Jean-Louis

ORLANDI François

POLI Antoine

GRIMALDI Stéphanie

Office d'équipement hydraulique (OEHC)

Le Président est un conseiller exécutif, 19 conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein, Le Président de l'Assemblée membre de droit.

CARLOTTI Pascal

VANNI Hyacinthe

MOSCA Paola

SANTUCCI Anne-Laure

DENSARI Frédérique

POZZO DI BORGO Louis

PARIGI Paulu Santu

PAOLINI Julien

SIMEONI Marie

BENEDETTI François

GUISEPPI Julie

FILIPPUTTI Pierre-Joseph (qui vient d'être désigné à l'instant par

le groupe Corsica Libera)

MARIOTTI Marie-Thérèse

GIUDICI Francis

DELPOUX Jean-Louis

COGNETTI-TURCHINI Catherine

PADOVANI Marie-Hélène

CECCOLI François-Xavier

GRIMALDI Stéphanie

Agence de développement économique de la Corse (ADEC)

Le Président est un conseiller exécutif, 12 titulaires conseillers à l'Assemblée élus en son sein, Le Président de l'Assemblée, membre de droit.

PUCCI Joseph
BERNARDI François
CASALTA Mattea
FAGNI Muriel
COLONNA Romain
POLI Laura-Maria
GIRASCHI Michel
LEONETTI Paul
COMBETTE Christelle
De ROCCA SERRA Camille
RIERA Catherine
FELICIAGGI Isabelle

Office des transports (OTC)

Le Président est un conseiller exécutif, 18 conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein, Le Président de l'Assemblée membre de droit.

VANNI Hyacinthe
MINICONI Paul
CASALTA Mattea
PUCCI Joseph
BERNARDI François
CASALTA Jean-François
COLONNA Romain
TIBERI Julia
POLI Laura Maria
SIMEONI Marie
SIMONI Pascale
PROSPERI Rosa
COMBETTE Christelle
DELPOUX Jean-Louis
PEDINIELLI Chantal

POLI Antoine

ORSUCCI Jean-Charles GHIONGA Pierre

Office foncier de la Corse (OFC)

Le président est un conseiller exécutif 17 conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein, Le Président de l'Assemblée, membre de droit.

BERNARDI François **CASALTA Mattea PUCCI** Joseph ARRIGHI Véronique **FAGNI Muriel** POZZO DI BORGO Louis CASALTA Mattea ANGELINI-BURESI Vannina FURIOLI Laura FILIPPUTTI Pierre-Joseph PIERI Marie-Anne LACOMBE Xavier PEDINIELLI Chantal ORLANDI François PADOVANI Marie-Hélène **CECCOLI François-Xavier** FELICIAGGI Isabelle

Office de développement agricole et rural de Corse (ODARC)

Le président est un conseiller exécutif, 17 titulaires désignés par l'Assemblée, Le Président de l'Assemblée, membre de droit.

CESARI Marcel
LUCCHINI Jean-Jacques
ARRIGHI Véronique
CARLOTTI Pascal
PAOLINI Julien
PARIGI Paulu Santu
PROSPERI Rosa
GUISEPPI Julie

FILIPPUTTI Pierre-Joseph
MARIOTTI Marie-Thérèse
MONDOLONI Jean-Martin
PIERI Marie-Anne
POLI Antoine
COGNETTI-TURCHINI Catherine
BOZZI Valérie
CECCOLI François-Xavier

Donc, cela fait 16. Il faut que Femu a Corsica désigne un de plus :

MOSCA Paola

Très bien, nous prenons note.

Office public de l'habitat (OPH) 2B

6 membres de l'Assemblée de Corse dans le respect de la parité.

GIOVANNINI Fabienne CARLOTTI Pascal POZZO DI BORGO Louis PROSPERI Rosa PADOVANI Marie-Hélène GIUDICI Francis

Conseil d'administration du Service d'incendie et de secours de Haute Corse (SIS 2B) :

Là, il faudrait que l'Assemblée de Corse, déjà, vote sur les modalités de désignation. Est-ce que l'Assemblée accepte cette désignation à la proportionnelle ?

Donc la parole est à qui la demande sur ce point, après quoi nous voterons éventuellement.

M. Hyacinthe VANNI

La désignation, c'est un scrutin de liste, à la plus forte moyenne, au plus fort reste, c'est cela ? Ce n'est pas la proportionnelle ?

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons ressortir le rapport tel qu'il a été présenté par l'Exécutif. C'est une proportionnelle, de toute façon. Après, au plus fort reste ou à plus forte moyenne ...

M. Hyacinthe VANNI

Ce n'est pas une proportionnelle telle qu'on l'a appliquée jusqu'à maintenant, c'est une proportionnelle où la liste arrive en tête à la moitié des sièges et où les sièges restants sont distribués à la plus forte moyenne.

Le Président TALAMONI

C'est ça.

Alors, le rapport du Président du Conseil exécutif propose d'autoriser les listes incomplètes.

M. Hyacinthe VANNI

On est d'accord.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons voter quand même sur ces modalités de vote puisque c'était ce qui était en discussion.

Je vous propose, donc, de voter sur ce point.

Qui est «pour»?

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, vous pensez bien qu'il s'agit d'un sujet un peu sensible, est-ce qu'on pourrait prendre le temps de faire une petite simulation de ce que représente ce mode de scrutin innovant quant à la représentation, et du fait majoritaire, et de l'opposition, de façon dépassionnée? Merci. Avant que nous nous prononcions sur ce mode de scrutin dont j'imagine qu'il pourrait prévaloir pour d'autres organismes.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons faire réaliser ces simulations par les services et, en attendant, nous passons à l'organisme suivant, si vous voulez, comme ça on ne perd pas de temps.

Pour le SIS 2A, même problème qu'il faudra solutionner, même problématique.

Nous passons à la SITEC.

SITEC

Conseil d'administration : 5 ou 6 titulaires conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein.

TIBERI Julia
PAOLINI Julien
PROSPERI Rosa
RIERA Catherine
MONDOLONI Jean-Martin

<u>Commission consultative départementale de sécurité,</u> d'accessibilité de Haute-Corse (CCDSA)

Sous-commission départementale pour 1164 des personnes handicapées (arrêté Etat du 12 novembre 2013)

Sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport (arrêté Etat du 12 novembre 2013)

Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques incendies de forêt, lande, maquis et garrigue (arrêté Etat du 12 novembre 2013)

2 titulaires, 2 suppléants désignés au sein de l'Assemblée, 1 titulaire + 1 suppléant désignés par le Président du Conseil exécutif. Titulaires:

ANTONINI Danielle

POLI Pierre

Suppléants:

SANTUCCI Anne-Laure

ARMANET Guy

Commission consultative départementale et sécurité d'accessibilité de la Corse-du-Sud (CCDSA)

Sous-commission départementale pour 1164 des personnes handicapées (arrêté Etat du 12 novembre 2013)

Sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transports (arrêté Etat du 12 novembre 2013)

Sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies de forêt, lande, maquis et garrigue (arrêté Etat du 12 Novembre 2013)

2 titulaires, 2 suppléants désignés au sein de l'Assemblée, 1 titulaire + 1 suppléant désignés par le Président du Conseil exécutif.

Titulaires:

ANTONINI Danielle

PEDINIELLI Chantal

Suppléants:

FAGNI Muriel

Il en manque un, donc on va demander de désigner un suppléant.

Est-ce que Corsica Libera est intéressé ou bien le groupe MONDOLONI ? Est-ce que vous êtes intéressés ?

M. Petr'Antone TOMASI

Il me semblait que nous avions droit à un titulaire, mais nous n'allons pas préempter sur cette commission. Eventuellement, s'il faut un suppléant... Quel département ?

Le Président TALAMONI

Là, on est en Corse-du-Sud (2A).

M. Petr'Antone TOMASI

En suppléance, Vannina BURESI.

Le Président TALAMONI

2^{ème} suppléant : Vannina BURESI

Conseil de surveillance de la SEML, Compagnie aérienne Air Corsica

11 conseillers à l'Assemblée de Corse.

CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène

VANNI Hyacinthe

FAGNI Muriel

CASALTA Jean-François

TOMASI Petr'Antone

LEONETTI Paul

POLI Laura Maria

COMBETTE Christelle

MONDOLONI Jean-Martin

ORSUCCI Jean-Charles

FELICIAGGI Isabelle

M. Hyacinthe VANNI

M. le Président, il y a une erreur, c'est CASALTA Mattea, pas CASALTA Jean-François.

Le Président TALAMONI

CASALTA Mattea et non pas CASALTA Jean François.

M. Petr'Antone TOMASI

M. le Président, il y a une deuxième erreur, il n'était pas prévu que je siège au conseil d'administration d'Air Corsica et, selon mes calculs, nous n'avions que deux représentants.

Le Président TALAMONI

Que deux représentants, alors...

M. Petr'Antone TOMASI

Sous votre contrôle et celui du secrétariat général.

Le Président TALAMONI

Oui, mais alors cela fait combien?

(Brouhaha)

Le Président TALAMONI

Alors c'est TOMASI Anne et non pas Petr'Antone, très bien.

Chemin de fer de la Corse (CFC)

11 conseillers à l'Assemblée de Corse qui sont :

VANNI Hyacinthe
SANTUCCI Anne-Laure
CARLOTTI Pascal
DENSARI Frédérique
GIOVANNINI Fabienne
DELPOUX Jean-Louis
MARIOTTI Marie-Thérèse
TOMASI Petr'Antone
PROSPERI Rosa

GRIMALDI Stéphanie COGNETTI-TURCHINI Catherine.

Voilà ce que j'ai sur la liste, cela fait bien 11.

<u>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)</u> Rapport spécifique

Président : le Président du Conseil exécutif ou son représentant.

Titulaires + suppléants à la représentation proportionnelle,

Des représentants d'associations locales nommés par l'Assemblée délibérante.

Alors là, il nous faut :

- 2 Femu a Corsica
- 1 Corsica Libera
- 1 du groupe MONDOLONI : Chantal PEDINIELLI
- 1 du groupe ORSUCCI

Donc, alors Femu ? Quels sont les représentants de Femu ?

M. Petr'Antone TOMASI

Président, pour avancer, Laura-Maria POLI pour Corsica Libera.

Le Président TALAMONI

Alors, Laura-Maria POLI pour Corsica Libera.

Il en manque deux.

M. Hyacinthe VANNI

Paola MOSCA pour la Haute-Corse et Muriel FAGNI pour la Corse-du-Sud.

Le Président TALAMONI

Marie-Hélène PADOVANI représente le groupe présidé par M. ORSUCCI.

Et, nous répétons, Chantal PEDINIELLI représente le groupe MONDOLONI (Per l'Avvene).

CADEC

Conseil d'administration:

Le Président du Conseil Exécutif ou son représentant, 4 titulaires pour la Collectivité de Corse (apparemment il n'y a pas de suppléant).

Ces titulaires sont :

POZZO DI BORGO (Femu a Corsica) MINICONI Paul (Femu a Corsica) de ROCCA SERRA Camille (Per l'Avvene)

Il manque un représentant de Corsica Libera.

M. Petr'Antone

Michel GIRASCHI représente le groupe Corsica Libera.

Le Président TALAMONI

GIRASCHI Michel pour Corsica Libera

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) 2B

C'est très important.

Haute Corse:

Le Président du Conseil Exécutif ou son représentant, 1 titulaire conseiller à l'Assemblée de Corse. Alors, on a 2 noms:

GIOVANNINI Fabienne ou MONDOLONI Jean-Martin.

Compte tenu du fait majoritaire, ce serait plutôt GIOVANNINI Fabienne.

Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) 2A

Le Président du Conseil Exécutif ou son représentant, 1 titulaire conseiller à l'Assemblée de Corse.

Là-aussi, nous avons trois postulants :

GIOVANNINI Fabienne, PEDINIELLI Chantal et POLI Laura-Maria.

M. Hyacinthe VANNI

GIOVANNINI Fabienne se désiste pour POLI Laura-Maria.

Le Président TALAMONI

Très bien. Alors ce sera, compte tenu du fait majoritaire, Laura-Maria POLI, d'accord.

Conseil de famille des pupilles de l'Etat

2 titulaires, 2 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse désignés en son sein.

Alors là, il y a 3 postulants :

ANTONINI Danielle POLI Laura-Maria MARIOTTI Marie-Thérèse

Si tous les trois se maintiennent, ce sera ANTONINI Danielle et POLI Laura-Maria.

M. Petr'Antone TOMASI

On souhaiterait intervertir Laura FURIOLI à la place de Laura-Maria POLI.

Le Président TALAMONI

Alors, cela sera plutôt Laura FURIOLI et donc le fait majoritaire, OK? D'accord.

Pour les suppléants, en fait, nous en avons 2 : FAGNI Muriel ANGELINI-BURESI Vannina

Conseil de la citoyenneté, de l'autonomie de la Collectivité de Corse (CCACC)

4 représentants de la Collectivité de Corse désignés par le Président du Conseil exécutif, conseillers Assemblée et conseillers exécutifs ou représentants des services

ANTONINI Danielle FAGNI Muriel ANGELINI-BURESI Vannina MONDOLONI Jean-Martin

Formation spécialisée de la CCACC (ex-CDCA)

(Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées)

1 conseiller à l'Assemblée désigné en son sein, 1 conseiller exécutif désigné par le Président du Conseil exécutif.

ANTONINI Danielle

Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées :

1 conseiller à l'Assemblée désigné en son sein, 1 conseiller exécutif désigné par le Président Conseil exécutif.

ANTONINI Danielle

Comité de massif Corse :

11 membres du Conseil exécutif, y compris le Président du Conseil exécutif (délibération à venir),

8 titulaires à l'Assemblée de Corse désignés en son sein, incluant les 4 conseillers départementaux CD2B et CD2A

Le Président de l'Assemblée de Corse.

Titulaires:

CESARI Marcel
CASALTA Mattea
ARRIGHI Véronique
TOMASI Petr'Antone
FILIPPUTTI Pierre-José
MONDOLONI Jean-Martin
COGNETTI-TURCHINI Catherine
GHIONGA Pierre

Commission d'aménagement foncier de Corse

Le siège de la commission est fixé par délibération de l'Assemblée de Corse.

8 titulaires + 8 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse élus en son sein,

Le Président de l'ODARC ou son représentant.

Titulaires:

LUCCHINI Jean-Jacques CESARI Marcel MOSCA Paola GUISEPPI Julie FILIPPUTTI Pierre-José PIERI Marie-Anne PADOVANI Marie-Hélène CECCOLI François-Xavier

Suppléants:

CASALTA Mattea
PARIGI Paulu-Santu
ARRIGHI Véronique
FURIOLI Laura
PROSPERI Rosa
PEDINIELLI Chantal
ORSUCCI Jean-Charles
GHIONGA Pierre

Syndicat mixte de l'abattage (SMAC):

7 conseillers à l'Assemblée de Corse + 1 (au titre abattoir de Ponte Leccia)

CESARI Marcel
MOSCA Paola
LUCCHINI Jean-Jacques
FILIPPUTTI Pierre-José
BENEDETTI François
PEDINIELLI Chantal
POLI Antoine
GHIONGA Pierre

Il n'y a pas de suppléants.

Syndicat mixte du grand site des Iles Sanguinaires et de la pointe de la Parata

4 titulaires et 4 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse

<u>Titulaires</u>:

CASALTA Jean-François COLONNA Romain

ANGELINI-BURESI Vannina COMBETTE Christelle

Suppléants: FAGNI Muriel TIBERI Julie POLI Laura-Maria LACOMBE Xavier

Syndicat mixte du Grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – Golfe de St Florent

4 titulaires et 4 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse 3 titulaires et 3 suppléants au titre des personnalités qualifiées

<u>Titulaires</u>:

SANTUCCI Anne-Laure POZZO di BORGO Louis PROSPERI Rosa MARIOTTI Marie-Thérèse

Suppléants :

GIOVANNINI Fabienne VANNI Hyacinthe SIMEONI Marie DELPOUX Jean-Louis

Régie des Bains de Pietrapola

Le Président du Conseil exécutif ou son représentant 8 conseillers à l'Assemblée de Corse

Le rapport n'est pas fait, nous renvoyons la désignation des membres à la prochaine séance.

<u>Conseil des rivages de Corse – Instance consultative du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres</u>

8 titulaires conseillers à l'Assemblées en son sein

SANTUCCI Anne-Laure

PONZEVERA Juliette
GIOVANNINI Fabienne
De ROCCA SERRA Camille
GUISEPPI Julie
SIMEONI Marie
ORLANDI François
CECCOLI François-Xavier

Il n'y a pas de suppléants.

Comité de bassin

Président : le Président du Conseil Exécutif 5 titulaires conseillers à l'Assemblée de Corse désignés en son sein

Le Président de l'Assemblée 2 titulaires du Conseil exécutif en son sein

Titulaires:

CASALTA Mattea
MINICONI Paul
GUISEPPI Julie
POLI Antoine
MONDOLONI Jean-Martin

Comité syndical du syndicat mixte pour le chauffage urbain de Corte

3 titulaires et 3 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse différents de ceux de la SEML Corse bois énergie

<u>Titulaires</u>:

PAOLINI Julien TOMASI Petr'Antone MONDOLONI Jean-Martin

Suppléants:

CESARI Marcel
SIMEONI Marie
MARIOTTI Marie-Thérèse

Conseil des sites de la Corse

*Tronc commun aux formations dites «de la nature, des paysages et des sites du patrimoine et de l'architecture et des carrières» :

2 titulaires et 2 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse désignés en son sein

Titulaires:

ANGELINI-BURESI Vannina GIOVANNINI Fabienne

Suppléants:

PIERI Marie-Anne VANNI Hyacinthe

*Formation du patrimoine et de l'architecture :

1 titulaire et 1 suppléant conseillers à l'Assemblée de Corse désignés en son sein

VANNI Hyacinthe GIOVANNINI Fabienne

*Formation unités touristiques nouvelles :

1 titulaire et 1 suppléant conseillers à l'Assemblée de Corse désignés en son sein

VANNI Hyacinthe GIOVANNINI Fabienne

Plus au choix de l'Assemblée :

2 titulaires et 2 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse désignés en son sein

Titulaires:

FURIOLI Laura 1 conseiller exécutif

Suppléants:

GUISEPPI Julie

1 conseiller exécutif

*Formation faune sauvage captive:

2 titulaires et 2 suppléants conseillers à l'Assemblée de Corse désignés en son sein

Titulaires:

GUISEPPI Julie

GIOVANNINI Fabienne

Suppléants:

CASALTA Mattea

MARIOTTI Marie-Thérèse

Le Président TALAMONI

Ça sera Mme MARIOTTI de l'opposition, cette suppléance ?

M. Petr'Antone TOMASI

Nous sommes sur la formation « faune sauvage captive ».

Le Président TALAMONI

Oui. C'est une espèce d'oxymore d'ailleurs, « faune sauvage captive ».

M. Petr'Antone TOMASI

Oui, sans problème.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je ne suis pas experte.

Le Président TALAMONI

Mme MARIOTTI, vous êtes donc suppléante. Vous n'êtes pas experte en la matière ? J'avoue que moi non plus.

SEM Corse bois énergie

Les membres doivent être différents des administrateurs du syndicat mixte de chauffage urbain de Corte.

4 titulaires conseillers à l'Assemblée de Corse + conseillère exécutive présidente de l'AUE.

Comme titulaires, j'ai:

NIVAGGIONI Nadine PARIGI Paulu-Santu FURIOLI Laura GIUDICI Francis

Il n'y a pas de suppléant, très bien.

Je vais demander à Hyacinthe de me remplacer une dizaine de minutes ou un quart d'heure. J'ai un rendez-vous à 20 h précises, mais ça ne sera pas long.

En fait, il suffit de terminer ça ? Très bien. Excuse-moi Hyacinthe.

<u>Conservatoire de musique et de danse Henri TOMASI - Conseil syndical du syndicat mixte</u>

4 titulaires conseillers à l'Assemblée de Corse Le Président du Conseil exécutif

La Présidente de la Commission culture

MOSCA Paola SANTUCCI Anne-Laure SIMEONI Marie MONDOLONI Jean-Martin

Syndicat mixte pour la gestion de la cinémathèque régionale du centre culturel communal de Porto-Vecchio

4 titulaires conseillers à l'Assemblée de Corse Le Président du Conseil exécutif

+

1 conseiller exécutif délégué à la culture... ou la conseillère exécutive déléguée à la Culture

Titulaires:

STROMBONI Jeanne PUCCI Joseph GIRASCHI Michel de ROCCA SERRA Camille

Syndicat mixte du centre du sport et de la jeunesse corse (CSJC)

8 titulaires conseillers à l'Assemblée de Corse 1 titulaire conseiller exécutif.

Je lis la liste des membres :

PAOLI Julien PONZEVERA Juliette

Là, il faut choisir entre les 4. En fait, il en faut 3 sur 4.

Je vous donne les 4 noms :

PAOLINI Julien PONZEVERA Juliette COLONNA Romain TIBERI Julia

Il y en a 1 des 4 qui doit s'en aller.

M. Hyacinthe VANNI

On laisse les Ajacciens et les Bastiais s'en vont.

Le Président TALAMONI

Très bien. Un seul s'en va. Ce serait Juliette PONZEVERA qui ne fera pas partie de cet organisme.

Ensuite, il y a:

TOMASI Petr'Antone ANGELINI Vannina COMBETTE Christelle DUVAL Santa LACOMBE Xavier

Je vous demande, bien sûr, de prendre acte de ces désignations. Nous allons suspendre la séance pour régler les petits problèmes que nous avons. Dix minutes de pause.

La séance est suspendue à 20 h 20. Elle reprend à 20 h 39.

Le Président TALAMONI

Je vous demande de bien vouloir regagner votre place pour reprendre nos travaux.

Il y a un petit rapport qu'on va passer tout de suite parce que nous avons absolument besoin de le passer ce soir : c'est le rapport concernant les membres de la Commission littérature de l'Accademia parce que nous avons un prix et que nous sommes déjà en retard pour délibérer sur le prix. Nous avons besoin de mettre en place ce jury, donc cette commission rapidement. C'est Xavier LUCIANI qui le présente ?

Rapport n° 31: Désignation des membres de l'Assemblée de Corse à l'Accademia corsa di i vagabondi

M. Xavier LUCIANI

C'est un rapport qui précise la composition du jury parce que nous sommes en retard pour la remise du prix du livre, sinon on est forclos.

C'est juste une mise à jour par rapport au jury qui fait partie du Cunsigliu di a lingua, de jadis, qui va être remis en place ces deux mois, vous le savez, de manière beaucoup plus simplifiée. C'est juste une mise à jour. Il faut donc désigner les membres.

M. Romain COLONNA

M. le Président, excusez-moi, je crois que nous n'avons pas eu ledit rapport.

Le Président TALAMONI

Il n'a pas été distribué ? Il est relativement bref. Il vaudrait mieux le distribuer.

M. Xavier LUCIANI

On reprend. Par rapport à cette désignation des membres de l'Assemblée de Corse, à l'Accademia di i vagabondi, je rappelle, puisqu'on a repris le rapport, c'était donc la fameuse session du 22 septembre 2017 qui avait été présentée pour la modification de la structure du Cunsigliu, sachant que, à l'heure où l'on parle, la seule commission qui se réunit encore, de manière régulière, c'est l'Accademia di i vagabondi.

On avait modifié, à l'époque, l'article 10. Aujourd'hui, l'objet de la délibération à prendre, c'est bien sûr, de remplacer cet article 10 de proposition de restructuration du Cunsigliu di a lingua, Accademia corsa di i vagabondi, pour désigner.... Pour chaque groupe politique, il y aura donc 5 désignations qui siègeront avec, bien entendu, le Président du Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée et le conseiller exécutif en charge de la langue au sein de cette Accademia. Ça, c'est le premier article.

Nous proposons, en article 2, un amendement. Pourquoi ? Parce qu'il faut absolument qu'on avance pour pouvoir donner ce prix. L'article 2 que nous proposons serait celui-ci : «l'Assemblée décide, après en avoir délibéré, de désigner, je l'appellerai X, pour exercer la présidence de l'Accademia di i vagabondi». L'article 2 passant article 3, l'article 3 étant donc celui qui fera l'objet de la publication au recueil des actes de la Collectivité.

Je répète : désignation des 5 conseillers, désignation d'un président è basta !

Le Président TALAMONI

Donc, l'amendement du Conseil exécutif à son propre rapport.

M. Xavier LUCIANI

Je le répète ? Au-delà de la désignation de 5 membres de cette Assemblée, 1 par groupe pour représenter leur groupe au sein de l'Accademia di i vagabondi, il y a donc la désignation du président de l'Accademia par l'Assemblée. Ce serait l'article 2 qui serait l'amendement que nous portons au rapport.

Le Président TALAMONI

OK. Est-ce que tout le monde a compris, et le rapport, et l'amendement ? Ce n'est pas très compliqué, mais comme ils ne l'ont pas sous les yeux, l'amendement du moins. Vous avez le rapport sous les yeux.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Maintenant, nous allons demander aux groupes de nous faire connaître leurs représentants à l'Accademia, c'est-à-dire aussi, au jury, ce n'est pas que le jury, je répète, c'est une commission qui statut en mode jury mais qui travaille également sur d'autres sujets comme, par exemple, l'organisation de colloques sur la littérature, notamment certains colloques qui ont été organisés en 2013, en 2014, des colloques internationaux. Il y a, actuellement, une revue, également, qui est publiée par cette commission, dont le premier numéro, d'ailleurs, devrait sortir de l'imprimerie dans les jours qui viennent. Qui va représenter les différents groupes ?

M. Hyacinthe VANNI

Nous allons proposer Romain COLONNA pour «Femu a Corsica» qui se débrouillera bien dans cet exercice.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous proposons Vannina ANGELINI-BURESI.

Le Président TALAMONI

Jean-Martin MONDOLONI représente son groupe ? D'accord. Pour le groupe de Mme BOZZI, c'est M. Pierre GHIONGA. Pour le groupe de M. ORSUCCI, c'est M. Antoine POLI.

Sur la présidence, quelles sont les candidatures ?

M. Petr'Antone TOMASI

Nous proposons la candidature de Jean-Guy TALAMONI

Le Président TALAMONI

Ah! Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas. Il faut voter.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La candidature de M. Jean-Guy TALAMONI à la présidence de l'Accademia corsa di i vagabondi est acceptée par l'Assemblée à l'unanimité.

Il faudrait aussi voter le rapport complet avec les noms puisque nous l'avions voté sans les noms. Serge est toujours précieux !

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport complet est adopté à l'unanimité.

Sont désignés:
COLONNA Romain
BURESI Vannina
MONDOLONI Jean-Martin
GHIONGA Pierre
POLI Antoine

Je vous remercie.

M. Romain COLONNA

M. le Président, ghjustu una parolla sè possu à nome di u me gruppu. Forsa hè a prima intervinzione cume accademizianu. Vulia salutà issu travagliu ch'hè statu distribuitu sta mane à ogni cunsigliere parchì c'hè assai raporti tecnichi. Ghjè bè, discutemu tuttu, ghjè assai bè mà c'hè dinò què.

Vulia felicità ma pensu chè a possu fà nome di l'inseme di i gruppi ch'aghju vistu parevhji tweet è missaghji passà, ch'edd'ghjè un' opera maestra è maestra parchè s'adirizzà à i ciucci, s'adirizzà à e mamme, è s'adirizzà à e scole materne. Ghjé un opera maestra chì se intesa pocu fà in a stempa chì a lingua corsa ùn era micca un suggetu veru. Què ghjè un libru, hè veru è ghjè bè è vuliamu felicità à u nomu di u gruppu francamente tuttu u travagliu di Canopé è tutti i servizii di a Cullettività chì c'anu participatu.

À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi. Una parolla di Saveriu Luciani

M. Xavier LUCIANI

Ghjustu pè dì chì ghjè un invistissimentu di a Cullittività à prò di sta lingua sopratuttu di e ciucciaghje è di l'aiute materne. Ghjè un librettu, in logica, pè quelli chì travaglianu, e mammaghje, e chjamanu cusì avà è l'aiute materne.

Di settembre hà da esce dinò u manuale d'amparera di lettura corsu/ francese appena cumu si face in Catalogna. Dunque, cì sera pè e sezzione bisilingue, un amparera, un metudu d'amparera bislinguu pè a lingua corsa è francese. Eccu.

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi assai. Felicitemu dinò quelli chì anu fattu stu bellu travagliu.

Reprises des désignations : Rectification erreur désignations

Le Président TALAMONI

Syndicat mixte du centre du sport et de la jeunesse corse (CSJC)

Donc, il y avait une erreur sur le Syndicat mixte du centre du sport et de la jeunesse de Corse (CSJC) puisque, en fait, il y avait 3 membres du groupe de M. MONDOLONI qui avaient été proposés, alors qu'en fait, il aurait fallu 1 membre du groupe de M. MONDOLONI, 1 membre du groupe de Mme BOZZI et 1 membre du groupe de M. ORSUCCI. Donc, je demande à Jean-Martin MONDOLONI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL et Xavier LACOMBE: Quel est celui qui reste au Syndicat mixte du centre du sport et de la jeunesse de Corse ? Ça sera Mme Christelle COMBETTE.

Je demande à M. ORSUCCI qui représente son groupe ? Catherine RIERA.

Je demande à Mme BOZZI qui va représenter son groupe ?

Mme Valérie BOZZI

Moi-même.

Le Président TALAMONI

Très bien. Cette erreur étant rectifiée, nous en arrivons au vote pour les Services d'incendie de la Haute-Corse. C'est un vote à l'urne, sur la base de liste. Pour l'instant, nous n'avons qu'une liste déposée, celle de la majorité.

Oui ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez nous indiquer, pour la suite des opérations, quel est le mode de scrutin retenu pour les SIS et pour le rapport suivant c'est-à-dire le Syndicat d'énergie de Corse-du-Sud, afin qu'on soit définitivement fixés.

Le Président SIMEONI

C'est une question qui s'adresse à qui ? Au Conseil exécutif ? Le Conseil exécutif va vous répondre.

En ce qui concerne l'élection du SIS, le mode de scrutin est fixé par la loi, le texte est visé dans le rapport. En ce qui concerne l'élection du Syndicat d'électrification, c'est le règlement intérieur de l'Assemblée qui s'applique et qui précise, notamment de mémoire mais cela vous sera confirmé, que le principe est un vote à la proportionnelle et que l'Assemblée peut décider de choisir un autre mode de scrutin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Est-ce qu'on pourrait être éclairé sur le mode de scrutin que le fait majoritaire compte opter ?

Le Président SIMEONI

C'est à l'Assemblée d'en décider.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

On ne va pas rester dans le non-dit, et je crois qu'il faut se dire les choses dans l'état d'esprit qui est le nôtre aujourd'hui.

Depuis ce matin, et même avant ce matin, l'idée c'est à la fois de respecter le fait majoritaire, mais je crois, vous l'avez dit, vous l'avez répété souvent, que ce soit au niveau de la présidence de l'Assemblée ou de l'Exécutif, c'est aussi, d'avoir vis-à-vis de l'opposition, une attitude qui consiste à faire en sorte qu'elle puisse jouer tout son rôle et plus que son rôle. La réunion de 14 h 30 a démontré que nous nous inscrivions dans cet état d'esprit.

Nous, avons depuis cet après-midi, voté l'ensemble des ventilations sur un mode d'élection respectueux du fait majoritaire, mais qui permettait à l'opposition, par rapport aux rapports qui nous avaient été distribués... d'ailleurs, depuis cet après-midi, je regarde ce rapport et nous avons appliqué, partout, ce qui y figurait. Nous avons, bien-sûr appliqué, nous appliquerons sur les SDIS ce que la loi nous impose, mais sur toutes les autres compositions, que ce soit dans les agences ou offices, là où nous devons être représentés, nous avons appliqué le fameux tableau que vous nous avez fourni en annexe.

Je crois qu'il est normal et souhaitable que l'on respecte le même état d'esprit sur le vote concernant le Syndicat d'électrification. Je n'ose pas penser, aujourd'hui, que la majorité territoriale, qui a fait la démonstration (il n'y a pas très longtemps, le 10 décembre) de sa force politique, sa capacité à convaincre, d'ailleurs, des maires de droite et de gauche, peut-être plus que certains d'entre nous, je ne la vois pas, aujourd'hui, avoir peur d'un vote démocratique qui aura lieu dans la future instance syndicale. Je crois qu'elle doit y aller sereinement.

On sait que l'enjeu se situe par rapport, justement, au fait que ne peut être élu président qu'un membre de cette Assemblée, au sein de ce syndicat.

Je crois, aujourd'hui, qu'il faut rester dans l'esprit qui est celui sur lequel nous voulons établir les trois prochaines années de la mandature, à savoir que chacun gardera son identité, chacun ira au bout de ses idées, et c'est normal. Mais nous devons, tous ensemble, à chaque fois (comme j'ai pu le constater, je me souviens, notamment, d'une mandature entre 2010 et 2015 où cela a été fait) essayer de s'efforcer d'élargir un maximum pour être entendu, notamment à Paris. Il faut des consensus larges et je crois que nous ferions une erreur de nous fracturer, de nous opposer fortement sur, ce que j'appellerai, un point de détail.

J'en appelle à la responsabilité de chacun pour que, sur ce point précis, nous restions dans l'état d'esprit de ce que nous avons fait ce matin, où je crois que la majorité assumera, de façon pleine et entière, ses missions, où l'opposition sera présente et essayera d'apporter sa contribution, de façon positive, comme nous le faisons depuis ce matin.

Il faut garder l'état d'esprit, c'est important. C'est pour ça que j'en appelle à la responsabilité, à la fois du Président de l'Assemblée de Corse, du Président de l'Exécutif, pour qu'on continue à avancer, non pas au-delà de cette journée, mais dans les trois ans qui arrivent, parce que les enjeux pour la Corse et pour les Corses vont bien au-delà de commissions et de syndicats.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La parole est à qui la demande. Vous avez la parole, Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Effectivement, je m'interroge sur ce qui pourrait justifier un changement brutal du mode de représentation qui a animé cette Assemblée depuis le début de cette journée. Si on applique ce qui a été appliqué dans les autres commissions, nous aurions, l'opposition, 3 représentants sur 8, donc la majorité serait largement représentée auprès du syndicat départemental d'énergie. La parole donnée à l'opposition ne serait pas qu'une façade puisqu'on a beaucoup entendu et on a, lors de notre première conférence des présidents, été dans ce sens-là, pour discuter ensemble des éventuelles évolutions que la Corse pouvait attendre.

Aujourd'hui, changer brutalement ce mode de représentation, sans aucune justification, autre que la crainte de perdre une présidence, me semble ne pas aller dans le bon sens. Je regrette, si c'est le cas, de laisser 0 représentant sur 8 pour l'opposition, auprès de ce Syndicat départemental d'énergie. Ce serait, à mon avis, un mauvais signal. Avec mon groupe, nous regrettons ce genre d'attitude, si brutale en fin de journée, alors que tout s'était bien passé pour cette première session.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? M. VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Ecoutez, je me suis exprimé, hier, en Commission permanente, je vais le refaire aujourd'hui. Ce dossier ne peut pas faire partie, comme les dossiers qui ont été désignés à la proportionnelle jusqu'à aujourd'hui, puisqu'il doit faire l'objet d'une délibération spéciale. Le mode de scrutin doit être un mode de scrutin que nous, nous pensons être majoritaire. C'est le mode de scrutin qui s'est appliqué dans les départements, jusqu'à ce jour, quand l'opposition y siégeait. Je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, on changerait le mode de scrutin à l'Assemblée de Corse.

Nous comprenons très bien que vous vouliez que ce soit à la proportionnelle pour d'autres raisons mais, compte tenu du mode d'élection qui est pratiqué dans ce syndicat mixte, vous comprenez très bien que nous, nous demandons un vote majoritaire. C'est la démocratie. Vous pouvez présenter une liste et la majorité l'emportera. Je pense qu'il faut revenir, quand même, à un certain nombre de pratiques qui étaient appliquées avant et personne ne.....

M. François-Xavier CECCOLI

Je croyais que vous vouliez la fin des départements, apparemment...

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur, moi je n'ai pas l'habitude d'interrompre les gens. Je n'interromps jamais personne. Vous aurez la parole, tout le monde peut s'exprimer, ici.....

M. François-Xavier CECCOLI

Vous avez raison....

M. Hyacinthe VANNI

... Bien entendu, mais on ne peut pas changer les règles quand ça arrange les uns ou les autres...

M. François-Xavier CECCOLI

Je viens de vous dire que vous avez raison.

M. Hyacinthe VANNI

La règle, je pense qu'aujourd'hui, elle doit s'appliquer. En tout cas, nous, c'est ce que nous proposons.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y avait une demande de prise de parole de Jean-Martin MONDOLONI, puis de Petr'Antone TOMASI. Oui, Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Oui Président, un certain nombre d'éléments. Hyacinthe VANNI a rappelé ce qui était l'usage, dans cette Collectivité, pour les désignations, c'est ce à quoi nous avons procédé depuis ce matin. Effectivement, ce qui a été l'usage, je parle sous le contrôle, y compris d'élus qui ont pu siéger, et dans l'opposition, au Conseil départemental, dans ce qui était l'ancienne collectivité de rattachement de ce syndicat.

C'est une des raisons pour lesquelles nous estimons que ce mode de scrutin, qui est prévu par le règlement intérieur, a à s'appliquer dans ce cas précis. C'est le premier élément.

Le deuxième élément, je crois que c'est un mauvais procès que de dire que la majorité territoriale souhaiterait caporaliser, ou avoir une démarche hégémonique.

Je crois que nous avons fait la démonstration, y compris pas plus tard qu'il y a quelques heures, que, lorsque dans certaines instances, l'opposition n'était pas représentée, nous étions prêts à amender afin qu'elle le soit et que, lorsqu'il y avait des demandes, me direz-vous certes mineures, pour siéger dans des instances de notre Collectivité, nous étions prêts à faire des gestes.

Mais là, pour reprendre les propos de Jean-Charles ORSUCCI, il faut parler clairement. Qu'on ne vienne pas nous expliquer que la manœuvre viendrait de ce côté de l'Assemblée. Nous, nous avons un principe simple : il y a, là, une instance où la Collectivité de Corse est le financeur principal et nous croyons normal que cette instance soit présidée par la majorité territoriale.

Pour ces trois éléments, l'usage. Deuxièmement, la volonté réaffirmée de la majorité de ne pas caporaliser mais en même temps, de pouvoir mettre en œuvre sa politique, et c'est le troisième point, nous défendons, devant votre Assemblée, le mode de scrutin qui a été précédemment développé par mon collègue VANNI.

Le Président TALAMONI

M. MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, je comprends, y compris l'embarras dans lequel on peut se trouver lorsqu'on est du côté de la majorité, lorsqu'on vient d'égrainer les noms de ceux qui composent pratiquement 200 organismes, qu'on a appliqué la même règle pour les 200 organismes et, qu'à la fin d'une journée, pour un organisme, pour un enjeu qui est mineur, tant il est vrai que dans l'océan de victoire qui est le vôtre, vous êtes en train de tripatouiller, j'assume, de tripatouiller un mode de scrutin pour, non pas l'hypothèse de perdre une présidence, parce que ce sont les maires qui vont voter, allons au bout des choses, vous ne pouvez pas préjuger du vote des maires.

Donc, il y a une double insulte. Je vous le dis pour que les choses soient bien comprises, à la fin de cette simulation. Soit, sur 8 membres, vous accepteriez qu'un membre de l'opposition soit représenté, soit vous militez pour qu'aucun membre de l'opposition ne soit représenté. C'est soit 7-1, soit 8-0. Vous militez pour le 8-0.

Vous réinventez, au motif qu'il s'agit d'un usage installé sous la précédente institution qui gérait ce syndicat, un mode de scrutin qui tord le cou aux usages historiquement installés dans cette Assemblée.

Je le dis, c'est à la fois une remise en cause du fait démocratique tel qu'il a toujours prévalu dans cette Assemblée. Cette combinaison, en tout cas, pour les heures que j'ai vécues dans cette Assemblée, est inédite, en tout cas pour une séance de quasi installation qui est, d'habitude, très apaisée et qui fait l'objet d'un consensus.

M. le Président, pour un préambule qui vous a invité à souhaiter la bienvenue aux 11 nouveaux membres de l'Assemblée, en invoquant le temple de la démocratie, pour des situations qui nous ont conduit (Jean-Charles,

Valérie l'ont rappelé) à une réunion de présidents de groupes où, chacun essaie de faire sa part de l'effort quant à la recherche sinon d'un consensus, en tout cas de ce que j'ai appelé un noyau incompressible de valeurs, de principes et d'engagements communs, je pense que vous envoyez un très mauvais signal, en ce début de mandature, en choisissant pour un enjeu, somme toute mineur, au regard de la quasi hégémonie électorale, légitime du reste, que vous exercez. Ce n'est pas l'idée que nous, on se fait de la démocratie, dans cet hémicycle. Ce n'est pas l'idée que l'on se faisait du début des travaux, parce que je crois que cet épisode risque, et je le dis très sereinement, de servir de marqueur quant à la façon dont nous souhaitons, et nous vous l'avons confirmé, je le dis publiquement, en Conférence des présidents, dont nous souhaitons travailler dans le respect de nos diversités, de nos différences mais avec nos différences affirmées, je pense qu'on pouvait envoyer un meilleur signal.

Dans ces conditions, M. le Président, je vous demande, pour ce qui nous concerne, de considérer que la liste des noms que vous avez égrainés, même si elle est actée, est en sommeil, nous aurons à reconsidérer cela. Dans ces conditions, pour cette soirée en tout cas, nous quittons cet hémicycle.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, Mme BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Président. Simplement pour répondre sur le prétendu mode de fonctionnement qui avait été installé au Conseil départemental, c'est totalement faux puisque il y avait deux groupes au Conseil départemental de Corse-du-Sud, les deux groupes étaient représentés au sein du syndicat départemental d'énergie. Donc, déjà, c'est une première erreur.

Ensuite je trouve, tout de même, très présomptueux et un manque de respect pour les maires, qui siègent dans ce Syndicat départemental d'énergie, pour les délégués, qui votent. Vous préjugez de leur vote et, aujourd'hui, vous voulez confisquer la démocratie dans cette instance. Je pense, effectivement, que c'est un mauvais signal envoyé. Comme l'a dit Jean-Martin MONDOLONI, notre groupe ne participera pas à cette farce puisqu'on nous musèle lorsque, finalement, il y a un enjeu qui est important : le Syndicat

départemental d'énergie. Vous avez peur qu'il vous échappe et, aujourd'hui, vous imposez ce mode de fonctionnement. C'est regrettable. On retire nos désignations, également.

(Les groupes «Per l'avvene» et «La Corse dans la république» quittent l'hémicycle).

Le Président TALAMONI

Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vais simplement vouloir dire que j'ai entendu dire qu'on contestait le fait démocratique. Pas du tout. Vous allez voter, vous allez «imposer» votre choix et on va respecter cela. Je trouve que ça ne correspond pas à l'esprit de la journée. Je persiste et je signe.

Je voulais juste aussi remarquer que, je ne vous le cache pas, et c'est l'un des points de divergence sûrement avec le reste de l'opposition, je ne m'attendais pas à ce que l'argument avancé par la majorité nationaliste soit de nous dire que le modèle, qui était le sien, était le modèle de la droite au Conseil départemental de la Corse-du-Sud. Je ne vous cache pas que j'ai eu des divergences fortes avec le Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

Quant à nous expliquer que l'opposition et la majorité y étaient présentes, de mémoire, j'ai comme l'impression que dans ce Conseil départemental, il y avait une certaine couleur politique qui était plutôt l'unanimité.

Donc, vous entendre, aujourd'hui, prendre le mode de fonctionnement du Département de la Corse-du-Sud comme modèle, je vous avoue être un petit peu surpris.

Nous, effectivement, nous allons rester parce que nous avons vocation à suivre les travaux de cette Assemblée. Par contre, c'est vrai que nous nous posons, aujourd'hui, la question de savoir si nous allons continuer à être présents par rapport à ce que nous avons fait aujourd'hui toute la journée.

Si la majorité territoriale souhaite, aujourd'hui, préempter l'ensemble des lieux de pouvoir de décision, eh bien je crois qu'elle le fera sereinement, elle sera omniprésente partout et nous, nous viendrons deux à quatre jours par mois, ici, défendre les intérêts la Corse, ceux que nous croyons être les intérêts de la Corse. Mais cela ne correspond pas à l'état d'esprit qui est le nôtre.

De mémoire, je n'ai pas un vécu extraordinaire au sein de cette Assemblée, mais j'ai suivi, tout comme vous, ce qui a pu se dire et se faire. Je me souviens d'un Jean-Guy TALAMONI, président à la Commission européenne, je me souviens d'un Jean-Christophe ANGELINI, président de la SEM Corse bois énergie, je me souviens de gens qui ont exercé, et je crois qu'ils l'ont bien fait quand ils ont eu à le faire, des pouvoirs. Mais c'est comme cela que je conçois, aussi, le rôle de l'opposition dans des rôles qui ne sont pas majeurs, il faut le dire, mais des rôles importants.

Je trouve dommage qu'on ait eu cette attitude sur ce dossier.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

La parole est à Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

On ne va pas alourdir les débats. On n'a pas l'habitude de tripatouiller, comme certains ont pu le faire pour l'Office HLM 2A, et je parle sous le contrôle de Jean BIANCUCCI. Les Corses nous ont fait confiance pour changer un certain nombre de choses. Les Corses nous ont fait confiance pour aller gérer un certain nombre d'organismes. Nous allons aller gérer le Syndicat de l'énergie de Corse-du-Sud et il n'est pas question que nous n'assumions pas nos responsabilités. Nous les assumons.

Aujourd'hui, c'est le fait démocratique. Nous avons été dans l'opposition, Jean-Charles, nous avons travaillé beaucoup, tu le sais, tu étais là, dans la majorité. Je pense qu'on acceptait les choses telles qu'elles étaient, on acceptait le fait majoritaire.

Aujourd'hui, nous sommes dans la majorité. Je pense que des organismes aussi importants, nous devons les gérer. Nous devons les gérer pour les gens qui nous ont fait confiance. Il n'est pas question que, par rapport à une manœuvre qu'on voit venir depuis quelques jours, d'autres aillent les gérer à notre place. Ils les ont gérés jusqu'à aujourd'hui. Aujourd'hui, eh bien, il faut accepter que d'autres prennent la place.

Quand je parlais du mode de désignation dans les départements, je ne parlais pas de ces deux dernières années. Il y a, ici, des anciens conseillers généraux, Jean-Christophe, je pense que toi aussi, dans ta commune, il y avait une ancienne conseillère départementale, je ne pense pas qu'un jour, elle ait siégé au Syndicat de l'énergie de Corse-du-Sud. L'opposition de l'époque, et pas de ces deux dernières années, n'était pas représentée. Nous ne l'avons jamais pris comme modèle, le modèle du Département, surtout du Département 2A.

Aujourd'hui, nous sommes la majorité. On assume pleinement d'aller gérer des outils qui sont des outils de développement pour la Corse. Il est hors de question qu'on les laisse gérer par des manœuvres qu'on a bien vues ici, par d'autres personnes qui n'ont pas la légitimité du peuple. Aujourd'hui, la légitimité majoritaire du peuple, c'est nous qui l'avons et nous allons l'assumer.

M. Petr'Antone TOMASI

Je regrette d'avoir à m'adresser à des bancs vides, surtout pour répondre à un certain nombre de propos, mais, quand même, à l'attention de ceux qui restent et à destination des Corses, je crois qu'il est quand même malvenu, de la part de l'ex majorité départementale de Corse-du-Sud, de nous faire le procès de mépriser les élus, de nous faire le procès de mépriser la démocratie et de nous faire le procès de mépriser les institutions.

Durant cette mandature, nous aurons l'occasion, d'ailleurs, de revenir sur ce qui a été la gestion de ce Conseil départemental, chacun y assumera ses responsabilités avec son parcours et avec ses actes.

On ne peut pas, non plus, nous faire le reproche lorsque l'on a en tête, et Hyacinthe VANNI le rappelait, les manœuvres, la fraude à la loi, les contorsions dans l'affaire de l'Office public de l'habitat de la Corse-du-Sud, d'avoir une certaine prudence vis-à-vis de manœuvres, je le répète, que nous voyons monter depuis un certain nombre de jours.

Nous ne prenons pas pour modèle ce qui se faisait au Conseil départemental, non, mais il est quand même malvenu que ceux qui l'ont pratiqué, (Mme BOZZI nous disait qu'il y avait 2 groupes, oui, 2 groupes de droite au Conseil départemental) viennent, aujourd'hui, nous dire que ce que nous faisons est une offense à la démocratie et à l'Assemblée de Corse. Je crois simplement que la droite cherchait son incident de séance, qu'elle l'a eu. Nous respectons ce choix, nous passons au vote, et ceux qui ont remporté les élections, parce que nous respectons le suffrage universel et le vote des Corses, exerceront ces responsabilités. È cusì sia!

Le Président TALAMONI

M. CASALTA a la parole.

M. Jean-François CASALTA

Oui, MM. les Présidents, chers collègues, je pense, dans le droit fil de ce qui vient d'être évoqué par Petr'Antone TOMASI, qu'on cherche, peutêtre, à donner une résonance politique, voire politicienne, à cette simple modification du mode de scrutin qui n'est pas véritablement de bon aloi, au vu de la bonne tenue de cette Assemblée, jusqu'alors.

Me semble t-il, c'est le fait majoritaire. La majorité territoriale décide, pour ce cas d'espèce, de modifier ce mode de scrutin. En quelque sorte, c'est l'application d'une règle, qui est une règle constante, que Hyacinthe VANNI a tout à l'heure évoquée et énoncée, que le décideur doit être le payeur. Il faut dire, clairement, que nous ne préjugeons, en rien, de la décision et du vote de maires qui va intervenir. Nous voulons, simplement, avoir et prendre toutes les garanties, comme je l'indiquais il y a quelques secondes, que le payeur dans cette affaire soit le décideur.

Le Président TALAMONI

Bien. M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, je pourrais m'abriter derrière le fait que l'Assemblée de Corse, votre Assemblée, a décidé d'un mode de scrutin, comme la loi le lui permet, et ne rien ajouter. Mais, comme c'est quand même un fait politique, aujourd'hui, d'avoir à la fois une contestation sur le fond, exprimée par l'ensemble de l'opposition, droite et gauche confondues, cela mérite une prise de position du Président du Conseil exécutif et, en plus, un choix qui est celui de quitter momentanément l'hémicycle avec une forme de dramatisation qui, là aussi, impose à mon avis par esprit de responsabilité, une prise de position.

On a compris qu'il y a une forme de théâtralité assumée, dans le départ, qui vise à maximiser les effets de la dissension et du désaccord qui nous opposent, dont acte. C'est un choix, on le respecte.

On comprend, aussi, beaucoup des arguments que vous exposez. Je le dis, sans chercher à évacuer le fait que beaucoup de choses que vous avez dites sont pertinentes.

Simplement, moi je pense qu'il faut inscrire les comportements dans une forme de durée et de cohérence.

Premièrement, il ne s'agit pas, pour nous, de reproduire ici les comportements qui avaient lieu ailleurs et notamment, dans d'autres institutions et je crois que nous avons démontré que nous sommes en rupture avec beaucoup de ces comportements. Mais en sens inverse, nous n'allons pas nous laisser donner des leçons de vertu ou de démocratie par des forces politiques qui, pendant des années, voire des décennies, ont caporalisé tous les pouvoirs et nous ont exclus, systématiquement, de tous les espaces de décisions.

Avant même que la droite soit en position hégémonique, au Conseil départemental, et exclusive, il y avait des élus de gauche et même des élus nationalistes. Il n'y a jamais eu, ne fut-ce que la proposition d'intégrer ces forces d'opposition dans la liste qui allait être présentée au suffrage des maires pour l'élection du président du Syndicat d'électrification. Ça, c'est la première remarque.

La deuxième remarque, ça a été dit et je le répète, nous ne préjugeons pas des décisions du collège qui aura à se prononcer sur la présidence du futur Syndicat d'électrification, comme d'ailleurs des vice-présidences. Mais nous disons, aussi, qu'il y a un principe qui, celui-là aussi, est l'expression du fait démocratique, que le payeur est le décideur (cela a été dit par notre collègue Jean-François CASALTA). Lorsque je vous dis qu'il faut avoir en mémoire un certain nombre de choses, on ne peut pas passer sous silence l'épisode de l'Office public HLM de Corse-du-Sud et l'épisode du Centre du sport, lors de la précédente mandature.

L'épisode de l'Office public HLM, nous vous le redisons, tranquillement, a été une fraude à la loi qui a porté atteinte à une politique publique que nous considérons comme essentielle. Nous avons introduit un recours contre ces décisions, mais au-delà de la discussion juridique, nous savons, et vous savez, que ce qui a été fait était une manœuvre. Nous vous le disons tranquillement, pas à vous, parce que vous n'aviez rien à voir avec cette manœuvre même si vous ne vous êtes pas exprimés publiquement pour la commenter, nous disons à celles et ceux qui nous font de mauvaises manières, et plus largement, qui font de mauvaises manières à la Corse, qu'à un moment donné, lorsqu'on fait de mauvaises manières aux institutions et à la Corse, eh bien, nous nous en rappelons et on le paie, politiquement. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose c'est que, lorsque nous avons appliqué, certains diront naïvement, le principe de représentation proportionnelle sur le Centre du sport, pour que l'opposition puisse être représentée dans le conseil d'administration (du Centre du sport et de la jeunesse), alors même que la Collectivité territoriale de Corse que nous dirigions était le principal financeur de ce Centre du sport, dans l'heure qui a suivi le vote que nous avions mis en œuvre, il y a eu des rapprochements, en dehors de toutes discussions démocratiques, pour nous exclure, totalement, de la décision. Nous avons été tenus en dehors de toutes les décisions du Centre du sport.

Donc, nous ne faisons pas, nous, ce procès-là aux maires du Syndicat d'électrification, mais nous disons, ça a été dit par l'Assemblée et vous avez compris que politiquement, il est hors de question de ne pas valider cette décision qui a été prise, que oui, ça nous déplaît de faire comme ça, mais qu'à partir du moment où, à deux reprises, on a contourné l'esprit des institutions, nous n'entendons pas cautionner ce genre de manœuvre.

En ce qui concerne notre volonté d'ouverture, elle reste intacte. Elle a été démontrée, en amont de cet épisode ; elle sera démontrée, en aval de cet épisode y compris dans d'autres institutions, notamment la Chambre des territoires. Vous le savez, nous œuvrons avec tous les maires, avec tous les présidents d'intercommunalités pour dégager des démarches qui permettent, à tout le monde, d'être représenté sans problèmes, à tout le monde, de prendre sa part de responsabilité dans la clarté et dans la discussion, sans problèmes ! Se faire avoir ou se faire manœuvrer, à travers des comportements qui n'ont rien à voir avec la démocratie, ùn simu micca nati eri.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Reprise des désignations aux conseils d'administration des SIS

*Désignation au conseil d'administration SIS 2B

Le Président TALAMONI

Il nous faut donc revenir au Service d'incendie et de secours. Il nous faut donc voter à l'urne, sinon nous encourons une procédure et nous n'avons pas l'intention de prêter le flanc à ce type de démarche.

Nous avons deux listes : une liste conduite par M. Guy ARMANET et une liste conduite par M. Antoine POLI.

Nous allons faire l'appel.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Résultat du vote:

46 enveloppes, 46 suffrages exprimés. (16 absents : Per l'Avvene et La Corse dans la République)

- Liste de M. Guy ARMANET : 40 voix
- Liste de M. Antoine POLI : 6 voix

Au total:

<u>Liste de Guy ARMANET</u>:

- 10 sièges de titulaires
- 10 sièges de suppléants

Sont élus:

Guy ARMANET
Anne-Laure SANTUCCI
François BENEDETTI
Hyacinthe VANNI
Juliette PONZEVERA
Marie SIMEONI
Pascal CARLOTTI
Frédérique DENSARI
Paola MOSCA
Petr'Antone TOMASI

*Désignation au conseil d'administration <u>SIS 2A</u> (9 titulaires et 9 suppléants)

Nous avons deux listes : une liste conduite par M. Pierre POLI et une liste conduite par M. Jean-Charles ORSUCCI

Liste conduite par M. Pierre POLI:

Titulaires:

Pierre POLI
Hyacinthe VANNI
Michel GIRASCHI
Paul MINICONI
Jean-François CASALTA
Paul LEONETTI
Véronique ARRIGHI
Julia TIBERI
Jean-Jacques LUCCHINI

Suppléants:

Jeanne STROMBONI

Anne-Laure SANTUCCI Laura FURIOLI Mattea CASALTA Romain COLONNA Pierre-José FILIPUTTI Muriel FAGNI Pascal CARLOTTI François BERNARDI

Liste conduite par M. Jean-Charles ORSUCCI:

<u>Titulaires</u>:

Jean-Charles ORSUCCI
Catherine RIERA
Antoine POLI
Marie-Hélène PADOVANI
François ORLANDI
Catherine COGNETTI-TURCHINI

Le matériel électoral est en train de vous être distribué.

Mme Julia TIBERI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Résultat du vote:

Suffrages exprimés : 47

(16 absents : Per l'Avvene et La Corse dans la République)

47 enveloppes (c'est normal, il y en a une de plus parce que M. POZZO di BORGO n'a pas voté tout à l'heure)

- Liste Pierre POLI : 40 voix
- Liste Jean-Charles ORSUCCI: 7 voix

La liste POLI obtient 9 sièges titulaires / 9 suppléants. La liste ORSUCCI n'obtient pas de sièges.

Sont proclamés élus :

<u>Titulaires</u>: Pierre POLI

Hyacinthe VANNI

Michel GIRASCHI

Paul MINICONI

Jean-François CASALTA

Paul LEONETTI

Véronique ARRIGHI

Julia TIBERI

Jean-Jacques LUCCHINI

Suppléants:

Jeanne STROMBONI

Anne-Laure SANTUCCI

Laura FURIOLI

Mattea CASALTA

Romain COLONNA

Pierre-José FILIPUTTI

Muriel FAGNI

Pascal CARLOTTI

François BERNARDI

<u>Election des représentants de l'Assemblée de Corse au</u> conseil d'administration du Syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud

Je dois demander à l'Assemblée quel type de scrutin elle souhaite adopter.

Vous avez une préférence M. VANNI ?

M. Hyacinthe VANNI

Je n'ai pas bien compris la question.

Le Président TALAMONI

La question est claire : nous avons à voter, avant de désigner les représentants de l'Assemblée dans cet organisme, sur le mode de scrutin. Donc, je pose la question à l'Assemblée : quel est le mode de scrutin proposé ?

M. Hyacinthe VANNI

Pour notre part, ce sera un mode de scrutin majoritaire.

Le Président TALAMONI

Oui. Vous avez la parole, M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci. Cela nous donne l'occasion, c'est bien, grâce à ces deux rapports, de pouvoir à nouveau nous exprimer.

J'aimerais le faire, quand même, en disant qu'évidemment, nous souhaitons, nous, un mode de scrutin différent : un mode de scrutin à la proportionnelle.

Cela nous permet, aussi, de dire que le Président de l'Exécutif a souhaité une rupture des comportements par rapport à ce qui se passait par le passé.

Oui, effectivement, il faut une rupture des comportements et la majorité territoriale ne peut pas reproduire ce que la gauche (et je commence, à dessein, par la gauche) et la droite ont fait au niveau de ce peuple et de cette terre.

Ensuite, sur l'épisode de l'Office HLM, je me permets de dire au Président de l'Exécutif, et c'est vrai qu'il n'avait pas trop le temps, il était en campagne électoral, mais je me suis exprimé sur l'Office HLM, à titre personnel, et j'ai dit clairement, et je vais le redire ici, comme-ça au moins ce sera fait : ce n'est ni, aujourd'hui, à Gilles SIMEONI de gérer les HLM de Bonifacio, ni à Laurent MARCANGELI.

Notre position est simple : aujourd'hui, c'est aux intercommunalités, tout simplement, de gérer, au plus près des territoires parce qu'après un jacobinisme parisien, je me refuse à souffrir d'un jacobinisme ajaccien.

Je l'ai dit, je le répète et je l'assume en totalité. Il peut, d'ailleurs, y avoir des avis contraires dans le groupe, mais je crois que nous sommes làdessus, en phase.

Ensuite lui dire que, effectivement, j'ignorais l'épisode du Centre du sport, où je trouve que ce qui a été fait est anormal et inacceptable.

Effectivement, c'est au principal pourvoyeur de fonds de gérer, demain, une collectivité mais, je dis aussi que la politique, c'est l'art d'anticiper, Président. Et par rapport aux objectifs qui sont les vôtres et aux objectifs de la majorité territoriale, et par rapport à l'état d'esprit de la journée, je crois qu'il aurait été intéressant que vous puissiez anticiper en rencontrant l'opposition, en leur expliquant ce que vous nous avez expliqué.

Nous sommes, ici, des hommes et des femmes d'honneur, comme vous. Si demain, M. le Président, j'avais siégé au sein du Syndicat d'électrification et si vous m'aviez dit que la condition sine qua non, c'est que ce soit un membre de la majorité territoriale qui soit candidat, je vous aurais donné ma parole d'honneur que je n'aurais pas été candidat à la présidence du Syndicat d'électrification.

Je crois que c'est dans cette capacité à anticiper, à établir des séquences et à imaginer que la réponse n'est jamais ni blanche, ni noire, que nous pourrions sortir par le haut de bon nombre de crises que nous subissons, depuis 40 ou 50 ans.

La Corse doit sortir de ces postures.

Votre responsabilité, et vous l'avez dit, est immense.

Jamais, et c'est une des conséquences de ce que nous subissons maintenant, une majorité n'a été aussi forte au sein de cet hémicycle, mais ce qui a été dit par Jean-Martin MONDOLONI est une réalité, jamais cet état d'esprit n'a prévalu dans la représentation, au sein de cet hémicycle.

Vous devez être plus fort que la tentation hégémonique, je le rappelle.

Vous ne devez pas être animé, parce que j'ai senti comme un esprit, un peu de vengeance, Président, je vous le dis. Je crois que vous devez prendre de la hauteur, vous devez dépasser cela et anticiper.

En tout cas, c'est ce que je voulais redire, à l'instant. Nous avons participé à ce vote démocratique et, je le répète, il n'y a aucune contestation, vous êtes majoritaire, les choses se font dans les règles de l'art, vous avez gagné sans qu'il n'y ait à contester votre victoire électorale du 10 décembre, mais vous l'avez dit vous-même, et vous le répéter à l'envi, cette victoire vous oblige.

Lorsque j'entends dire «nous pratiquerons l'ouverture», moi je veux entendre, Président, que l'ouverture ne va pas s'adresser à des gens, des femmes de droite et de gauche qui ont manifestement voté pour votre majorité territoriale le 3 et le 10 décembre. J'espère que la fameuse ouverture dont vous parlez dans les futurs organismes à qui vous confierez une présidence, à qui vous donnerez une visibilité, ce sera une ouverture à l'opposition, celle qui vous a combattu les 3 et 10 décembre. C'est là que vous ressortirez grandis les uns et les autres !

Si c'est pour aller chercher des gens qui n'ont pas été candidats et de leur dire aujourd'hui: «Voyez, Monsieur...»... Je ne vais pas citer les noms parce que les mauvaises langues donnent déjà quelques places à des gens qui, à droite et à gauche, ne se sont pas maintenus au premier tour de l'élection territoriale, mais à, véritablement, l'opposition qui a été la vôtre, parce qu'à la fin, le challenge qui doit être le vôtre aujourd'hui, c'est à la fois, sûrement, de garder la puissance électorale qui est la vôtre et, peut-être, de pouvoir l'élargir.

En tout cas, je le répète, vous le voyez, nous sommes restés, nous continuerons à faire notre travail. Nous nous posons la question, quand même, de l'état d'esprit, mais je crois que vous devez être plus fort que ceux que vous avez combattus pendant des dizaines d'années.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Mon Cher collègue, je vous réponds en quelques mots.

J'ai bien écouté et bien entendu ce que vous avez dit. Je ne suis pas d'accord sur tout, bien sûr, mais je retiens, pour l'essentiel, votre intervention, à rappeler un certain nombre de principes auxquels nous sommes attachés, à attirer notre attention sur un certain nombre de risques auxquels nous sommes exposés et que nous essayerons d'éviter. Et je veux retenir, aussi, la tonalité globalement

tout à fait constructive de votre propos et vous verrez que nous serons, nous aussi, sur cette longueur d'onde là.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif. Donc, M. VANNI proposait le mode de scrutin majoritaire, ce qui signifie que la liste arrivée en tête remportera tous les sièges.

On est bien d'accord, c'est ce mode de scrutin que vous souhaitez voir mis au suffrage de l'Assemblée ? Puisqu'il nous faut voter sur le mode de scrutin, vous l'avez compris, n'est-ce pas ?

Je vais mettre aux voix le mode de scrutin proposé par M. VANNI au nom de la majorité territoriale.

Qui est «pour» ? Qui est «contre» ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le mode de scrutin majoritaire est adopté par l'Assemblée («Contre» : le groupe Andà per dumane)

Nous allons donc procéder au vote. Il faut déposer les listes (8 titulaires et 8 suppléants), après quoi nous voterons à l'urne. Je rappelle que c'est l'article 68 du règlement intérieur qui prévoit que l'Assemblée, bien entendu, peut décider d'un mode de scrutin différent de celui qui est habituellement adopté.

Ensuite, il y a un principe universel selon lequel plus vite nous recevons la liste, plus vite nous voterons, plus vite nous allons peut-être mettre un terme à cette réunion...

Merci de faire parvenir, au Secrétariat général, la liste afin que nous puissions la faire taper et tirer.

Brouhaha.

Si elle est écrite proprement, cette liste, elle peut être tirée manuscrite, cela nous ferait gagner un temps précieux...

Mme Julia TIBERI, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

40 enveloppes.

Résultats de vote :

Suffrages exprimés: 40

Absents : 16 (Per l'Avvene et La Corse dans la République)

Non-participation: M. Pierre POLI et le groupe Andà per Dumane (6).

Liste Joseph PUCCI: 40

Elle obtient 8 sièges titulaires et 8 suppléants.

Sont proclamés élus :

Titulaires:

Joseph PUCCI

Jean-Jacques LUCCHINI

Jeanne STROMBONI

Paul MINICONI

Véronique ARRIGHI

Pierre-José FILIPUTTI

Laura-Maria POLI

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Suppléants:

Mattea CASALTA

François BERNARDI

Anne TOMASI

Romain COLONNA

Danielle ANTONINI

Michel GIRASCHI

Vannina ANGELINI-BURESI

Paul LEONETTI

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous allons lever la séance.

Bon retour et soyez prudents!

M. Jean-Charles ORSUCCI

La question sur les sénateurs, on l'évacue ? On nous avait transmis un rapport sur l'élection des collèges des sénateurs. N'y voyez aucune ambition...

Le Président TALAMONI

C'est intéressant en tout cas que vous posiez la question à cette heureci. A l'heure où l'hypoglycémie menace, vous ne perdez pas le nord, c'est bien.

On peut garder cela pour une prochaine fois, si vous le voulez, cela évitera de rentrer trop tard.

Merci à toutes et à tous!

La séance est levée à 23 h 30.

ANNEXES Recueil des amendements

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEMENT N° 1

<u>DEPOSE PAR</u>: M. HYACINTHE VANNI

EXPOSE DES MOTIFS:

La mise en cohérence rédactionnelle du règlement intérieur, notamment dans un certain nombre de renvois d'un article l'autre, nécessitera une relecture de ce texte dans sa version approuvée en séance publique pour rédiger la version définitive.

Il convient, par le biais de cet amendement, d'autoriser le secrétariat général de l'assemblée à procéder à ces modifications de pure forme.

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

L'Assemblée de Corse autorise le secrétariat général à effectuer les changements de numérotation induits par ses décisions en séance publique dans la mise en cohérence formelle du règlement intérieur, au niveau des articles comme dans les références utilisées par ceux-ci.

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEMENT N° 2

<u>DEPOSE PAR</u>: M. HYACINTHE VANNI

EXPOSE DES MOTIFS:

Dans un souci de meilleure information du citoyen, il a été proposé de rendre accessibles les réunions des commissions de l'Assemblée de Corse, sauf décision contraire de leurs membres. Cependant, nonobstant toute appréciation quant à sa portée institutionnelle, il apparaît qu'un tel principe poserait des difficultés concrètes d'application si on le concevait en termes de présence physique dans les salles de commission ; cela, notamment dans le cadre du système de télé-présence, de plus en plus utilisé, et dont les salles répondent à des caractéristiques techniques limitant de facto le nombre de participants.

Mettre en ligne sur le site de la Collectivité de Corse les enregistrements de ces réunions serait un premier moyen de répondre à cet enjeu démocratique, sans modifier les conditions de fonctionnement ordinaires des commissions ou les contraindre à n'utiliser que des salles de réunion suffisamment équipées (c'est-à-dire, les trois salles de délibération).

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ADOPTER après l'article 26 du chapitre 4 au titre II du règlement intérieur, l'article aditif suivant :

« Les réunions des commissions organiques et thématiques peuvent être ouvertes, après approbation d'une majorité de leurs membres, à la presse écrite et audiovisuelle. Dans le

même esprit, leurs enregistrements seront, sauf décision contraire de leur part, publiés sur le site de la Collectivité de Corse. »

SUPPRIMER, en conséquence, aux articles 19 et 21 à 25, l'alinéa suivant :

« Ses réunions sont publiques, sauf avis contraire de la majorité de ses membres. »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR: M. HYACINTHE VANNI

EXPOSE DES MOTIFS:

L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 a précisé, dans son article 33, les conditions dans lesquelles le conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse peut être amené à rendre des avis ou des études en-dehors du seul champ des pouvoirs consultatifs qui lui sont dévolus à l'article L. 4422-36 du code général des collectivités territoriales.

Il convient, par souci de cohérence, de faire référence plus explicitement à ces cas de saisine en ajoutant à cet effet un article additif, après l'article 76, chapitre 1, titre V, au projet de règlement intérieur.

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

INSERER au début du chapitre 1 du titre V l'article suivant :

« A l'initiative du président du conseil exécutif, du président de l'Assemblée de Corse ou de l'Assemblée de Corse, le conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse peut être saisi de demandes d'avis ou d'étude sur tout projet entrant dans les compétences de la collectivité de Corse en matière économique et sociale, intéressant l'avenir culturel de la Corse ou emportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie.

Il peut, en outre, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la collectivité de Corse en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle. »

(référence : article L. 4422-37 du CGCT)

MODIFIER la rédaction du deuxième alinéa de l'article 77 en insérant après « *Les avis rendus* » : « *dans ce cadre »*.

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLE	CTIVIT	TE DE	CORS	Ε
			_	

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEMENT N° 4

<u>DEPOSE PAR</u>: LA COMMISSION PERMANENTE

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

INSERER après l'article 24 du chapitre 4 du titre II, le nouvel article suivant :

« L'Assemblée de Corse élit en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste des groupes, une Commission des politiques de santé publique composée de 14 membres.

Ses réunions sont publiques, sauf avis contraire de la majorité de ses membres ».

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLL	EC II	VIIE	DE C	ORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEMENT N° 5

<u>DEPOSE PAR</u>: LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

COMPLETER le 4^{ème} alinéa de l'article 45 du chapitre 4, titre III : « Puis chaque groupe politique dispose d'un temps de parole défini par la Commission Permanente », comme suit : Le temps de parole alloué à chaque groupe (10 minutes) sera doublé lors de l'examen des principaux documents budgétaires (budget et compte administratif notamment).

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLL	.EC1	TIVITE	DE	CORSE
------	------	---------------	----	-------

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEMENT N° 6

DEPOSE PAR: M. Jean-Martin MONDOLONI

EXPOSE DES MOTIFS:

Nous maintenons l'idée défendue en CP que ces deux commissions sont proches et que l'examen de certaines questions devra nécessairement se faire dans les deux commissions.

C'est certainement ce qui a poussé un élu de la majorité à proposer que les membres désignés par les groupes dans ces deux commissions soient identiques. Nous pensons qu'il vaut mieux les regrouper et élargir la représentation à 17 au lieu de 14 plutôt que de disperser les forces des élus et des services.

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

Au sein de l'article 21 :

- après les mots « législatives et réglementaires », RAJOUTER les mots « et de réflexion sur l'évolution statutaire de la Corse »
- **REMPLACER** le nombre « 14 » par le nombre « 17 »
- En conséquence, l'article 24 est **SUPPRIME** et la numérotation des articles suivants adaptée.

* AVIS DE LA COMMISSION	
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEMENT N° 7

DEPOSE PAR: M. Jean-Martin MONDOLONI

EXPOSE DES MOTIFS:

La restriction du droit d'amendement prévu à l'article 53 va trop loin. Toute assemblée délibérante prévoit des possibilités de dépôt en commission et en séance. Nous ne pouvons pas nous en tenir qu'aux seules commissions, surtout que les délais de transmission feront qu'il n'y aura que 5 jours entre la communication des rapports et leur examen en commission, contre 12 jours avec la séance publique, ce second délai laissant plus de temps aux élus de prendre connaissance du contenu des rapports.

Par cet amendement, nous réintroduisons la possibilité d'amender en séance publique sous réserve que les amendements soient transmis avant la fin de la discussion générale.

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

A l'alinéa 2 de l'article 53 :

- REMPLACER le verbe « doivent » PAR le verbe « peuvent »
- REMPLACER les mots « A cet effet » PAR les mots « Dans ce cas »
- A la fin du paragraphe, RAJOUTER la phrase ainsi rédigée : « Les amendements peuvent également être déposés en séance publique, leur dépôt devant nécessairement intervenir auprès du Secrétariat Général avant la fin de la discussion générale du rapport en cours d'examen. »

_

* AVIS DE LA COMMISSION	
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018

16 JANVIER 2018

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Rapport n° 2018/E2/028

AMENDEME	NT N°	8
----------	-------	---

DEPOSE PAR: M. Jean-Martin MONDOLONI

EXPOSE DES MOTIFS:

Le déséquilibre des questions orales, à savoir 1/3 pour la question et 2/3 pour la réponse ne se justifie pas, surtout que la majorité dispose de par sa composition (2 groupes de plus de 10) d'un nombre de question important, et que l'exécutif a le dernier mot.

Cet amendement propose de rééquilibrer de manière paritaire la répartition des temps de parole entre l'Assemblée et l'exécutif, d'autant plus que l'exercice des questions orales peut être vu comme une procédure informelle de contrôle de l'exécutif par l'organe délibérant qui doit voir ses droits respectés malgré le fait majoritaire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

Au deuxième item du 1/ de l'article 74, **REMPLACER** les mots « d'un tiers » et « deux tiers » **PAR** les mots « de la moitié ».

* AVIS DE LA COMMISSION	
* DECICION DE L'ACCEMBLEE	DE JETE
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE		
ASSEMBLEE DE CORSE		
	2 ^{EME} SESSIC	ON EXTRAORDINAIRE DE 2018
		16 JANVIER 2018
		REGLEMENT INTERIEUR SEMBLEE DE CORSE
		Rapport n° 2018/E2/028
AMENDEMENT N° 9		
	DE L'ASSEMBLEE D	DE CORSE
EXPOSE DES MOTIFS :		
Il s'agit de poser le cadre d'une co l'organe exécutif, dans le respect des définies par le code général des collection d'AMENDEMENT :	compétences et pre	•
Article 8 - Remplacer le 3ème alinéa pa « Le Président de l'Assemblée de Co l'exercice de leurs prérogatives, dépos de ces rapports seront définies dans le	orse et les commiss ser des rapports. La	nature et les modalités de dépôt
* AVIS DE LA COMMISSION		
* DECISION DE L'ASSEMBLEE	:	ADOPTE A L'UNANIMITE